



European Asylum Support Office

# Rapport d'activité annuel 2013 de l'EASO

Juin 2014

SUPPORT IS OUR MISSION

1512

participants  
aux réunions  
de l'EASO

2111

fonctionnaires  
chargés  
de l'asile formés

103

réunions  
organisées  
par l'EASO

15

rapports  
mensuels  
et trimestriels  
sur la situation  
en matière d'asile  
dans l'UE

74

experts déployés  
au sein  
de 35 équipes  
d'appui

4

missions d'appui  
opérationnel  
(Grèce, Suède,  
Italie et Bulgarie)

2108

documents COI  
publiés sur le portail  
COI commun

154

séances  
de formation  
organisées



**en 2013**

3

réseaux COI  
mis en place  
par l'EASO

2

accords  
de travail  
conclus  
(FRA et HCR)

24

consultations  
auprès  
de la société  
civile

3

projets signés  
avec des pays  
tiers (Tunisie,  
Maroc  
et Jordanie)

1

analyse  
comparative  
sur les Balkans  
occidentaux

SUPPORT IS OUR MISSION



European Asylum Support Office

# Rapport d'activité annuel 2013 de l'EASO

Juin 2014

SUPPORT IS OUR MISSION

***Europe Direct est un service destiné à vous aider à trouver  
des réponses aux questions que vous vous posez sur l'Union européenne***

**Numéro gratuit (\*):**

**00 800 6 7 8 9 10 11**

(\*) Les informations sont fournies gratuitement et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

La partie I a été adoptée par le conseil d'administration en date du 26 mai 2014.  
La partie II a été adoptée par le conseil d'administration en date du 26 juin 2014.

De nombreuses autres informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

ISBN 978-92-9243-245-4  
doi:10.2847/29494

© European Asylum Support Office

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
---------------------	----------

## PARTIE I

<b>1. Contexte: évolutions pertinentes en 2013</b>	<b>7</b>
<b>2. Priorités de l'EASO en 2013</b>	<b>8</b>
<b>3. Réalisations de l'EASO en 2013</b>	<b>9</b>
3.1. Formations de l'EASO	10
3.2. Qualité des procédures et des décisions en matière d'asile	11
3.3. Informations sur les pays d'origine	12
3.4. Liste des langues disponibles de l'EASO	14
3.5. Coopération pratique de l'EASO	14
3.6. Programmes spécifiques de l'EASO	15
3.6.1. Mineurs non accompagnés	15
3.6.2. Traite des êtres humains	16
3.6.3. Coopération avec les tribunaux	17
3.7. Aide spéciale de l'EASO	18
3.7.1. Aide sur mesure et renforcement des capacités	18
3.7.2. Répartition	19
3.7.3. Task Force pour la Méditerranée	20
3.8. Aide d'urgence de l'EASO	20
3.8.1. Plan opérationnel pour la Grèce	21
3.8.2. Plan opérationnel pour la Bulgarie	22
3.8.3. Préparation à l'aide d'urgence	22
3.9. L'aide à l'information et à l'analyse de l'EASO	23
3.9.1. Système d'alerte précoce et de préparation	23
3.9.2. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne	24
3.9.3. Aide de l'EASO aux pays tiers	24
3.9.4. Réinstallation	25
3.9.5. Dimension extérieure et renforcement des capacités dans les pays tiers	25
<b>4. Cadre et réseau de l'EASO</b>	<b>26</b>
4.1. Conseil d'administration	26
4.2. Coopération avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne	28
4.3. Coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales	29
4.4. Coopération avec les pays associés	30
4.5. Coopération avec les agences de l'UE	31
4.6. Forum consultatif et coopération avec les autres acteurs	32
4.7. Organisation de l'EASO	33
4.7.1. Évaluation interne et externe de l'EASO	35

## PARTIE II

<b>1. Éléments constitutifs de la déclaration d'assurance</b>	<b>37</b>
1.1. Éléments constitutif 1: évaluation par la direction	37
1.2. Éléments constitutif 2: résultats des audits de 2013	37
1.2.1. Conclusions et suites de l'audit interne	37
1.2.2. Conclusions et suites de l'audit externe	40
1.3. Éléments constitutif 3: suivi des réserves et des plans d'action découlant des audits des années précédentes	41
1.4. Éléments constitutif 4: assurance donnée par d'autres ordonnateurs en cas de subdélégation croisée	41
<b>2. Déclaration d'assurance du directeur exécutif</b>	<b>42</b>

<b>3.</b>	<b>Comptes définitifs et rapports sur la gestion budgétaire et financière de l'exercice 2013</b>	<b>42</b>
3.1.	Introduction	42
3.1.1.	Brève introduction	42
3.1.2.	Cadre juridique	44
3.1.3.	Principes comptables	44
3.1.4.	Attestation du comptable	46
3.2.	États financiers 2013	47
3.2.1.	Bilan	47
3.2.2.	Compte de résultat économique	48
3.2.3.	Flux de trésorerie	48
3.2.4.	Tableau de variations de l'actif net	49
3.2.5.	Compte de résultat budgétaire	49
3.2.6.	Rapprochement du compte de résultat économique et du compte de résultat budgétaire	50
3.3.	Annexe aux états financiers	51
3.3.1.	Commentaire sur le bilan	51
3.3.2.	Commentaire sur le compte de résultat économique	55
3.3.3.	Passif éventuel	56
3.3.4.	Parties liées	56
3.3.5.	Autres informations importantes	56
3.3.6.	Événements postérieurs au bilan	57
3.4.	Rapports relatifs à l'exécution du budget 2013	57
3.4.1.	Principes budgétaires	57
3.4.2.	Budget 2013 — initial, modifié et transferts	58
3.4.3.	Budget 2013 — exécution	62
3.4.4.	Exécution budgétaire — report de 2013 à 2014	72
3.5.	Rapport sur la gestion budgétaire et financière de l'exercice 2013	77
3.5.1.	Cadre juridique	77
3.5.2.	Exécution du budget 2013	77
3.5.3.	Transferts approuvés par l'ordonnateur	78
3.5.4.	Gestion financière	86
3.5.5.	Annexes	86
<b>4.</b>	<b>Rapport de l'EASO sur l'accès aux documents, en 2013</b>	<b>98</b>
4.1.	Procédure de l'EASO concernant l'accès aux documents	99
4.2.	Principales évolutions en matière d'accès aux documents, en 2013	99
4.2.1.	Demandes initiales d'accès aux documents, en 2013	100
4.2.2.	Demandes confirmatives d'accès aux documents, en 2013	100
4.2.3.	Plaintes soumises au Médiateur européen et recours portés devant la Cour de justice de l'Union européenne	100
<b>5.</b>	<b>Publications de l'EASO, en 2013</b>	<b>100</b>

# Introduction

Le *Rapport d'activité annuel 2013 de l'EASO* présente les activités réalisées par l'Agence, en 2013, ainsi que les ressources utilisées à cet effet.

Il est divisé en deux parties:

- La partie I contient des informations sur la mise en œuvre du programme de travail de l'EASO au cours de l'année 2013.
- La partie II contient des informations relatives à la comptabilité, le rapport sur la gestion budgétaire et financière, les contrôles internes mis en place par l'Agence et les audits internes et externes effectués durant l'exercice, ainsi que des informations sur l'accès aux documents et aux publications de l'EASO.

La partie II contient également une déclaration d'assurance du directeur exécutif, dans laquelle il indique être raisonnablement certain que les informations mentionnées dans le présent rapport présentent une image fidèle et sincère de la situation, que les ressources allouées aux activités décrites ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Conformément aux dispositions de l'article 29, paragraphe 1, point c), du règlement portant création de l'EASO et de l'article 47 de son règlement financier, le conseil d'administration a adopté la partie I du rapport d'activité annuel 2013 en date du 26 mai 2014. Après réception des observations préliminaires de la Cour des comptes, les comptes définitifs ont été établis, ce qui a permis au conseil d'administration d'adopter la partie II du rapport d'activité annuel 2013 en date du 26 juin 2014.

Le rapport d'activité annuel respecte l'approche commune concernant les agences décentralisées de l'UE et sa feuille de route, laquelle prévoit la publication d'un rapport d'activité annuel unique.

Ce rapport a été transmis au Parlement européen, au Conseil de l'Union européenne, à la Commission européenne (y compris au service d'audit interne) et à la Cour des comptes.

Il sera publié et traduit dans toutes les langues officielles de l'Union européenne.



# PARTIE I

## 1. Contexte: évolutions pertinentes en 2013

L'Union européenne constitue un espace unique au sein duquel le droit d'asile devrait être réglementé par un régime d'asile européen commun (RAEC), lequel viserait à offrir un statut adapté à tout ressortissant d'un pays tiers ayant besoin d'une protection internationale.

Le développement du RAEC a connu d'importantes avancées, ces dernières années, notamment en ce qui concerne la mise au point d'instruments politiques, juridiques et financiers liés au domaine de l'asile.

Comme souligné dans le *Rapport annuel de l'EASO sur la situation de l'asile dans l'Union européenne 2013*, cette année a été marquée par le plus grand nombre de demandes de protection internationale introduites au sein de l'EU-28 depuis le début de la collecte des statistiques, en 2008: 434 160 personnes enregistrées. La situation qui règne en Afghanistan, au Pakistan, en Fédération de Russie, en Syrie et dans les pays des Balkans occidentaux, de même que les autres conflits, le problème du terrorisme et les persécutions de groupes spécifiques ont, notamment, poussé les habitants à quitter leur pays d'origine et à chercher refuge dans un État membre de l'UE, en 2013. Outre la hausse du nombre de demandes de protection internationale, le flux migratoire s'est également intensifié en direction de l'UE, en particulier aux frontières sud et est des États membres. Les événements tragiques qui se sont déroulés, le 3 octobre 2013, au large de Lampedusa, où un navire a chaviré et ainsi provoqué la mort de plus de 300 personnes, ont amené l'UE à améliorer ses moyens de réaction, notamment en créant la Task Force pour la Méditerranée, qui vise à accroître la solidarité et la coordination des actions et de l'appui en matière de gestion des frontières, de recherche et de sauvetage, de migration et d'asile.

Simultanément, la refonte du paquet «asile» européen, composé de la nouvelle directive sur les procédures d'asile, de la nouvelle directive sur l'accueil, du nouveau règlement de Dublin et du nouveau règlement Eurodac, a été adoptée en juin 2013. La deuxième phase des instruments pose les bases juridiques nécessaires à un renforcement de l'harmonisation et à l'adoption de normes de meilleure qualité, ce qui assurera l'homogénéité des statuts, l'amélioration des conditions de protection communes et l'uniformisation des caractéristiques des procédures d'asile pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale. En outre, l'article 33 de la refonte du règlement de Dublin confie à l'EASO une nouvelle tâche importante, à savoir contribuer à la mise en œuvre du mécanisme d'alerte précoce, de préparation et de gestion des crises. Conformément aux dispositions de cet article, l'EASO a pour mandat de fournir des informations et des analyses concernant les flux de demandeurs d'asile dans l'UE et la capacité des États membres de répondre à cette demande.

Qui plus est, un accord a été conclu en 2013 concernant le cadre financier pluriannuel 2014-2020, qui définit le cadre global des négociations relatives au nouveau Fonds asile, migration et intégration.

Ces évolutions ont eu une incidence directe sur le travail de l'EASO, étant donné que l'Agence apporte une contribution essentielle, notamment en termes d'uniformité et d'exhaustivité, à la mise en œuvre de la refonte du paquet «asile» européen et, par là même, à l'application pratique d'un RAEC digne de ce nom. Conformément à ses obligations, l'EASO a aidé les États membres et les institutions européennes à atteindre les objectifs précités par le biais d'une coopération opérationnelle, de mesures de coopération pratique avancée, de formations et d'expertises communes, d'analyses communes et de contributions communes aux politiques fondées sur des informations et des éléments objectifs. Le Bureau a également développé ses activités relatives à la dimension extérieure du RAEC en coopérant avec des pays tiers sur les questions liées à l'asile. L'EASO a poursuivi le renforcement de son réseau de coopération, en particulier avec les institutions, agences et organismes européens, mais également avec les tribunaux européens et nationaux, le monde académique et les organisations internationales, intergouvernementales et de la société civile actifs dans les domaines de l'asile et des migrations.

En 2013, l'EASO a également adopté son premier programme de travail pluriannuel <sup>(1)</sup>, dans lequel il expose sa vision et ses priorités pour la période 2014-2016.

Concernant l'organisation interne, 2013 a été la première année pleinement opérationnelle de l'EASO depuis son indépendance financière. Bien que le Bureau soit encore en phase de démarrage, il a souffert de contraintes budgétaires qui ont entraîné une réduction de ses ressources financières et de ses effectifs par rapport aux prévisions initiales. En 2013, l'EASO a employé 71 personnes et bénéficié d'un budget de 12 millions d'euros en crédits d'engagement et de 10,5 millions d'euros en crédits de paiement.

## 2. Priorités de l'EASO en 2013

Comme indiqué précédemment, la mission de l'EASO consiste à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du régime d'asile européen commun (RAEC) en jouant le rôle de centre indépendant d'expertise en matière d'asile afin de faciliter, de coordonner et de renforcer la coopération pratique entre les États membres.

En 2013, les tâches de l'EASO étaient les suivantes:

- apporter un soutien pratique et technique aux États membres et aux institutions européennes;
- apporter un soutien opérationnel aux États membres ayant des besoins spécifiques ou aux États membres dont les systèmes d'asile et d'accueil subissent des pressions particulières engendrées par l'arrivée soudaine et extraordinaire de migrants sur leur territoire;
- fournir les éléments scientifiques objectifs nécessaires aux processus politiques et législatifs européens dans tous les domaines ayant une incidence directe ou indirecte sur l'asile et les migrations.

Le *programme de travail 2013 de l'EASO* établit, conformément aux missions et tâches attribuées au Bureau, les cinq priorités suivantes pour l'année de référence:

- apporter une aide opérationnelle d'urgence aux systèmes d'asile de la Grèce et des autres États membres qui en ont besoin;
- mettre au point un système européen personnalisé d'alerte précoce et de préparation en matière d'asile et préparer des analyses de tendances et des études de risques dans ce domaine;
- continuer à mettre au point un programme de formation de haute qualité commun à toute l'UE en matière d'asile;
- fournir dans toute l'UE des informations communes sur les pays d'origine (COI) et présenter régulièrement des rapports en la matière;
- consolider l'organisation de l'EASO.

Au vu de la nature du travail de l'EASO et de la nécessité de réagir rapidement et de manière proactive à des situations, des circonstances et des priorités en perpétuelle évolution, le directeur exécutif s'est vu accorder une certaine flexibilité dans la mise en œuvre du programme de travail 2013.

---

<sup>(1)</sup> Le *programme de travail pluriannuel 2014-2016 de l'EASO* est disponible à l'adresse suivante: <http://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-Multi-annual-work-programme-2014-2016.pdf>

### 3. Réalisations de l'EASO en 2013

#### Chiffres clés de l'EASO, en 2013

2 111 fonctionnaires chargés des questions d'asile formés dans le cadre du programme de l'EASO.  
 154 séances de formation organisées.  
 6 modules de formation EASO actualisés.  
 2 nouveaux modules de formation de l'EASO et 2 manuels de formation rédigés.  
 12 rapports mensuels, 3 rapports trimestriels et le rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne 2012.  
 2 108 nouveaux documents COI publiés sur le portail COI européen commun.  
 3 réseaux COI spécifiques créés au Pakistan, en Somalie et en Syrie.  
 1 analyse comparative sur les Balkans occidentaux adoptée.  
 103 réunions organisées (par exemple, coopération pratique, COI, thématiques, opérationnelles).  
 1 512 participants aux réunions de l'EASO.  
 1 document sur l'évaluation de l'âge publié par l'EASO.  
 100 décisions européennes et nationales sur l'interprétation de l'article 15, point c, de la directive relative aux conditions requises collectées et diffusées.  
 74 experts déployés au sein de 35 équipes d'appui en matière d'asile.  
 4 plans d'aide opérationnelle en cours de mise en œuvre en Bulgarie, en Grèce, en Italie et en Suède.  
 8 actions affectées à l'EASO au sein de la Task Force pour la Méditerranée.  
 3 pays (Jordanie, Maroc et Tunisie) couverts par un projet de l'EASO intitulé Instrument européen de voisinage et de partenariat (IEVP).  
 4 accords conclus avec les pays associés (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).  
 2 accords de travail conclus [avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) et le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR)].  
 24 consultations organisées auprès de la société civile.

Conformément aux priorités et aux objectifs définis dans le programme de travail 2013, l'EASO a apporté un soutien opérationnel rapide et complet aux États membres, en particulier à la Bulgarie, à la Grèce, à l'Italie et à la Suède. L'EASO a commencé à mettre au point un système d'alerte précoce et de préparation, qui permet d'analyser les tendances, ainsi que les informations et les documents réunis et échangés concernant le fonctionnement du RAEC. En outre, l'EASO a continué à renforcer son programme de formation et de perfectionnement professionnel en matière d'asile. L'Agence a contribué à améliorer la qualité des processus et des décisions dans ce domaine et a fourni des informations communes sur les pays d'origine (COI). Au cours de l'année 2013, l'EASO a commencé à travailler sur la dimension extérieure du RAEC, principalement en adoptant sa stratégie d'action extérieure et en participant à un projet IEVP (Instrument européen de voisinage et de partenariat) avec Frontex. L'EASO a également continué à développer son réseau de coopération et à stimuler le dialogue avec les institutions judiciaires dans le domaine de l'asile. Enfin, le Bureau a consolidé son organisation interne et renforcé ses contrôles internes.

L'EASO a mené à bien les activités et atteint les résultats ci-après.

### 3.1. Formations de l'EASO

#### Chiffres clés concernant les formations de l'EASO, en 2013

2 111 fonctionnaires chargés des questions d'asile formés dans le cadre du programme de l'EASO.  
 154 séances de formation.  
 13 modules de formation EASO.  
 13 séances de formation des formateurs organisées.  
 3 nouveaux modules de formation élaborés ou en cours d'élaboration.  
 6 modules de formation actualisés (dont 3 terminés).  
 2 manuels rédigés pour 2 modules de formation.  
 «Poste de pilotage de formation» en cours de mise en œuvre.  
 Nouveau parcours d'apprentissage mis au point (modules essentiels, avancés et optionnels).  
 2 réunions des points de contact nationaux pour la formation.  
 1 séminaire didactique annuel de l'EASO.  
 1 réunion annuelle du groupe de référence de l'EASO.

Il n'est possible de bâtir une authentique culture européenne en matière d'asile que sur la base de valeurs communes, de normes professionnelles et éthiques partagées et d'une confiance mutuelle entre tous les professionnels actifs dans le domaine, tant au niveau national qu'euro-péen. Pour y parvenir, il est essentiel de mettre en place des échanges d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que de développer un programme de formation commun à tous les professionnels du secteur, partout en Europe.

En matière de formation et de perfectionnement professionnel, la formation commune constitue la fondation indispensable à une entente commune concernant le RAEC. Le nombre d'États membres bénéficiant du programme de formation de l'EASO s'est accru au cours des deux dernières années.

Les activités de formation menées par l'EASO, en 2013, ont aidé les États membres à développer et à renforcer les aptitudes et les compétences de leur personnel. La qualité du programme de formation commune proposé par l'EASO a renforcé la cohérence du RAEC en contribuant à l'adoption de normes de qualité communes à toute l'Union européenne. Conformément au programme-cadre établi par la stratégie de formation adoptée en 2012, l'EASO a suivi une approche à deux volets: d'une part, le Bureau a mis au point le matériel de formation pertinent; d'autre part, il a organisé son programme selon le système de la «formation des formateurs». Le programme de formation de l'EASO couvre les aspects essentiels des procédures d'asile en 13 modules interactifs <sup>(2)</sup> dispensés selon une méthodologie d'apprentissage mixte associant apprentissage en ligne et séances en présentiel.

Au cours de l'année 2013, l'adoption de la refonte du paquet «asile» européen et l'évolution de la jurisprudence européenne [tant au sein de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) que de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)] a débouché sur l'actualisation de six modules de formation existants, dont trois ont été terminés durant l'exercice en question. L'EASO a en outre créé un nouveau module sur le RAEC et, en réaction aux demandes supplémentaires de plusieurs États membres, lancé l'élaboration de deux nouveaux modules, le premier destiné aux responsables de service travaillant dans le domaine de l'asile et le second consacré au genre, à l'identité sexuelle et à l'orientation sexuelle. Par ailleurs, l'EASO a entamé la rédaction de deux manuels relatifs aux modules de formation sur l'inclusion et sur le RAEC, qui serviront d'outils de référence pour les personnes ayant déjà terminé les phases en ligne et en présentiel des modules en question. Ces manuels accompagneront les professionnels de l'asile dans leur travail quotidien en leur fournissant un résumé des éléments essentiels du module et aideront les apprenants à consolider les connaissances et les compétences acquises durant la formation, notamment en leur servant de socle durant leur travail quotidien. L'EASO a mis au point et actualisé le matériel de formation avec l'aide d'équipes de représentants des États membres et des pays associés issus d'un panel de plus de 180 experts. Toujours en 2013, l'EASO a procédé à des consultations ciblées auprès d'organisations internationales et de la société civile concernant ledit matériel de formation. Il convient de noter à cet égard l'importance toute particulière du travail d'un groupe de référence formé par l'EASO et composé de représentants de la Commission européenne, du HCR, de l'Association internationale des juges du droit des réfugiés (IARLJ), du réseau Odysseus et du Conseil européen pour les réfugiés et les exilés (CERE), groupe qui joue un rôle essentiel

<sup>(2)</sup> Les modules de formation de l'EASO sont actuellement les suivants: «La directive sur les procédures d'asile», «Le RAEC», «Les informations sur les pays d'origine», «Rédaction et prise de décisions», «Le règlement de Dublin», «La fin de la protection», «L'évaluation des preuves», «L'exclusion», «L'inclusion», «Droit international des réfugiés et droits de l'homme», «L'interview des enfants», «Techniques d'entretien» et «L'interview des personnes vulnérables». Deux nouveaux modules devraient venir compléter ce programme en 2014: «Genre, identité sexuelle et orientation sexuelle» et «Responsables de service».

dans le processus d'élaboration des formations. Le module consacré à l'interview des enfants, par exemple, a fait l'objet en 2013 d'un examen et d'une mise à jour par un groupe d'experts issus des États membres et par un groupe de référence composé de la Commission, de la FRA, du HCR, du CERE et de l'IARLJ. L'actualisation consistait principalement à vérifier que le module comprenait bien les dispositions des directives refondues, abordait le concept d'intérêt des enfants et soulignait les dispositions spécifiques à ces derniers lorsqu'elles étaient pertinentes dans le cadre d'un entretien. Le module a également été diffusé lors d'une conférence organisée avec le Collège européen de police (CEPOL) ainsi que dans le cadre du projet CREDO du HCR. La réunion annuelle du groupe de référence a eu lieu en octobre 2013.

En mars 2013, l'EASO a mis en place son «poste de pilotage de formation» dans le but d'aider les États membres à élaborer et à surveiller leurs programmes et objectifs de formation nationaux et de contribuer à développer ses outils de formation, à soutenir les activités des États membres dans le domaine de l'asile et à fixer des objectifs au niveau européen. L'EASO a analysé les données fournies par les États membres en matière de personnel et de formation et a publié des rapports concernant la formation aux niveaux européen et national. Le programme de formation du Bureau a été dispensé à 2 111 fonctionnaires chargés des questions d'asile, tant au niveau national qu'au siège de l'EASO. Au total, ce sont 154 séances de formation qui ont ainsi été organisées, dont 13 séances de formation des formateurs dispensées au siège du bureau (160 formateurs nationaux y ont participé).

Au cours de l'année 2013, l'EASO a repensé le parcours d'apprentissage servant à adapter les activités de formation aux besoins et spécificités de chaque groupe cible potentiel, sachant que le Bureau en a identifié cinq principaux: agents traitants, responsables de service «Asile», juristes, chercheur en COI et agents d'accueil. Chacun de ces groupes cibles aura son propre parcours d'apprentissage, lequel recommandera une série de modules essentiels indispensables à l'accomplissement des tâches de base, ainsi que des modules avancés et facultatifs. L'EASO a encouragé tous les agents de chaque groupe cible à suivre les modules essentiels de son programme, un système qui contribue à la mise en place du RAEC en harmonisant la formation de base des fonctionnaires chargés des questions d'asile qui effectuent des tâches similaires, quelle que soit leur culture nationale en termes de formation.

En 2013, l'EASO a commencé à se focaliser sur les agents traitants et a proposé un parcours d'apprentissage adapté à ces professionnels de l'asile. Dans l'optique des procédures prévues par la refonte de la directive sur l'asile et sur la base de l'analyse des données obtenues via le poste de pilotage de formation, le Bureau a proposé que les agents traitants travaillant dans l'Union européenne suivent les modules essentiels «Inclusion», «Techniques d'entretien» et «Évaluation des preuves» et les modules avancés «Interrogation des personnes vulnérables», «Interrogation des enfants», «Rédaction et prise de décisions», «Exclusion», Informations sur les pays d'origine», «RAEC», «Genre, identité sexuelle et orientation sexuelle» et «Droit international des réfugiés et droits de l'homme». Les modules facultatifs seront «Fin de la protection», «Directive sur les procédures d'asile», «Règlement de Dublin», «Directive sur les conditions d'accueil» et «Responsables de service».

Par ailleurs, les réunions des points de contact nationaux pour la formation ont eu lieu en mai et en octobre 2013, tandis que le séminaire didactique annuel a été organisé en octobre 2013.

## 3.2. Qualité des procédures et des décisions en matière d'asile

### Chiffres clés concernant le travail de l'EASO sur la qualité des procédures et des décisions en matière d'asile

*Élaboration de la matrice de qualité de l'EASO.  
4 réunions thématiques de coopération pratique.  
1 réunion des points de contact nationaux sur la qualité.*

Comme indiqué dans la section précédente, l'EASO estime que les échanges d'expériences et de bonnes pratiques sont essentiels pour susciter la confiance et faire naître une culture européenne commune en matière d'asile. Son travail dans le domaine de la qualité vise par conséquent à promouvoir la mise en place progressive de processus et de procédures de qualité dans tous les États membres ainsi qu'à accroître la qualité des décisions prises sur les questions d'asile.

En 2013, à la suite de l'adoption de la refonte du paquet «asile» européen, l'EASO s'est montré actif dans le domaine de la qualité: il a tenté d'identifier les bonnes pratiques et les outils les plus performants et de contribuer à la coopération pratique visant à les diffuser en vue de rendre plus cohérente la mise en œuvre des nouveaux instruments juridiques liés au RAEC. Ces activités ont été menées à bien en étroite collaboration avec la Commission européenne et le HCR.

En 2013, l'EASO a donc facilité ces échanges au moyen de la matrice de la qualité lancée en 2012, une initiative d'appui axée sur les résultats destinée à couvrir de manière exhaustive tous les domaines du RAEC. Ses résultats servent à produire des rapports sur les bonnes pratiques, les outils et les mécanismes de qualité, mais également à permettre à l'EASO de mettre au point ses propres outils en matière de qualité. La matrice a également contribué à identifier les besoins potentiels de certains États membres en matière d'aide opérationnelle à l'application de normes de haute qualité dans leurs procédures d'asile. Dans le cadre de l'exercice de cartographie lié à la matrice de la qualité, l'EASO a mis au point, régulièrement actualisé et partagé dans toute l'Union européenne une liste visant à servir de base de données exhaustive et permanente des projets et initiatives ayant pour objectif commun l'amélioration de la qualité. Cette liste couvre différents aspects du RAEC et est organisée par thèmes, par exemple qualité de la procédure, mineurs, COI ou encore conditions d'accueil, entre autres.

En 2013, le travail relatif à la matrice de la qualité a principalement consisté en une cartographie des aspects essentiels de la phase d'enquête des procédures d'asile, à savoir les entretiens personnels, l'évaluation des preuves, l'éligibilité et l'exclusion.

À cet effet, l'EASO a organisé quatre réunions thématiques de coopération pratique ainsi qu'une réunion sur la qualité avec les points de contact nationaux. Cette dernière s'est focalisée sur la mise au point d'outils pratiques par l'EASO avec le soutien de certains États membres de l'UE.

### 3.3. Informations sur les pays d'origine

#### Chiffres clés de l'EASO concernant les informations sur les pays d'origine

2 108 nouveaux documents COI publiés sur le portail COI européen commun.  
 Une approche en réseau adoptée concernant les COI.  
 2 réunions du réseau stratégique de COI.  
 3 réseaux COI spécifiques créés au Pakistan, en Somalie et en Syrie.  
 10 ateliers et séminaires spécifiques à certains pays (Afghanistan, Balkans occidentaux, Fédération de Russie, Ghana, Mali, Nigeria, Pakistan, Sénégal, Somalie et Syrie).  
 Une analyse comparative sur les Balkans occidentaux.  
 2 réunions des administrateurs nationaux du portail commun.  
 Un module de formation sur le portail COI.

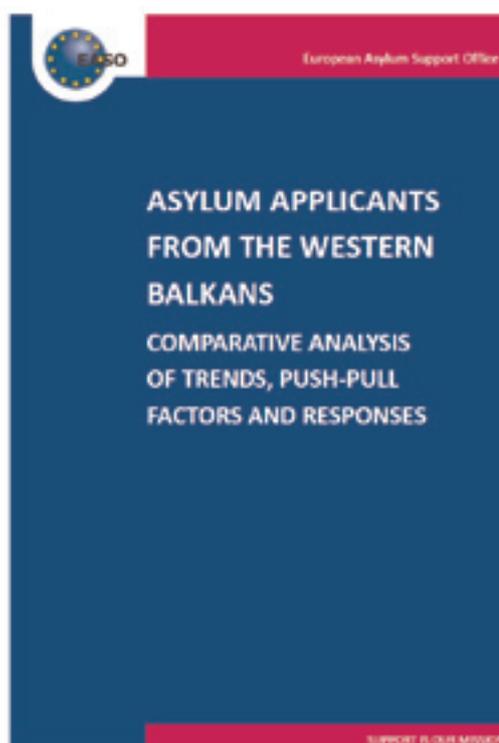
La disponibilité et l'utilisation de COI fiables constituent l'une des pierres angulaires du système de prise de décision dans les dossiers d'asile; pour que celui-ci soit de qualité et cohérent et pour que l'application du RAEC soit harmonisée, il est par conséquent important que les acteurs en présence bénéficient d'un appui continu en matière de COI. Conformément à ce que prévoit la refonte du paquet «Asile» européen, l'EASO a soutenu en 2013 la mise au point d'un système de COI européen complet qui harmonise et améliore les normes appliquées dans ce domaine, en collaboration avec les États membres et d'autres acteurs clés (tribunaux, organismes de recherche, organisations internationales, etc.). À cette fin et au vu de la capacité de production de COI déjà existante dans l'UE et ses États membres, la création et la mise en commun des COI ont été progressivement rationalisées; l'approche en réseau adoptée par l'EASO a peu à peu permis de cartographier avec précision les besoins en la matière au niveau européen et, par la suite, de combler les manques et d'éviter les doublons.

À cet égard, l'EASO a continué, en 2013, à fournir des COI en poursuivant le développement du portail COI européen commun, qui facilite la connexion de bases de données supplémentaires. Ce portail COI a été conçu pour permettre aux fonctionnaires chargés des questions d'asile d'accéder à un large éventail d'informations depuis un point unique. En 2013, il a été en partie redessiné, et son identité visuelle correspond désormais à celle de l'EASO. Il autorise l'interconnexion des bases de données COI officielles des États membres et des pays associés à une application web unique et permet aux États membres qui n'ont pas de systèmes fondés sur le web de charger

et de partager leurs documents de COI dans une zone locale dédiée nommée «Zone de chargement». Cinq bases de données nationales ont été connectées, en 2013 (Allemagne, Finlande, France, Norvège et Suède), et 2 108 documents relatifs aux COI ont été publiés sur le portail COI, ce qui porte le nombre total de documents accessibles à environ 91 500. Un réseau d'administrateurs nationaux du portail commun (ANPC) a été formé en février 2013; ces ANPC servent de points de contact entre leurs utilisateurs nationaux et l'EASO (pour l'inscription, les questions des utilisateurs, les questions techniques, etc.). Ils gèrent leur zone de chargement respective et vérifient la cohérence et la qualité des données qui s'y trouvent, ou supervisent la connexion de leur base de données nationale. C'est également eux qui assurent la formation de leurs utilisateurs nationaux à l'usage du portail COI, lorsque cela s'avère nécessaire. Une formation a été organisée pour les ANPC en avril et ceux-ci se sont réunis pour la deuxième fois en novembre 2013. Pour les soutenir dans leur rôle, un guide a été rédigé à leur intention et un manuel mis à leur disposition afin de les aider à former les nouveaux utilisateurs. Enfin, un groupe consultatif composé de représentants des États membres, des pays associés et de la Commission européenne a été formé, en 2013, en vue de partager les expériences relatives à l'utilisation pratique du portail, de débattre de l'orientation générale de son développement et de garantir son bon fonctionnement et son amélioration progressive.

En 2013, l'EASO a adopté pour les COI une approche en réseau qui permet de relier en une structure unique et cohérente les différentes activités du Bureau en la matière ainsi que d'utiliser les ressources disponibles le plus efficacement possible. Les deux éléments fondamentaux de la stratégie de l'EASO en matière de COI sont les suivants: d'une part, le réseau stratégique de COI, composé des chefs d'unité COI ou des experts en COI de tous les États membres, des pays associés, de la Commission européenne et du HCR; et, d'autre part, une série de réseaux spécifiques réunissant les experts en COI des États membres sur un pays donné. Le premier aborde les questions d'ordre stratégique, tandis que les réseaux spécifiques échangent des informations et harmonisent les pratiques en matière de COI dans leur domaine d'expertise. Organisée en avril 2013, la première réunion du réseau stratégique a marqué le lancement de ce processus. Durant cette réunion et conformément à une méthodologie de détermination des pays mise au point par l'EASO, la décision a été prise de commencer par trois réseaux pilotes d'experts en COI sur le Pakistan, la Somalie et la Syrie. Pour le réseau consacré à la Syrie, une réunion de lancement a eu lieu en juin 2013; celles des réseaux consacrés à la Somalie et au Pakistan se sont tenues en septembre. Après consultation du réseau stratégique, l'EASO a décidé, en novembre 2013, de lancer quatre nouveaux réseaux d'experts en COI en 2014, pour l'Afghanistan, l'Iran, l'Irak et la Fédération de Russie. Les réseaux d'experts s'échangent également des informations après les réunions.

Les tâches des réseaux d'experts sont les suivantes: cartographie des produits de COI existants et planifiés au niveau national afin d'éviter les doublons; échanges d'informations sur les sources, les bibliographies, les missions d'enquête prévues, etc.; et évaluation des besoins et production de COI au niveau européen d'après la méthodologie de l'EASO. Toutes les informations pertinentes générées par ces réseaux ont été publiées sur le portail COI européen commun afin de les rendre accessibles à tous les experts et décideurs du domaine au sein de l'Union européenne. Les réseaux ont également joué un rôle important dans le renforcement des capacités des fonctionnaires chargés des questions de COI nouvellement recrutés et qui doivent commencer à traiter avec un pays d'origine spécifique, ainsi que pour les pays qui sont en train de mettre en place leur propre système de COI et souhaitent se joindre à un réseau de COI spécifique afin de bénéficier de son expérience. L'approche en réseau de COI valorise donc l'expertise déjà présente dans les États membres et a permis de la créer lorsqu'elle était inexistante. L'approche en réseau a donc permis de créer progressivement un recueil commun de COI répondant aux besoins des décideurs de toute l'Union et, pas à pas, a débouché sur l'amélioration et l'harmonisation des normes en vigueur dans ce domaine essentiel du RAEC.



En 2013, l'EASO a organisé 10 séminaire ou ateliers de coopération pratique spécifiques à certains pays, centrés sur les COI, les politiques ou les deux. Ces séminaires et ateliers ont été consacrés à la Syrie (mars et juin), aux Balkans occidentaux (mars), à la Fédération de Russie (juillet), à la Somalie (septembre) et au Pakistan

(septembre). En novembre, l'EASO a en outre organisé, dans le contexte du plan d'aide spéciale pour l'Italie, un séminaire sur les COI et le Nigeria à l'intention des tribunaux italiens. Des ateliers destinés aux décideurs de première instance ont été menés à Rome et portaient sur les principes des COI (septembre), sur l'Afghanistan et le Pakistan (novembre) et sur le Ghana, le Mali, le Nigeria et le Sénégal (décembre). La Grèce a également bénéficié d'un appui opérationnel dans le domaine des COI: outre la fourniture de fiches d'informations sur les principaux pays d'origine (une opération déjà entamée l'année précédente), cet appui a inclus une analyse des besoins et un avant-projet de base de données de COI grecque.

L'EASO a publié, en novembre 2013, un rapport sur la situation de l'asile en provenance des Balkans occidentaux au sein de l'UE, intitulé *Asylum applicants from the western Balkans — Comparative analysis of trends, push-pull factors and responses (Demandeurs d'asile en provenance des Balkans occidentaux — Analyse comparative des tendances, facteurs d'attraction-répulsion et réactions)* <sup>(3)</sup>. Cette analyse comparative fournit, d'une part, des informations communes qui peuvent compléter les activités relatives aux COI menées au sein de l'EASO et au niveau national et, d'autre part, des mesures pratiques applicables au processus de décision.

Enfin, comme indiqué au sein de la section 3.1, le module de formation de l'EASO sur les COI a également été actualisé en 2013.

### 3.4. Liste des langues disponibles de l'EASO

#### Chiffres clés concernant la liste des langues disponibles de l'EASO, en 2013

264 langues identifiées sur la liste.

En 2012, l'EASO a compilé une liste visant à identifier les langues dans lesquelles une traduction directe est disponible dans les États membres. En 2013, le Bureau a continué à actualiser cette liste, qui compte 264 langues; il l'a mise à la disposition des États membres en avril. Au cours du dernier trimestre de 2013, l'EASO a apporté son soutien à la Grèce et à Chypre, qui avaient exprimé un besoin en matière de services d'interprétation dans des langues non disponibles au sein de leur propre administration.

### 3.5. Coopération pratique de l'EASO

#### Chiffres clés concernant la coopération pratique de l'EASO, en 2013

40 activités de coopération pratique.

La mise en œuvre cohérente du RAEC nécessite des pratiques communes. La promotion de la coopération pratique et l'adoption de pratiques communes comptent parmi les principales tâches de l'EASO. En 2013, le Bureau a continué à organiser des activités de coopération pratique (coopération spécifique à certains pays, coopération juridique et thématique) et renforcé ses réseaux spécialisés.

L'EASO a également consolidé le concept de coopération pratique, de même que sa méthodologie, en s'appuyant sur les accomplissements d'un groupe de travail actif au cours des deux premières années qui ont suivi la création du Bureau. Toutes les activités de l'EASO dans ce domaine ont donc été regroupées sous l'intitulé «Coopération pratique» et, en étroite collaboration avec la Commission européenne, ont été mises en conformité avec la refonte du paquet «Asile» européen.

Dans ce cadre, l'EASO a organisé 40 activités de coopération pratique, qui sont mentionnées dans les autres sections du présent rapport.

<sup>(3)</sup> Cette analyse comparative est disponible en ligne à l'adresse: <http://easo.europa.eu/wp-content/uploads/BZ0213708ENC.pdf>

## 3.6. Programmes spécifiques de l'EASO

### 3.6.1. Mineurs non accompagnés

#### Chiffres clés concernant les activités de l'EASO sur les mineurs non accompagnés (MNA), en 2013

1 publication de l'EASO sur l'évaluation de l'âge.  
 4 réunions de coopération pratique entre experts sur la recherche de familles.  
 Recherches de l'EASO sur la recherche de familles.  
 Une conférence annuelle de coopération pratique sur les mineurs non accompagnés.

Le travail de l'EASO sur les mineurs non accompagnés a été réalisé dans le cadre du plan d'action de la Commission européenne sur les mineurs non accompagnés 2010-2014, qui appelle à l'adoption d'une approche européenne commune en vue de relever les défis liés à l'arrivée en Europe d'un grand nombre de mineurs non accompagnés. Fondé sur le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, le plan d'action définit trois grands volets d'action: prévention, protection et solutions durables.

En 2013, l'EASO a poursuivi son travail dans ce domaine, plus particulièrement en abordant certaines thématiques telles que l'évaluation de l'âge et la recherche de la famille.

En ce qui concerne l'évaluation de l'âge, l'EASO a finalisé la rédaction d'un rapport intitulé *EASO age assessment practice in Europe* (4). Celui-ci dresse une vue d'ensemble des pratiques d'évaluation de l'âge existant au sein de l'Union européenne et vise à aider les fonctionnaires chargés des politiques à développer des procédures et processus conformes au RAEC. Cette publication a été élaborée en collaboration avec les administrations des États membres ainsi qu'avec d'autres experts dans le domaine, qui ont eu l'occasion de l'examiner et de commenter sa portée et ses versions préliminaires. Ce rapport contient une analyse portant sur les circonstances de l'évaluation de l'âge, les moyens et garanties de procédure, les outils et méthodes d'évaluation, les processus de décision et la coopération avec les autres acteurs. Il fournit des recommandations dans chacun de ces domaines.

Dans le domaine de la recherche de la famille, l'EASO a organisé, en 2013, quatre réunions de coopération pratique entre experts dans le but d'examiner les questions clés, les défis à relever et les bonnes pratiques disponibles. L'objectif était de faciliter le partage d'informations et les échanges de pratiques. Outre les États membres, des représentants de la Commission européenne, de la FRA, du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), des tribunaux des États membres, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), du CERE et de Save the Children ont assisté aux réunions. Par ailleurs, l'EASO et la Commission européenne ont lancé en 2013, à l'intention des États membres, un questionnaire commun sur leurs politiques et pratiques en la matière. Ce questionnaire a permis de mieux comprendre comment chaque État membre procédait en pratique à la recherche des familles. Sur la base des résultats de cette enquête, une consultation à plus grande échelle a été organisée avec des experts issus d'organisations internationales, de la société civile, du monde académique, du monde médical, des tribunaux et d'autres agences européennes. Ces activités serviront à alimenter une étude exhaustive sur les pratiques actuelles en matière de recherche des familles.

En outre, comme mentionné à la section 3.1, l'EASO a évalué et actualisé son module de formation sur l'interview des enfants. La mise à jour a pris en compte la refonte du



(4) Ce rapport est disponible en ligne à l'adresse: <http://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-Age-assessment-practice-in-Europe.pdf>

paquet «Asile» européen et l'évolution du RAEC. La dernière version du module se concentre sur la manière de mener un entretien selon la méthode de communication dialogique, mise au point spécifiquement dans le but d'interroger des enfants. Cette technique permet de mettre en place un environnement rassurant, d'établir une relation de confiance entre l'enquêteur et l'enfant et de permettre à ce dernier de parler librement de son expérience. Le module aborde aussi des dispositions spécifiques aux enfants, telles que le rôle du représentant, la situation des MNA, la vulnérabilité et la gestion des situations difficiles.

En décembre 2013, l'EASO a tenu une première conférence annuelle sur ses activités relatives aux mineurs non accompagnés, avec la participation des États membres de l'UE, de la Commission européenne, du HCR, de membres de la société civile et de représentants des tribunaux. Cet événement s'est focalisé sur l'examen et l'évaluation des activités entreprises à ce jour par l'EASO en la matière.

### 3.6.2. Traite des êtres humains

#### Chiffres clés concernant les activités l'EASO sur la traite des êtres humains (TEH), en 2013

*Participation aux réunions des agences actives dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (JAI).  
2 séances de formation à l'interview des personnes vulnérables.  
Recrutement d'un agent spécialisé dans les questions de traite des êtres humains et de genre.*

En 2012, la Commission européenne a adopté la stratégie de l'UE en vue de l'éradication de la traite des êtres humains pour la période 2012-2016. Il était nécessaire d'aborder la traite des êtres humains de manière multi-disciplinaire, coordonnée et cohérente, mais aussi d'inclure tous les acteurs compétents. Ce fut chose faite sous le mandat du coordinateur de l'UE pour la lutte contre la traite des êtres humains, qui supervise la mise en œuvre de la stratégie en vue d'améliorer la coordination et la cohérence de tous les acteurs impliqués dans ce domaine.

Par ailleurs, les directeurs des différentes agences actives dans la JAI [CEPOL, EASO, Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), Eurojust, Europol, FRA et Frontex] ont signé, en octobre 2011, une déclaration commune dans laquelle ils s'engageaient à lutter contre la TEH de manière coordonnée, cohérente et globale.

Dans ce contexte, l'EASO a participé en 2013 à plusieurs réunions des agences JAI dans le but de stimuler l'échange d'informations et la coordination des activités opérationnelles dans le cadre de la stratégie de l'UE.

En 2013, dans le cadre de ses activités visant à soutenir la mise en œuvre cohérente et globale du RAEC, l'EASO s'est également penché sur la problématique des personnes vulnérables prenant part aux flux migratoires mixtes. Dans le cadre du processus d'asile, les victimes potentielles de la TEH ont un statut spécifique: ce sont des personnes vulnérables. L'arsenal de l'EASO contient des outils et des informations visant à sensibiliser les fonctionnaires à la détection et à la signalisation des victimes de la traite des êtres humains, notamment dans ses manuels et ses modules de formation, et plus particulièrement dans le module sur l'interview des personnes vulnérables. Deux séances de formation des formateurs spécifiques à ce module ont été organisées, en avril et en octobre 2013.

En décembre 2013, l'EASO a entamé le développement d'un nouveau module de formation intitulé «Genre, identité sexuelle et orientation sexuelle», qui abordera les aspects de genre du phénomène de la traite des êtres humains.

Enfin, l'EASO a engagé un agent spécialisé dans les questions de TEH et de genre, qui coordonnera les travaux du Bureau dans ce domaine, introduira le volet «personnes vulnérables» dans l'ensemble de ses activités et assurera la cohérence de ses politiques en la matière.

### 3.6.3. Coopération avec les tribunaux

#### Chiffres clés concernant la coopération de l'EASO avec les tribunaux, en 2013

*4 réunions de consultation avec les associations judiciaires (sur la stratégie, le perfectionnement professionnel, la collecte et la diffusion de la jurisprudence et le renforcement des capacités dans le cadre des opérations de l'EASO).*

*Cadre de coopération avec les tribunaux établi.*

*Réseau de membres européens et nationaux des tribunaux formé.*

*Un atelier avancé sur l'application de l'article 15, point c, de la directive relative aux conditions requises.*

*3 séminaires à l'intention de la magistrature italienne (COI sur le Nigeria, évaluation des preuves et crédibilité et techniques d'entretien).*

*100 décisions européennes et nationales sur l'interprétation de l'article 15, point c, de la directive relative aux conditions requises collectées et diffusées.*

*Une réunion annuelle de planification et de coordination.*

*Contribution en qualité d'expert à 6 événements externes de renforcement des capacités, dont 2 ateliers TAIEX destinés aux juges du droit des réfugiés, la conférence de clôture du projet CREDO, la réunion du groupe de travail de l'Association des juges administratifs européens (AEAJ) et la conférence du chapitre européen de l'IARLJ).*

Au cours de l'année 2013, l'EASO a poursuivi la consultation ouverte lancée en 2012 sur l'appui qu'il propose et sur le rôle que les décideurs de deuxième instance peuvent jouer dans la mise en œuvre du RAEC. Dans le cadre de ce processus, le Bureau a organisé quatre réunions de groupes de travail spécifiques. Cette consultation a débouché sur l'adoption du cadre de coopération entre l'EASO et les tribunaux, qui définit l'approche utilisée et les principaux domaines de coopération. L'adoption de ce cadre a permis à l'EASO de renforcer son engagement à mener ses activités de coopération pratique dans le plus profond respect de l'indépendance des tribunaux.

En août 2013, l'EASO a pris contact avec les tribunaux compétents des États membres afin de leur présenter ce cadre, ce qui a débouché sur la création d'un réseau composé de représentants de la CJUE, de la CEDH, des États membres, de la Norvège et de la Suisse, qui ont formellement désigné une personne de contact pour la coopération avec l'EASO. L'EASO a également renforcé sa coopération avec l'IARLJ et l'AEAJ via un échange épistolaire formel et poursuivi sa collaboration avec le HCR, la FRA, le monde académique, la société civile et d'autres partenaires compétents, tels que le réseau européen de formation judiciaire (REFJ).

En juin 2013, l'EASO a organisé sa première réunion bilatérale formelle avec les membres de la CJUE et de la CEDH dans le but de promouvoir la coopération sur les questions d'asile et de les inviter à s'impliquer dans le réseau du Bureau. L'EASO a également participé au groupe de travail de l'AEAJ sur l'asile et l'immigration, en septembre, et à la conférence du chapitre européen de l'IARLJ, en octobre. Enfin, le Bureau a assisté à un séminaire sur la législation européenne en matière d'asile organisé par le sous-groupe de travail sur le droit administratif du REFJ.

En décembre 2013, l'EASO a organisé sa réunion annuelle dans le but d'évaluer les avancées et d'impliquer les tribunaux dans la planification des activités de 2014.

En ce qui concerne le perfectionnement professionnel, l'EASO a organisé en décembre son premier atelier avancé, destiné à stimuler les discussions entre membres expérimentés des tribunaux concernant l'application de l'article 15, point c, de la directive relative aux conditions requises. Le Bureau a également progressé dans la préparation de sa méthodologie de développement d'un programme de formation professionnelle, qui sera adopté en 2014.

Dans le domaine de la collecte et de la diffusion de la jurisprudence, l'EASO a compilé, dans le cadre d'une initiative plus générale concernant le développement de son système d'information et de documentation et l'élaboration d'une base de données de jurisprudence, une série de précédents, dont une centaine de décisions européennes et nationales portant sur l'application de l'article 15, point c, de la directive relative aux conditions requises, et les a distribués via son réseau. Cette collection dresse une vue d'ensemble particulièrement utile de plus de 100 décisions européennes et nationales pertinentes sur le sujet.

Dans le cadre du plan d'aide spéciale pour l'Italie, l'EASO a entrepris, avec l'aide de la magistrature italienne, une évaluation approfondie des besoins qui a donné lieu à l'élaboration d'un plan professionnel. Mis au point en étroite collaboration avec l'École italienne de la magistrature, ce plan incluait l'organisation, à Malte, de trois

séminaires pilotes sur l'évaluation des preuves et la crédibilité (octobre 2013), les COI (novembre 2013) et les techniques d'entretien (décembre 2013). L'accueil positif réservé à ces séminaires a convaincu l'EASO de poursuivre son soutien et de donner un cours dans le cadre du programme officiel de l'École, en 2014.

Par ailleurs, l'EASO a participé à deux ateliers du bureau d'assistance technique et d'échange d'information (TAIEX) dans le cadre de la politique d'élargissement de l'Union européenne. Le premier, portant sur la coopération régionale entre les juges du droit des réfugiés, s'est tenu à Skopje (ancienne République yougoslave de Macédoine) en avril 2013. Le second, organisé à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) en mai 2013, a réuni les professionnels de la région et concernait les bonnes pratiques relatives à l'utilisation des COI dans les procédures d'asile.

## 3.7. Aide spéciale de l'EASO

### 3.7.1. Aide sur mesure et renforcement des capacités

#### Chiffres clés concernant l'aide sur mesure de l'EASO et le renforcement des capacités, en 2013

*2 plans d'aide spéciale en cours de mise en œuvre (Italie et Suède).  
Formation spécifique sur 2 modules de l'EASO, en Suède.  
25 experts déployés au sein de 10 équipes d'appui en matière d'asile, en Italie.  
6 ateliers thématiques sur le règlement de Dublin et les COI, en Italie.  
Cartographie du système et des processus d'accueil, en Italie.  
3 séminaires pour les juges italiens (évaluation des preuves et crédibilité, techniques d'entretien et COI, avec attention particulière accordée au Nigeria).*

Au cours de l'année 2013, l'EASO a continué à développer ses mesures d'aide spéciale, sous la forme de mesures ciblées visant à soutenir les États membres ayant des besoins identifiés et spécifiques par rapport à l'application de la refonte du paquet «Asile» européen.

C'est ainsi que l'EASO a apporté une aide personnalisée à la Suède et à l'Italie dans le cadre des plans d'aide spéciale signés, respectivement, en décembre 2012 et en juin 2013. Cette aide a été fournie à la demande de ces États membres et conformément à l'évaluation effectuée par l'EASO, notamment sur la base des analyses réalisées dans le cadre du système d'alerte précoce et de préparation.

En octobre 2013, l'EASO a également signé un plan opérationnel avec la Bulgarie prévoyant à la fois des mesures d'urgence et des mesures structurelles et personnalisées. Toutes les activités mises en œuvre en 2013 dans le cadre de ce plan sont répertoriées au sein de la section 3.8 «Aide d'urgence», quelle que soit la nature des mesures prises.

#### Plan d'aide spéciale pour la Suède

À la demande de la Suède, l'EASO a signé, en décembre 2012, un plan d'aide spéciale pour ce pays visant à l'aider à renforcer son système d'asile en proposant son programme de formation à un plus grand nombre de fonctionnaires. L'EASO a donc apporté une aide spéciale à la Suède en organisant, en janvier et en février 2013, des séances de formation des formateurs portant sur deux modules: «Inclusion» et «Droit international des réfugiés et droits de l'homme».

#### Plan d'aide spéciale pour l'Italie

Les autorités italiennes ont soumis à l'EASO une demande d'aide spéciale, le 7 décembre 2012. Le 13 décembre, le Bureau a décidé de leur apporter cette aide afin de renforcer le système d'accueil et d'asile italien et de le rendre conforme à la refonte du paquet «Asile» européen. Cette décision était fondée sur l'identification des besoins et l'évaluation de la situation à l'aide des données disponibles dans le système d'alerte précoce et de préparation.

Signé le 4 juin 2013, le plan d'aide spéciale de l'EASO pour l'Italie prévoit 45 activités de soutien, de nature technique et opérationnelle, qui devraient aider l'Italie à mettre en œuvre plus efficacement les instruments juridiques révisés liés au RAEC. Ce plan a été amendé en septembre 2013 afin d'y inclure des mesures supplémentaires. Les actions prévues par le plan devraient être menées de juin 2013 à décembre 2014.

Des équipes d'appui en matière d'asile composées d'experts issus des États membres et de l'EASO ont été formées, au cours de l'année 2013, en vue d'aider l'Italie dans les domaines suivants: COI, renforcement de ses capacités d'analyse et du système de Dublin, qualité des conditions régnant dans ses centres d'accueil, procédures opérationnelles concernant les capacités d'urgence et amélioration de l'appui aux instances de recours. En 2013, un total de 25 experts ont été déployés au sein de 10 équipes dans le pays afin d'appuyer la mise en œuvre du plan d'aide spéciale.



Signature du plan opérationnel avec l'Italie, à Malte, le 4 juin 2013.

Les équipes d'appui de l'EASO ont commencé à implémenter les activités en septembre 2013. L'aide apportée concernait la collecte de données et la capacité d'analyse; une mission d'enquête et une réunion ont été organisées début novembre 2013. L'aide en matière de COI a été apportée à l'occasion de trois ateliers en vidéoconférence destinés aux décideurs italiens et portant sur les questions d'asile, avec une attention toute particulière pour le Mali, le Ghana, le Nigeria et le Sénégal. Ces ateliers ont été organisés au dernier trimestre de 2013, tant au niveau territorial que central. L'EASO a également apporté son soutien à l'Italie par le biais d'un rapport technique sur les exigences liées au règlement de Dublin en matière d'infrastructure, de personnel et de ressources au sein du ministère de l'intérieur. L'aide apportée à l'Italie concernait aussi un plan de formation relatif au système DubliNet, les procédures prévues par le règlement et le traitement efficace des cas vulnérables. Trois ateliers thématiques sur la gestion et l'application pratique des procédures prévues par le règlement de Dublin ont été organisés, en novembre et en décembre 2013.

Un exercice de cartographie portant sur les conditions d'accueil et la nécessité de renforcer les normes de qualité du système d'accueil a été réalisé, en octobre 2013. Enfin, comme mentionné précédemment au sein de la section 3.6.3, trois séminaires de perfectionnement professionnel ont été organisés, à Malte, au cours du dernier trimestre de 2013 pour les juges italiens traitant les dossiers d'asile. Ces séminaires ont abordé des questions telles que l'évaluation des preuves et la crédibilité, les techniques d'entretien et les COI, avec une attention particulière pour la situation régnant au Nigeria.

### 3.7.2. Répartition

#### Chiffres clés concernant les activités de l'EASO relatives à la répartition, en 2013

2 réunions de coopération pratique entre experts sur la répartition.  
Participation au premier forum annuel de répartition.

En s'appuyant sur l'enquête concernant les activités de répartition effectuée à Malte, en 2012, l'EASO a organisé deux réunions d'experts, en juin et en novembre 2013. Elles ont réuni des représentants de la Commission européenne, des États membres, du HCR et de l'OIM. Les discussions ont porté sur les aspects pratiques et législatifs d'une approche commune en matière de répartition, l'élaboration de documents d'appui concernant la meilleure façon d'utiliser les financements européens dans ce domaine et la cartographie des bonnes pratiques de répartition dans les États membres, y compris les systèmes d'organisation internes et les conditions d'accueil et d'intégration. Il a été suggéré de mettre au point des instruments propres à l'EASO, à commencer par un manuel pratique et une méthodologie relative à la répartition.

L'EASO a participé au premier forum annuel sur la répartition, organisé par la Commission européenne en septembre 2013, et y a présenté une proposition d'approche commune en matière de répartition. La réunion devait permettre aux États membres de mieux comprendre leurs besoins immédiats dans le domaine et les aider à préparer leurs engagements.

### 3.7.3. Task Force pour la Méditerranée

#### Chiffres clés concernant les activités de l'EASO relatives à la Task Force pour la Méditerranée, en 2013

*8 actions affectées à l'EASO au sein de la Task Force pour la Méditerranée.*

La tragédie qui s'est déroulée, le 3 octobre 2013, au large de Lampedusa, où le naufrage d'un navire a provoqué la mort de plus de 300 migrants, a amené l'UE à réagir en vue d'accroître la solidarité et le soutien mutuel et ainsi d'éviter les drames de ce genre en Méditerranée. Immédiatement après la catastrophe, la Task Force pour la Méditerranée (TFM) a été formée dans le but d'étudier les mesures concrètes pouvant être prises pour régler ce problème. La TFM réunit des experts de tous les États membres, de la Commission européenne, du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), l'EASO, Frontex, Europol, la FRA et l'Agence européenne pour la sécurité maritime (EMSA). Les discussions ont débouché sur l'adoption de la communication COM(2013) 869 final par la Commission européenne, le 4 décembre 2013.

En participant aux réunions du Conseil et de la Commission, l'EASO s'est pleinement impliqué dans le processus. La TFM a exploré différentes pistes d'action, dont huit ont été affectées à l'EASO, principalement dans cinq domaines: amélioration de la surveillance des frontières afin de sauver des vies; assistance et solidarité en termes d'aide financière aux États membres confrontés à une forte pression migratoire; intensification de la lutte contre la traite des êtres humains, la contrebande et le crime organisé; amélioration de la protection régionale et de la réinstallation; et moyens légaux pour arriver en Europe et actions en collaboration avec les pays tiers.

L'EASO a contribué au plan d'action coordonné par la Commission européenne en proposant un ensemble de mesures qu'il mettrait lui-même en œuvre, parmi lesquelles une série d'initiatives conformes à sa stratégie d'action extérieure. L'EASO a dès lors inclus des mesures dans le contexte des partenariats de mobilité conclus avec le Maroc et la Tunisie ainsi que du dialogue européen sur la migration, la mobilité et la sécurité engagé avec la Jordanie, et plus particulièrement dans le cadre du projet IEPV EASO-Frontex (voir section 3.10.2). L'EASO s'est montré prêt à soutenir la Libye dans le cadre d'un futur partenariat de dialogue ou de mobilité. Conformément à sa stratégie d'action extérieure, l'EASO pourrait prendre en charge des formations et d'autres mesures de renforcement des capacités dans le cadre des programmes régionaux de protection mis en œuvre en Jordanie, en Libye et en Tunisie. Il étudiera la faisabilité d'un projet pilote sur l'aide apportée au traitement de dossiers, tout en améliorant la fourniture des données en vue d'affiner les plans d'urgence.

L'un des principaux objectifs de la TFM consiste à mettre au point des mesures de prévention ou de perturbation des modes opératoires les plus dangereux des passeurs et trafiquants qui aident les migrants à traverser illégalement les frontières extérieures de l'Union européenne.

### 3.8. Aide d'urgence de l'EASO

#### Chiffres clés concernant l'aide d'urgence de l'EASO, en 2013

*2 plans opérationnels en cours de mise en œuvre (Bulgarie et Grèce).  
49 experts déployés au sein de 25 équipes d'appui en matière d'asile, en Bulgarie et en Grèce.  
Un projet EASO-HCR sur le traitement des dossiers en attente, en Grèce.  
2 initiatives conjointes EASO-Frontex de formation à l'identification et à la détermination de la nationalité, en Grèce.  
8 ateliers de coopération pratique, en Grèce (COI, statistiques et collecte des données, prise de décisions en matière d'asile).  
3 réunions des points de contact nationaux de la réserve d'intervention «asile».  
Un exercice d'urgence avec Frontex sur la frontière entre la Hongrie et la Roumanie.*

En 2013, l'EASO a continué à développer ses activités de soutien aux États membres dont les systèmes d'accueil et d'asile subissent des pressions particulières, en particulier la Bulgarie et la Grèce; et à améliorer sa capacité à réagir rapidement et efficacement aux situations d'urgence.

### 3.8.1. Plan opérationnel pour la Grèce

En 2013, l'EASO a poursuivi ses activités d'urgence en Grèce conformément aux dispositions du plan opérationnel signé en avril 2011. Au terme de la première phase de celui-ci, fin mars 2013, il a été décidé de procéder à une deuxième phase visant à étendre les mesures de soutien apportées par l'EASO jusqu'au 31 décembre 2014.

La phase I du plan opérationnel concernait le traitement des demandes en souffrance, la mise en place d'une structure d'accueil et d'asile durable et efficace et l'adoption de normes visant à garantir la qualité du processus d'asile et d'accueil. Cette phase a été complétée par la convention de subvention EASO-HCR (novembre 2012-mars 2013) destinée à aider la Grèce à traiter les dossiers en attente, notamment en identifiant les dossiers inactifs et en adoptant des décisions d'interruption pour les recours considérés comme inactifs. Ce projet a permis de former plus de 90 élèves agents de police et d'apporter une aide matérielle au pays.

À la suite d'une demande de la Grèce début 2013, l'EASO a signé, le 7 mars 2013, la phase II du plan opérationnel (avril 2013-décembre 2014). Celle-ci s'appuie sur les résultats de la première phase et s'inscrit dans le cadre du plan d'action national grec révisé sur les migrations et l'asile. La phase II prévoit 15 mesures de soutien, en particulier dans les domaines de la formation et de la promotion de procédures d'accueil et d'asile durables et efficaces, ainsi qu'un financement européen.

Les nouveaux services grecs liés à l'asile (le service d'asile, le service de premier accueil et l'autorité de recours) sont pleinement opérationnels depuis juin 2013. La création de nouvelles institutions a nécessité la formation de nouveaux agents et le renforcement des capacités administratives du pays (notamment en matière de qualité, de COI, de statistiques, etc.). L'EASO, qui avait appuyé ce processus depuis le début des opérations en 2011, a consenti un effort tout particulier à la formation du personnel de ces nouveaux services (qui ont donc bénéficié du programme de formation du Bureau).

En 2013, une attention toute particulière a été accordée à l'augmentation de la capacité à traiter et à mener les entretiens individuels des recours actifs. Avant avril 2013, l'EASO a soutenu la mise en place de 10 comités d'appel et comités spéciaux supplémentaires, qui sont venus s'ajouter aux 10 comités existants.

Outre la formation, deux réunions de coopération pratique ont été organisées, en septembre et en novembre 2013, dans le but d'aider la Grèce à créer une base de données des COI et de l'aider dans la collecte et l'analyse des données statistiques. L'EASO a également organisé trois ateliers destinés aux membres des nouveaux comités chargés de traiter les demandes en souffrance et consacrés à la procédure de détermination, à la prise de décisions et à l'utilisation des COI en première et deuxième instances. Deux ateliers personnalisés supplémentaires ont par ailleurs réuni les rapporteurs experts de l'autorité de recours, et un atelier avancé s'adressait aux membres des comités de recours.

Un programme stratégique visant à développer un projet pilote sur l'évaluation des enregistrements et des transcriptions d'entretiens a été mis à la disposition du service d'asile et de l'autorité de recours.

L'EASO a également apporté son soutien en termes de financement européen afin d'accroître la capacité d'absorption et d'optimiser l'utilisation des fonds de l'UE, en particulier du Fonds européen pour les réfugiés. Le Bureau a par ailleurs apporté son expertise dans la préparation du nouveau fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) dans le contexte du nouveau cadre financier pluriannuel.

Enfin, conformément à l'accord de travail conclu entre l'EASO et Frontex, les deux agences ont publié, en avril et en novembre 2013, les premiers modules pilotes de formation conjointe sur la détermination de la nationalité. Ces modules conjoints ont contribué à renforcer l'accès à la procédure d'asile pour tous les migrants séjournant en Grèce, y compris dans les zones frontalières.

Si l'on comptabilise l'ensemble des activités réalisées en 2013, c'est un total de 34 experts qui ont été déployés au sein de 18 équipes d'appui en matière d'asile dans le cadre du plan opérationnel pour la Grèce.

### 3.8.2. Plan opérationnel pour la Bulgarie

Confrontée à une forte augmentation de l'afflux de demandeurs d'asile, en particulier en provenance de Syrie, la Bulgarie a demandé l'aide de l'EASO, le 14 octobre 2013. Signé le 17 octobre, le plan opérationnel de l'EASO pour la Bulgarie prévoit l'octroi d'une aide technique et opérationnelle au pays jusqu'à la fin du mois de septembre 2014. Il vise à aider la Bulgarie à faire face à l'accroissement de l'afflux de réfugiés ainsi qu'à améliorer et renforcer son dispositif de réception et d'asile en mettant en œuvre les instruments liés au RAEC.

Les mesures mises en œuvre par l'EASO afin de soutenir la Bulgarie sont réparties en trois catégories, à savoir aide opérationnelle, aide institutionnelle et aide horizontale. Des équipes conjointes d'appui en matière d'asile et des équipes composées d'experts de l'EASO, d'experts des États membres et de représentants bulgares ont été formées en 2013 et continueront à être créées en 2014. L'appui qu'elles fournissent porte sur les éléments suivants: préidentification et préenregistrement des flux migratoires mixtes, préenregistrement des demandeurs d'asile, renvoi des mineurs non accompagnés et des personnes vulnérables vers la procédure la plus adaptée et soutien du processus de décision en matière d'asile. Dans le cadre du plan opérationnel, l'EASO assure également la formation de fonctionnaires bulgares et le renforcement des capacités du pays en matière de COI, organise des ateliers thématiques et dispense des conseils techniques. Le Bureau élabore notamment une stratégie visant à accroître la capacité des structures d'accueil et à optimiser l'utilisation des installations existantes et offre son expertise concernant l'emploi de l'aide financière d'urgence que les fonds européens apportent à la Bulgarie. La réunion de lancement du plan opérationnel de l'EASO pour la Bulgarie a eu lieu le 5 novembre 2013, à Sofia.

En 2013, les activités d'appui immédiat ont principalement consisté à cartographier le processus d'asile, à suggérer des solutions pas à pas liées aux procédures d'accueil et d'asile et à soutenir le préenregistrement des demandeurs d'asile dans différents centres d'accueil. À cet égard, le Bureau a notamment rédigé un manuel consacré au processus d'enregistrement.

Si l'on comptabilise l'ensemble des activités effectuées en 2013, c'est un total de 15 experts qui ont été déployés au sein de 7 équipes d'appui en matière d'asile dans le cadre du plan opérationnel pour la Bulgarie.



Signature du plan opérationnel pour la Bulgarie, à Bucarest, le 17 octobre 2013.

### 3.8.3. Préparation à l'aide d'urgence

En 2013, l'EASO a continué à développer sa capacité à réagir rapidement aux situations d'urgence et aux demandes d'appui.

Premièrement, le Bureau a organisé des réunions avec les points de contact nationaux de la réserve d'intervention «asile» afin de discuter de ses profils et de la manière la plus efficace de répondre aux demandes d'appui opérationnel et de déployer les experts des États membres.

Deuxièmement, en 2013, l'EASO a élaboré trois manuels à usage interne relatifs aux processus administratifs, au déploiement opérationnel et au défraiement des experts déployés au sein des équipes d'appui en matière d'asile.

Enfin, le Bureau a procédé durant l'été 2013 à un exercice d'aide d'urgence lié à un exercice opérationnel organisé par Frontex (REX2013) dans les zones frontalières de la Hongrie et de la Roumanie avec la Serbie, qui a permis de tester, d'une part, les procédures et la capacité de l'EASO à déployer des équipes d'appui en matière d'asile dans les États membres subissant des pressions particulières et, d'autre part, la solidarité européenne sur les questions d'asile et la coopération pratique entre l'EASO, Frontex et les États membres de l'UE. Cet exercice visait à simuler une situation de pression particulière sur les territoires hongrois et roumain, et plus précisément dans la région proche des zones frontalières avec la Serbie, où un afflux majeur de migrants et de bénéficiaires potentiels de la protection internationale avait été anticipé. L'EASO a déployé des équipes d'appui en matière d'asile composées d'experts en enregistrement et en sélection des personnes susceptibles d'avoir besoin de protection internationale au sein des flux migratoires ainsi que d'experts concernant les demandeurs ayant des besoins particuliers.

## 3.9. L'aide à l'information et à l'analyse de l'EASO

### Chiffres clés concernant l'aide à l'information et à l'analyse de l'EASO, en 2013

*Démarrage de la phase II du système d'alerte précoce et de préparation.  
Rapport sur les pratiques en matière de statistiques en Europe.  
Rapport annuel 2012 sur la situation en matière d'asile dans l'UE.  
3 rapports trimestriels sur la situation en matière d'asile.  
12 rapports mensuels sur la situation en matière d'asile (restreint UE).*

### 3.9.1. Système d'alerte précoce et de préparation

En 2013, l'EASO a continué à développer son système d'alerte précoce et de préparation en étroite collaboration avec la Commission européenne (DG Affaires intérieures et Eurostat), Frontex, le HCR et d'autres partenaires afin que celui-ci fonctionne en synergie avec les systèmes existants de collecte de données relatives à l'asile. En février, l'EASO a passé trois étapes dans le processus d'élaboration du système d'alerte précoce et de préparation: la cartographie du fonctionnement des systèmes d'asile des États membres et de la manière dont les données statistiques sont transmises à Eurostat; la sélection des indicateurs les plus importants et les plus efficaces pour obtenir une vue d'ensemble complète du fonctionnement pratique du RAEC (de l'accès à la procédure au retour et à l'intégration) et ce, dans des délais utiles; et la création d'un groupe pour la fourniture de statistiques (GPS) composé d'experts nommés par les États membres comme points de contact responsables de la qualité et de la ponctualité des statistiques en matière d'asile.

En avril 2013, l'EASO a organisé la première réunion du GPS, qui a étudié une proposition de jeu complet d'indicateurs destinés à fournir des données sur le fonctionnement pratique du RAEC dans tous les principaux aspects. Au cours de l'été 2013, l'EASO a rédigé un questionnaire sur le sujet, en étroite collaboration avec d'autres organes européens traitant les données relatives à l'asile (DG Affaires intérieures, Eurostat, Frontex) afin de pouvoir bénéficier d'une approche européenne commune. Les pays interrogés ont été invités à veiller à ce que leurs différentes organisations compétentes transmettent les informations de la même manière. Les réponses au questionnaire ont permis à l'EASO de rédiger un rapport intitulé *EPS — Overview of statistical practice in Europe (Système d'alerte précoce et de préparation — Vue d'ensemble des pratiques en matière de statistiques en Europe)*. Ce rapport étant le premier à fournir une vue d'ensemble complète des pratiques actuelles en matière de collecte des données statistique relatives à l'asile dans les États membres de l'UE et les pays associés, il a conclu à l'existence de divergences majeures en termes de collecte et de transmission des données au sein de l'Union. Les causes de ces divergences sont liées aux différences d'interprétation de l'acquis communautaire en matière d'asile et de législation en termes de statistiques sur les migrations, ainsi qu'aux spécificités organisationnelles des systèmes nationaux d'asile et des méthodes d'établissement des rapports. Eurostat a publié de nouvelles directives en décembre 2013.

Conformément à l'approche pas à pas qu'il a choisi d'adopter, l'EASO a lancé, en novembre 2013, la phase II de son système d'alerte précoce et de préparation, à savoir l'étape suivante du déploiement de son travail d'analyse statistique, qui s'appuie sur les activités actuelles de collecte de données destinées aux produits analytiques du Bureau (mensuels et trimestriels). La phase II porte sur la première instance et envisage la collecte de données relatives à quatre indicateurs (demandes, retraits, décisions et dossiers en attente). Un guide d'interprétation des définitions des indicateurs a été mis au point et envoyé aux États membres, tandis qu'une séance de formation et une réunion de discussion ont été organisées à l'intention des membres du GPS afin de parvenir à une compréhension commune de la question. La collecte des données mensuelles a démarré le 1<sup>er</sup> avril 2014.

Outre le *rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne 2012*, détaillé dans la section suivante, l'EASO a lancé en 2013 la production de ses rapports trimestriels et mensuels sur l'asile, ce qui permet, d'une part, d'obtenir une analyse régulière des tendances concernant les demandes de protection internationale, les principaux pays d'origine, les profils des demandeurs et des pays où les demandes sont introduites et, d'autre part, de bénéficier d'analyses ciblées sur les dossiers nécessitant une attention particulière, tels que l'Érythrée, la Russie, la Syrie ou les Balkans occidentaux. En 2013, l'EASO a publié trois rapports trimestriels <sup>(5)</sup> et 12 rapports

<sup>(5)</sup> Les rapports trimestriels sont disponibles en ligne à l'adresse: <http://easo.europa.eu/asylum-trends-analysis/quarterly-report/>

mensuels (limités à l'UE) sur l'asile. Afin d'accroître ses capacités d'analyse et de visualisation des données, le Bureau a acquis un logiciel de statistiques et de cartographie avancé et formé son personnel à son utilisation.

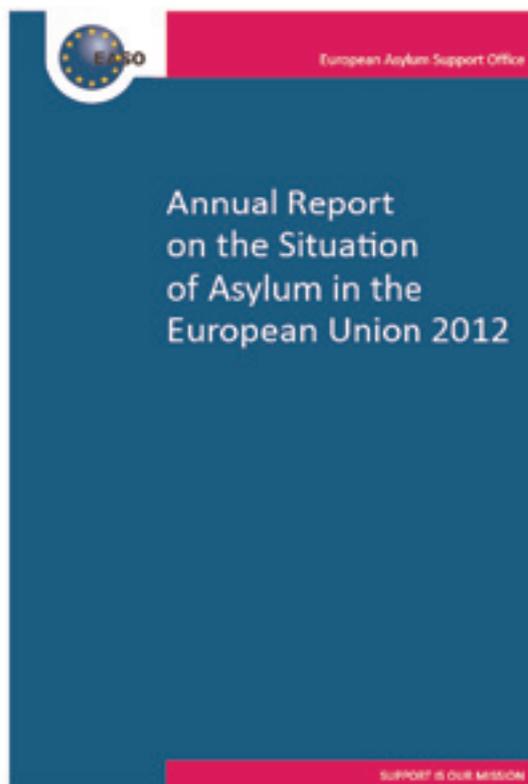
### 3.9.2. Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne

En juin 2013, l'EASO a publié son deuxième rapport annuel (2012) sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne <sup>(6)</sup>.

Le *rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne 2012* a fourni une vue d'ensemble complète de la situation de l'asile au sein de l'UE en examinant les afflux de demandeurs de protection internationale, en analysant les données relatives aux demandes et aux décisions et en se concentrant sur certains des principaux pays d'origine de ces demandeurs en 2012.

Le rapport annuel de l'EASO a également été utile pour les décideurs politiques de l'UE en les aidant à identifier les domaines nécessitant le plus d'améliorations (et donc sur lesquels l'EASO et les autres acteurs clés devraient concentrer leurs efforts à l'avenir), conformément à son objectif postulé, à savoir accroître la qualité, la cohérence et l'efficacité du RAEC.

En ce qui concerne la méthodologie, l'EASO a adopté, en février 2013, une nouvelle approche fondée sur les leçons tirées du rapport annuel 2011 sur la situation en matière d'asile dans l'UE. La nouvelle méthodologie inclut une déclaration de principe, un index de normes ainsi que les instructions relatives à la collecte et au traitement des données transmises par les États membres, la Commission européenne et les organisations de la société civile, le calendrier et la procédure de consultation.



### 3.9.3. Aide de l'EASO aux pays tiers

#### Chiffres clés concernant l'aide de l'EASO aux pays tiers, en 2013

*3 pays (Jordanie, Maroc et Tunisie) couverts par un projet d'Instrument européen de voisinage et de partenariat de l'EASO.*

*Adoption de la stratégie d'action extérieure de l'EASO.*

*2 réunions de coopération pratique (dimension extérieure du RAEC et réinstallation).*

*Participation à 3 réunions dans le cadre des partenariats de l'UE en matière de mobilité avec le Maroc et la Tunisie ainsi que du dialogue UE-Jordanie sur les migrations, la mobilité et la sécurité.*

*Participation au processus de Prague.*

*Contribution en qualité d'expert à 2 ateliers TAIEX pour les juges du droit des réfugiés.*

Dans le domaine des migrations et de l'asile, les dimensions intérieure et extérieure sont étroitement liées: il est impossible d'aborder la question sans prendre en compte la coopération avec des pays tiers.

<sup>(6)</sup> Ce rapport est disponible en ligne à l'adresse: <http://easo.europa.eu/asylum-documentation/easo-publication-and-documentation/>

En novembre 2013, l'EASO a adopté sa stratégie d'action extérieure <sup>(7)</sup>, qui souligne le rôle important que l'agence est supposée jouer dans la dimension extérieure du RAEC. Toutefois, au cours de ses premières années, l'EASO a choisi de se focaliser sur la mise en œuvre dudit RAEC au sein de l'UE en mettant au point des outils de coopération pratique. La stratégie relative à la dimension extérieure définit l'approche et le cadre général au sein duquel le Bureau va développer ses activités liées à la dimension extérieure du RAEC. Elle précise en outre le rôle de l'EASO dans le cadre de cette dimension extérieure, ses principes sous-jacents, la méthodologie concernant sa mise en œuvre, les priorités géographiques ainsi que les formes que peuvent prendre les actions extérieures de l'EASO. L'objectif fondamental de l'EASO concernant son action extérieure consiste à renforcer les capacités des pays tiers en matière d'asile et d'accueil en vue de mieux protéger les demandeurs, de faciliter la réinstallation par les États membres des réfugiés en provenance des pays tiers et de coopérer avec ces pays dans les domaines liés aux mandats et aux activités de l'EASO. Mise en œuvre dans le respect du règlement de l'EASO, l'action extérieure de l'EASO est conforme aux politiques et priorités globales de l'UE en matière de relations extérieures, et plus particulièrement à l'approche globale de la question des migrations et de la mobilité (AGMM), la politique européenne de voisinage (PEV) et la stratégie d'élargissement de l'Union européenne. L'action extérieure de l'EASO peut prendre les formes suivantes: soutenir la mise en œuvre de programmes régionaux de protection et d'autres actions importantes pour des solutions durables dans les pays tiers; dispenser les formations de l'EASO aux autorités compétentes des pays tiers; jouer un rôle de coordination en développant, en collaboration avec la Commission européenne et les partenaires compétents, les actions de coopération pratique relatives aux activités de réinstallation entreprises par les États membres; soutenir les mesures de renforcement des capacités des systèmes d'asile et d'accueil des pays tiers; et fournir aux États membres, à la Commission européenne et au SEAE les éléments objectifs et les conseils pertinents en termes de politique sur les questions d'asile et les besoins des pays tiers.

Conformément à cette stratégie d'action extérieure, l'EASO a entrepris des activités dans les domaines de la réinstallation et du renforcement des capacités des pays tiers.

### 3.9.4. Réinstallation

S'appuyant sur le premier séminaire sur la politique européenne de réinstallation, qui s'était tenu en 2012, l'EASO a organisé, en novembre 2013, une réunion de coopération pratique sur la réinstallation. Celle-ci a été l'occasion d'aborder les plans d'engagement relatifs au futur Fonds «Asile, migration et intégration» (FAMI) ainsi que d'éventuelles missions conjointes de sélection. L'EASO a proposé de créer un réseau d'experts en réinstallation composé de représentants des États membres de l'UE et des pays associés, de la Commission européenne, du HCR, de l'OIM et des principales organisation de la société civile actives dans le domaine.

L'EASO s'est en outre activement impliqué dans les consultations tripartites annuelles sur la réinstallation (ATCR) organisées par le HCR en juillet 2013, dont les principaux thèmes étaient le passage en revue de la situation mondiale et des priorités en termes de réinstallation, les objectifs en la matière pour 2014 et les engagements pluriannuels.

### 3.9.5. Dimension extérieure et renforcement des capacités dans les pays tiers

L'EASO a poursuivi ses activités liées à la dimension extérieure en coordonnant les échanges d'informations et les actions relatives aux questions résultant de la dimension extérieure du RAEC. Le Bureau a cherché à coopérer sur les questions techniques avec les autorités compétentes des pays tiers, en accord avec la Commission européenne et dans le cadre de l'AGMM.

En octobre 2013, l'EASO a organisé un atelier de coopération pratique portant sur son rôle dans la dimension extérieure du RAEC.

En ce qui concerne le renforcement des capacités des pays tiers, l'EASO a participé au dialogue UE-Jordanie sur les migrations, la mobilité et la sécurité (février 2013), à une réunion organisée dans le cadre du partenariat

<sup>(7)</sup> Cette stratégie est disponible en ligne à l'adresse: <http://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-External-Action-Strategy.pdf>

UE-Maroc pour la mobilité (septembre 2013) ainsi qu'à une autre dans le cadre du partenariat UE-Tunisie pour la mobilité (novembre 2013).

En décembre 2013, l'EASO a également signé une convention de subvention avec la Commission européenne (DG Développement et coopération – EuropeAid) dans le cadre du projet IEVP conjoint avec Frontex visant à apporter une aide au renforcement des capacités aux autorités compétentes de Jordanie, du Maroc et de Tunisie. Conformément à l'accord de travail conclu entre l'EASO et Frontex ainsi qu'à une approche globale sur les migrations, l'asile et la gestion des frontières, Frontex a accepté de participer à la mise en œuvre du projet. Intitulé «Promotion de la participation de la Jordanie au travail de l'EASO, ainsi que de celle de la Tunisie et du Maroc au travail de l'EASO et de Frontex», celui-ci a vu sa mise en œuvre approuvée pour une période de 18 mois et bénéficie d'un budget d'environ 1 million d'euros.

Enfin, depuis 2012, l'EASO est impliqué dans le projet «Quality and training in the asylum processes» [Qualité et formation dans les processus d'asile], qui est mis en œuvre dans le cadre de l'initiative ciblée du processus de Prague. En 2013, le Bureau a poursuivi ses activités relatives à la mise en œuvre du programme de formation de l'EASO dans les pays orientaux voisins de l'UE ainsi qu'en Turquie.

En outre, l'EASO a décidé en 2013 de soutenir le projet «Asylum systems quality initiative in eastern Europe and southern Caucasus» [Initiative pour la qualité des systèmes d'asile en Europe de l'Est et dans le Sud-Caucase] du HCR en dispensant son programme de formation dans les pays de la région et en accordant son autorisation de traduire certains modules en russe.

Par ailleurs, comme indiqué à la section 3.6.3, l'EASO a participé à deux ateliers du bureau TAIEX dans le cadre de la politique d'élargissement de l'Union européenne. Le premier, portant sur la coopération régionale entre les juges du droit des réfugiés, s'est tenu à Skopje (ancienne République yougoslave de Macédoine), en avril 2013. Le second, organisé à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) en mai 2013, a réuni les professionnels de la région et concernait les bonnes pratiques relatives à l'utilisation des COI dans les procédures d'asile.

## 4. Cadre et réseau de l'EASO

### 4.1. Conseil d'administration

#### Chiffres clés concernant le conseil d'administration de l'EASO, en 2013

31 membres et observateurs.

4 réunions du conseil d'administration.

4 documents de programmation adoptés (programme de travail pluriannuel 2014-2016, programme de travail 2014, plan pluriannuel en matière de politique du personnel 2014-2016 et budget 2014).

2 rapports adoptés (rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne 2012 et rapport d'activité annuel 2012).

3 décisions adoptées par le conseil d'administration.

Accord de travail conclu entre l'EASO et le HCR

Le conseil d'administration est l'organe de direction et de planification de l'EASO. En 2013, il était composé de 31 membres et observateurs (un membre par État membre, à l'exception du Danemark qui est invité en qualité d'observateur, deux membres de la Commission européenne et un membre sans droit de vote du HCR). En 2013, le conseil d'administration a élu ses nouveaux président et vice-président et a invité des représentants des pays associés (Islande, Lichtenstein, Norvège et Suisse) à participer à ses réunions en tant qu'observateurs. Frontex a également été invitée à prendre part aux débats du conseil d'administration qui relèvent de son domaine de compétence, notamment en ce qui concerne la situation de l'asile dans l'Union européenne, le système d'alerte précoce et de préparation et la situation en Grèce.



En 2013, le conseil d'administration a été en mesure d'exercer correctement ses fonctions, et notamment d'adopter les documents et décisions suivants:

- programme de travail pluriannuel 2014-2016;
- programme de travail 2014;
- plan pluriannuel en matière de politique du personnel 2014-2016 (soumis à l'avis de la Commission européenne);
- budget 2014 de l'EASO;
- accord de travail entre l'EASO et le HCR;
- décision du conseil d'administration n° 18 du 13 juin 2013 adoptant un avis sur les comptes définitifs de l'EASO pour 2012;
- décision du conseil d'administration n° 19 du 16 septembre 2013 sur le plan comptable de l'EASO;
- décision du conseil d'administration n° 20 du 7 décembre 2013 sur le règlement financier de l'EASO.



Dixième réunion du conseil d'administration de l'EASO, à Malte, les 4 et 5 février 2013.

En outre, le conseil d'administration a régulièrement procédé à des échanges de vues sur la situation de l'asile dans l'UE, avec une attention particulière accordée à la Syrie, à la Méditerranée, à la Fédération de Russie et aux Balkans occidentaux. Il a également abordé la mise en œuvre opérationnelle du nouveau paquet «Asile» et du programme pluriannuel en matière de JAI qui entrera en vigueur au terme du programme de

Stockholm, en 2014. Il a examiné l'évolution de la mise en œuvre des mesures de soutien apportées par l'EASO à la Bulgarie, à la Grèce, à l'Italie et à la Suède. Une attention particulière a également été accordée à la formation et au perfectionnement professionnel, et notamment au nouveau parcours d'apprentissage, aux processus de gestion de la qualité ainsi qu'aux COI et au développement de l'approche en réseau dans ce domaine. Concernant le système d'alerte précoce et de préparation, le conseil d'administration a adopté la phase II du processus et a reçu les rapports mensuels et trimestriels sur l'asile. Il a par ailleurs approuvé la stratégie d'action extérieure de l'EASO. Enfin, en ce qui concerne les activités d'audit interne, il a validé le plan d'activité du service d'audit interne pour 2013 et approuvé le plan stratégique d'audit interne 2014-2016.

## 4.2. Coopération avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne

### Chiffres clés concernant la coopération de l'EASO avec le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne, en 2013

*Réunions bilatérales régulières avec la Commission.*  
*Une évaluation interne réalisée par la Commission.*  
*5 événements avec le Parlement.*  
*Participation à 13 réunions du Conseil.*

En tant qu'agence européenne indépendante, l'EASO agit dans le respect des politiques et du cadre institutionnel de l'UE. Le Bureau est donc tenu de rendre compte de son travail au Parlement, au Conseil et à la Commission, de justifier l'utilisation qu'il fait des ressources qui lui sont allouées et de fournir des éléments objectifs devant servir au développement du RAEC. En 2013, l'EASO a soumis au Parlement, au Conseil et à la Commission (entre autres) son programme de travail annuel, son rapport annuel sur la situation de l'asile dans l'UE, son rapport d'activité annuel et ses comptes définitifs.

Le Bureau organise régulièrement des réunions bilatérales avec la Commission, à divers niveaux de pouvoir, et entretient avec elle une coopération structurée dans la mesure où elle siège officiellement au conseil d'administration de l'EASO.

En tant que direction générale partenaire, l'EASO entretient avec la DG Affaires intérieures des relations permanentes. Le Bureau a étroitement collaboré avec elle sur des questions administratives ainsi que sur des questions opérationnelles et de politique. En ce qui concerne ces dernières, une attention particulière a été accordée à l'application du mécanisme prévu par l'article 33 de la refonte du règlement de Dublin, à la répartition intra-européenne (notamment via la participation de l'EASO au forum annuel de la répartition), à la Task Force pour la Méditerranée, à la formation et aux processus de gestion de la qualité, aux mineurs non accompagnés, aux COI, à l'aide opérationnelle à la Bulgarie, à la Grèce et à l'Italie, ainsi qu'à la dimension extérieure du RAEC. En outre, l'EASO a participé, en qualité d'observateur, aux réunions de divers comités de contact sur la transposition et l'application de la refonte des instruments juridiques européens en matière d'asile. Le Bureau a également travaillé en collaboration avec la Commission européenne et le réseau européen des migrations (REM) sur les processus de rédaction de leurs rapports respectifs en matière d'asile. En 2013, l'EASO a participé aux réunions du REM ayant trait à ses domaines de compétence.

Enfin, dans le cadre des activités prévues par sa communication sur le renforcement de la solidarité intracommunautaire dans le domaine de l'asile, la Commission européenne a procédé à une évaluation de l'incidence qu'a eue l'EASO sur la coopération pratique en matière d'asile et sur le RAEC, en 2013. Cette évaluation a été finalisée en décembre 2013 et ses conclusions ont été publiées en 2014.

En 2013, l'EASO a également renforcé sa coopération avec d'autres directions générales et services de la Commission, notamment avec la DG Développement et coopération – EuropeAid en ce qui concerne le projet IEVP mentionné au sein de la section 3.10.2, avec Eurostat concernant la collecte de données relatives à l'asile, avec la DG Budget concernant les aspects budgétaires et financiers et avec la DG Ressources humaines et sécurité en ce qui concerne les ressources humaines. L'EASO a également poursuivi ses relations avec le SEAE pour l'élaboration de la stratégie d'action extérieure et la préparation de la mise en œuvre du projet IEVP avec la Jordanie, le Maroc et la Tunisie.

Du côté du Parlement européen, le Bureau a participé, le 13 mars, à une conférence intitulée «A sensible discussion on immigration and migration in the EU» [Débat sensible sur l'immigration et les migrations dans l'UE]. En juillet, l'EASO a donné un exposé sur la répartition intracommunautaire et, en septembre, a présenté son *rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne 2012* ainsi que son *rapport d'activité annuel 2012* à la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE). Une délégation de cette dernière a également visité les bureaux de l'EASO, en octobre 2013. Enfin, dans le cadre des activités du réseau des agences JAI, l'EASO a pris part aux débats relatifs au plan de formation des services de répression organisés par le CEPOL et le Parlement européen.

Concernant le Conseil de l'Union européenne, l'EASO a participé à 13 réunions sous les présidences irlandaise et lituanienne, notamment celles du Conseil des ministres JAI et du Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile (CSIFA). Le Bureau a tout particulièrement contribué aux débats relatifs à la situation en matière d'asile dans l'UE (avec un accent spécifique sur la Syrie et la Méditerranée), au plan d'action de l'UE sur les pressions migratoires, au traitement conjoint des demandes de protection internationale et aux actions entreprises dans le cadre de la Task Force pour la Méditerranée.



Une délégation du Parlement européen visite l'EASO, à Malte, les 29 et 30 octobre 2013.

### 4.3. Coopération avec le HCR et d'autres organisations internationales

#### Chiffres clés concernant la coopération de l'EASO avec le HCR et d'autres organisations intergouvernementales, en 2013

*Accord de travail conclu entre l'EASO et le HCR.*

*Plus de 30 réunions bilatérales avec le HCR.*

*Réunions bilatérales avec le Conseil de l'Europe et l'OIM.*

*Échange épistolaire formalisé avec les consultations intergouvernementales sur les politiques en matière de droit d'asile, de réfugiés et de migrations (CIG).*

*Participation à 2 réunions des CIG et à 4 réunions de la conférence des directeurs généraux des services d'immigration (CDGSI).*

En 2013, l'EASO a collaboré étroitement avec le HCR et les organisations internationales et intergouvernementales compétentes telles que le Conseil de l'Europe, l'OIM, les CIG et la CDGSI.

À la suite de cette collaboration assidue, l'EASO et le HCR ont conclu, en décembre 2013, un accord de travail<sup>(8)</sup> visant à mettre en place un cadre de coopération plus structuré dans des domaines de travail communs, à créer des synergies et à assurer la cohérence des différentes actions entreprises par les deux agences. Les principaux domaines de collaboration sont les suivants: formation et perfectionnement professionnel; échange de bonnes pratiques et d'expertise sur les initiatives liées à la qualité et les questions de genre; COI; collecte et analyse de données et d'informations; identification des personnes vulnérables; aide spéciale et d'urgence; activités liées à la dimension extérieure et à la réinstallation; activités de répartition.



Signature de l'accord de travail EASO-HCR, à Genève, le 13 décembre 2013.

Le Bureau a collaboré étroitement avec le HCR dans tous les domaines relevant du mandat de l'EASO. Au cours de l'année 2013, l'EASO a continué à renforcer ses relations avec le HCR, qui a participé à la vaste majorité des réunions du Bureau. L'EASO a par ailleurs participé aux ATCR organisées par le HCR en juillet 2013.

<sup>(8)</sup> L'accord de travail entre l'EASO et le HCR est disponible à l'adresse suivante: <http://easo.europa.eu/wp-content/uploads/EASO-UNHCR-Working-Arrangement.pdf>

La coopération structurée s'est poursuivie, en particulier avec le HCR, qui participe au conseil d'administration de l'EASO en tant que membre sans droit de vote, au forum consultatif de l'EASO et à d'autres activités de consultation. Le HCR a par ailleurs renforcé son bureau de liaison permanente auprès de l'EASO, à Malte, notamment en diffusant des informations pertinentes sur les sujets d'intérêt mutuel.

L'EASO et le HCR ont également coordonné leurs activités de soutien au système d'asile de la Grèce, en particulier dans le cadre de l'accord de contribution conclu entre les deux organisations en novembre 2012, et à celui de la Bulgarie.

La réunion annuelle de consultation des dirigeants s'est tenue en juillet 2013, et plus de 30 réunions bilatérales ont été organisées à différents niveaux de pouvoir tout au long de l'année.

L'EASO et le HCR ont procédé à des échanges d'informations, particulièrement en ce qui concerne la situation qui règne en Syrie et dans la Méditerranée.

Comme mentionné à la section 3.10.2 du présent rapport, l'EASO a décidé, en 2013, de soutenir le projet «Asylum systems quality initiative in eastern Europe and southern Caucasus» [Initiative pour la qualité des systèmes d'asile en Europe de l'Est et dans le Sud-Caucase] du HCR en dispensant son programme de formation dans les pays de la région et en accordant son autorisation de traduire certains modules en russe. En outre, l'EASO a participé au projet «Response to vulnerability in asylum» [Gestion des vulnérabilités en matière d'asile], qui se focalise sur l'identification des demandeurs d'asile vulnérables, sur la réponse à leurs besoins en termes d'appui et de procédures et sur la formation.



L'ambassadeur Swing, directeur général de l'OIM, visite l'EASO, à Malte, le 4 novembre 2013.

L'EASO a mené ses activités en contact étroit avec d'autres organisations internationales et intergouvernementales actives dans des sphères proches de ses domaines d'activités. Le Bureau a organisé des réunions bilatérales avec l'OIM en avril, avec le Conseil de l'Europe en juin ainsi qu'avec la CEDH, et a participé à quatre réunions de la CDGSI sur la situation en matière d'asile dans l'UE, les pronostics, les systèmes d'alerte précoce et la gestion des demandes en souffrance. Concernant la coopération avec le CIG, l'EASO a formalisé, en janvier 2013 un échange épistolaire qui a permis de mettre en place un cadre de coopération accrue dans les domaines de la programmation et de la planification, de la coopération technique et des échanges d'informations. L'EASO a en outre assisté à deux réunions des CIG en 2013.

#### 4.4. Coopération avec les pays associés

##### Chiffres clés concernant la coopération de l'EASO avec les pays associés, en 2013

4 accords initiés (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse).

En février 2013 s'est tenu le dernier cycle de négociations relatives à l'accord avec les pays associés (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). L'EASO a participé à l'intégralité du processus (quatre séries de négociations) en qualité d'observateur. Le texte a été paraphé par les pays associés en juin 2013, et le Conseil a décidé de conclure les accords en 2014.

Ceux-ci permettront aux pays associés de participer aux travaux de l'EASO et de pouvoir bénéficier des actions d'appui de ce dernier. Qui plus est, leurs ressortissants pourront être engagés sous contrat par l'EASO.

## 4.5. Coopération avec les agences de l'UE

### Chiffres clés concernant la coopération de l'EASO avec les agences de l'UE, en 2013

*Accord de travail conclu entre l'EASO et la FRA.*

*Participation à 4 réunions du réseau des agences JAI.*

*2 initiatives conjointes EASO-Frontex de formation à l'identification et à la détermination de la nationalité, en Grèce.*

*Un exercice d'urgence avec Frontex sur la frontière entre la Hongrie et la Roumanie.*

L'EASO a collaboré étroitement avec d'autres agences européennes actives dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, en 2013, tant de manière multilatérale que bilatérale.

En tant que membre de la coordination générale des agences de l'UE, l'EASO a participé régulièrement aux réunions des directeurs d'agences et d'administrations ainsi qu'aux groupes de travail établis, tels que le réseau des performances ou encore le réseau juridique inter-agences (IALN).

Dans le cadre du réseau des agences JAI, l'EASO a participé, en 2013, à trois réunions du groupe de contact des agences JAI ainsi qu'à la réunion des directeurs des agences JAI, présidée par le CEPOL. Le Bureau s'est préparé à occuper la présidence du réseau, en 2014. En 2013, le réseau des agences JAI se composait du CEPOL, de l'EASO, de l'EIGE, de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), de l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), de Frontex et de la FRA. La Commission européenne, notamment via l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), et le SEAE ont également participé au réseau, en 2013. Les principaux thèmes abordés au cours de l'exercice ont été la coordination de la formation, la mobilité des ressources humaines et les relations extérieures.

Au niveau bilatéral, l'EASO et Frontex ont poursuivi la mise en œuvre de leur accord de travail signé en 2012. Une attention particulière a été apportée à la coordination de la coopération opérationnelle en Grèce ainsi qu'à celle des activités de formation, notamment en ce qui concerne la dispense d'un module consacré à la détermination de la nationalité. Les échanges de données et d'analyses concernant les tendances en matière de migrations et d'asile se sont intensifiés, en 2013. Comme indiqué à la section 3.8, l'EASO a procédé, durant l'été 2013, à un exercice d'aide d'urgence lié à un exercice opérationnel organisé par Frontex (REX2013) dans les zones frontalières de la Hongrie et de la Roumanie, avec la Serbie. Le Bureau a participé, en qualité de membre, aux trois réunions du forum consultatif de Frontex qui ont eu lieu en 2013, tandis que Frontex a assisté à la séance plénière du forum consultatif de l'EASO. En ce qui concerne la dimension extérieure, l'EASO et Frontex sont convenus de participer à un projet IEVP en Jordanie, au Maroc et en Tunisie. Enfin, Frontex a été invitée à contribuer à certains points inscrits à l'ordre du jour des réunions du conseil d'administration de l'EASO.

Concernant la coopération avec la FRA, les deux agences ont conclu, en juin 2013, un accord de travail<sup>(9)</sup> s'appuyant sur la coopération existante et couvrant les domaines de la formation, de l'aide à la gestion de la qualité, de la coopération opérationnelle, de la recherche, de l'information et de l'analyse, et de la coopération horizontale. En outre, la FRA a participé aux activités de l'EASO, en particulier dans le domaine de la formation et des outils de gestion de la qualité, tandis que l'EASO a transmis son expertise et participé au lancement du *Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration*.

En 2013, l'EASO et Europol ont intensifié leur coopération permanente, en particulier dans le domaine du système d'alerte précoce et de préparation. Le Bureau a par ailleurs continué à développer sa collaboration avec le CEPOL en ce qui concerne les échanges de méthodologies de formation. L'EASO et eu-LISA ont également exploré les possibilités de collaboration bilatérale, notamment concernant Eurodac, dans le cadre de la refonte des instruments européens liés à l'asile.

<sup>(9)</sup> L'accord de travail conclu entre l'EASO et la FRA est disponible en ligne à l'adresse: <http://easo.europa.eu/wp-content/uploads/20130606-EASO-FRA-working-arrangement-FINAL.pdf>

## 4.6. Forum consultatif et coopération avec les autres acteurs

### Chiffres clés concernant le forum consultatif de l'EASO et sa coopération avec les autres acteurs, en 2013

4 calendriers de consultation trimestriels.

24 activités de consultation.

4 réunions (séance plénière du forum consultatif et 3 réunions du groupe consultatif).

Hormis la coopération avec les institutions, organes et agences de l'Union européenne et les organisations internationales et intergouvernementales, l'EASO entretient des relations étroites avec d'autres acteurs compétents tels que les organisations de la société civile, le monde académique et les associations de magistrats. La section 3.6.3 du présent rapport détaille d'ailleurs les activités de coopération menées en 2013 avec ces derniers en matière d'asile.

En outre, le forum consultatif constitue un mécanisme d'échange d'informations et de mise en commun des connaissances entre l'EASO et les acteurs précités. Le Bureau a amélioré cet outil, en 2013, en se fondant sur les leçons tirées des expériences vécues en 2011 et en 2012. Conformément au plan opérationnel du forum consultatif de l'EASO adopté en 2012, le Bureau a publié chaque trimestre son calendrier de consultations et organisé 24 activités de consultation, notamment concernant son *programme de travail 2014*, son *rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne 2012* et son *rapport d'activité annuel 2012*. En 2013, l'EASO a également invité les membres du forum consultatif à lui transmettre des informations sur les aspects essentiels du fonctionnement du RAEC et a lancé un appel à contributions, les enjoignant à lui fournir des renseignements sur leurs activités et projets ayant une incidence particulière sur la mise en œuvre du RAEC au niveau local, régional, national ou européen.



Troisième forum consultatif, à Malte, les 27 et 28 novembre 2013.

En 2013, l'accent a été mis sur le travail relatif aux mineurs non accompagnés; les membres du forum consultatif se sont impliqués dans la préparation d'une présentation de la situation en matière d'évaluation de l'âge et de recherche des familles.

Concernant les activités de formation, certains membres du forum consultatif ont été invités à participer au groupe de référence relatif à la formation, selon le thème correspondant à leur domaine de compétences. En 2013, les organisations de la société civile ont été consultées au moins une fois concernant l'élaboration de certains modules de formation de l'EASO, à savoir «RAEC», «Responsables de services», «Genre, identité sexuelle et orientation sexuelle», Directive sur les procédures d'asile», «Règlement de Dublin», «Interrogation des enfants», «Interrogation des personnes vulnérables» et «Droit international des réfugiés et droits de l'homme».

En outre, l'EASO lancé auprès des organisations de la société civile un appel ouvert à manifestation d'intérêt les invitant à s'impliquer dans trois des grands domaines d'action du Bureau: les mineurs non accompagnés (évaluation de l'âge et recherche de la famille), le programme de formation de l'EASO (via le groupe de référence) et le système d'alerte précoce et de préparation.

En 2013, le Bureau a développé sa plate-forme de consultation électronique, liée à son site web.

En 2013, l'EASO a poursuivi sa collaboration avec le monde académique, qui s'est trouvé impliqué dans les travaux du Bureau via divers forums, notamment via des activités de développement de formations ou le forum consultatif proprement dit. L'EASO a participé à des conférences et à des cours organisés par le monde académique dans les domaines de l'asile et du RAEC.

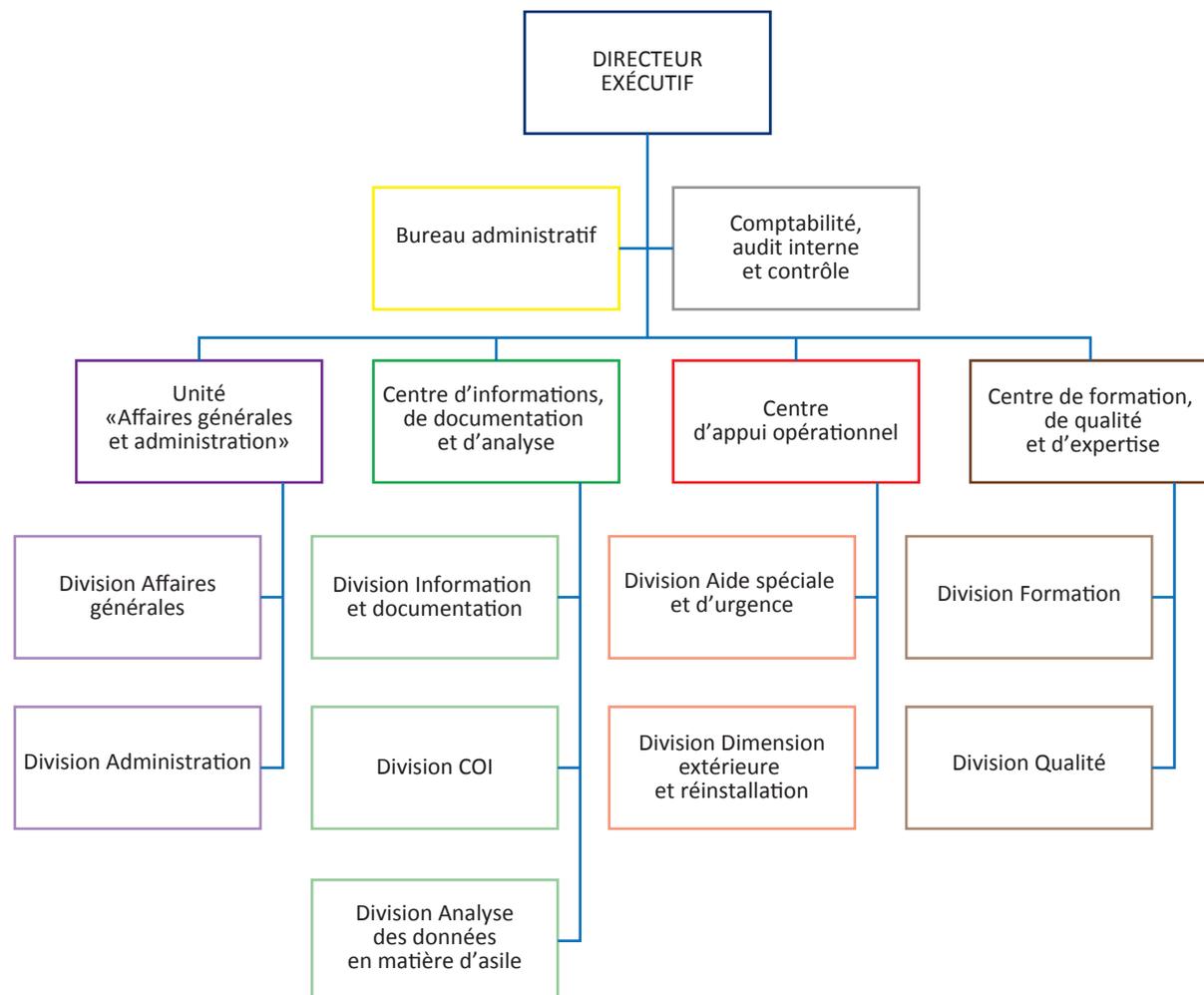
En novembre 2013, l'EASO a organisé la troisième séance plénière de son forum consultatif, au cours de laquelle de nombreux sujets ont été abordés, parmi lesquels le système d'alerte précoce et de préparation de l'EASO, le travail du Bureau en Grèce, ses processus de gestion de la qualité, son étude de cas sur les Balkans occidentaux, son rôle dans la dimension extérieure du RAEC, les COI communes relatives aux produits de l'EASO et le rôle du Bureau dans les situations d'urgence. La réunion s'est terminée par un panel de discussion relatif à la mise en

œuvre du RAEC et les perspectives pour l'après-programme de Stockholm. Pour se familiariser avec le travail et le personnel de l'EASO, les membres du forum consultatif ont également visité le siège du Bureau et assisté à une série de présentations relatives à ses différents domaines d'activité.

Créé dans le but de soutenir l'EASO lors de la création et des phases initiales du forum consultatif, le groupe consultatif s'est réuni à trois reprises en 2013. Cette année, il comprenait cinq experts superviseurs désignés par la Commission européenne, le HCR, le CERE, le réseau Odysseus et l'IARLJ.

## 4.7. Organisation de l'EASO

Chiffres clés concernant l'organisation de l'EASO, en 2013
71 employés (15 nouvelles procédures de recrutement menées à bien).
12 millions d'euros en crédits d'engagement et 10,5 millions d'euros en crédits de paiement.
156 contrats et 9 contrats-cadres pluriannuels conclus.
600 nouveaux abonnés à la newsletter, 14 communiqués de presse, 9 numéros de la newsletter, 15 interviews avec la presse et 4 conférences de presse.
Évaluations interne et externe de l'EASO.



En 2013, la structure organisationnelle interne de l'EASO était présidée par le directeur général, qui a accompli son rôle de représentant légal du Bureau. Il est responsable, notamment, de la gestion administrative de l'EASO et de l'exécution du programme de travail et des décisions du conseil d'administration.

En 2013, le directeur exécutif a été directement soutenu par un bureau administratif ainsi que par le comptable et les chefs des quatre centres ou unités suivants:

- unité «Affaires générales et administration» (GAAU);
- centre d'informations, de documentation et d'analyse (CIDA);
- centre d'appui opérationnel (COS);
- centre de formation, de qualité et d'expertise (CTQE).

Le directeur exécutif et les quatre chefs d'unité/de centre se sont réunis chaque semaine dans le cadre d'une réunion de l'équipe de gestion pour faire le bilan des activités et de l'organisation de l'EASO et aborder les activités à venir.

Sans préjudice des informations détaillées mentionnées au sein de la partie II du présent rapport, voici un aperçu global des dépenses de personnel et de passations de marchés, en 2013.

L'EASO comptait 71 employés à la fin de l'exercice, dont 31 administrateurs, 13 assistants, 15 agents contractuels et 12 experts nationaux détachés, un total de 20 nationalités des États membres de l'UE y étaient représentées. L'EASO a mené à bien 15 procédures de recrutement, bien que plusieurs concours inscrits au tableau des effectifs 2013 n'aient été finalisés qu'au début de l'année suivante. En termes d'équilibre hommes-femmes, l'EASO compte 41 employés de sexe féminin (58 %) et 30 de sexe masculin (42 %). Le premier comité du personnel a par ailleurs été élu en septembre, et l'EASO a adopté son livre de descriptions de postes et renforcé son programme d'orientation à destination des nouveaux arrivants.

Concernant le budget et son exécution, l'EASO a bénéficié de 12 millions d'euros en crédits d'engagement et 9 millions d'euros en crédits de paiement, en 2013, chiffre porté à 10,5 millions d'euros en décembre via une modification budgétaire. L'EASO a adopté un nouveau règlement financier.

En matière de passations de marché, en 2013, l'EASO a continué à renforcer ses capacités de planification, de suivi et de déclaration relatives aux processus d'achats et de sous-traitance. Le Bureau a mis en œuvre le plan de passation de marchés 2013 et a, dans le respect de celui-ci, mené à bien 9 procédures de marché public et 43 procédures négociées qui ont débouché sur l'établissement de 9 contrats-cadres pluriannuels et 156 contrats.

En matière de relations presse et de communications, l'EASO a mis à niveau son site web afin de le rendre plus interactif, transparent et convivial. Le Bureau a également noué des relations étroites avec plusieurs membres stratégiques de la presse. En 2013, l'EASO a émis 14 communiqués de presse et publié 9 numéros de sa newsletter, qui compte d'ailleurs 600 nouveaux abonnés. Le Bureau a donné 15 interviews et tenu 4 conférences de presse. Il a également organisé une surveillance médiatique et une revue de presse quotidiennes, adopté une nouvelle identité visuelle, assuré la bonne gestion de sa boîte e-mail info, qui a reçu plus de 500 demandes par courrier électronique, et intensifié ses activités de communication interne. La liste des publications de l'EASO figure à la section 5 de la partie II du présent rapport.

Dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'EASO a développé l'infrastructure informatique mise en place en 2012. Celle-ci a été améliorée de manière à appuyer les activités opérationnelles, en particulier concernant le système d'alerte précoce et de préparation et le portail COI commun. En 2013, l'EASO a avant tout cherché à asseoir les bases destinées à la mise en place d'une infrastructure Active Directory et de courrier électronique installée au sein d'un environnement virtualisé. L'administration des systèmes et services a été simplifiée afin d'offrir plus de flexibilité en termes de planification et de mise en œuvre de la future stratégie de récupération en cas de sinistre. L'EASO a mis en place une infrastructure en grappe, à haute disponibilité, pour l'hébergement de ses systèmes de gestion de bases de données. Le Bureau a également installé une infrastructure de vidéoconférence, mis au point des services de terminaux permettant d'accéder à distance aux systèmes et adopté une politique relative à l'usage acceptable des ressources informatiques.

En matière de logistique, l'EASO a attaché une attention toute particulière à l'équipement de ses nouveaux locaux à la suite du déménagement effectué en 2012. Le Bureau a continué à développer l'inventaire de ses actifs matériels.

En ce qui concerne la gestion documentaire et la protection des données, l'EASO a consolidé, en 2013, son «registre des opérations de traitement» et a réalisé un inventaire des opérations employées dans le traitement

des données personnelles. Des vérifications préalables ont été soumises au Contrôleur européen de la protection des données (CEPD) concernant la gestion des congés, les passations de marchés et la réserve d'intervention «asile». Des déclarations de confidentialité ont été rédigées à propos de diverses opérations réalisées par l'EASO, de même qu'une charte de la protection des données et un livre de politiques et de procédures.

Conformément aux recommandations du service d'audit interne et de la Cour des comptes européenne, l'EASO a appliqué et continué à développer ses contrôles internes, dans le respect des standards de contrôle interne adoptés en novembre 2012. Les références aux activités entreprises dans ce domaine se trouvent à la section 1 de la partie II du présent rapport.

#### **4.7.1. Évaluation interne et externe de l'EASO**

En 2013, dans le cadre des activités prévues par sa communication sur le renforcement de la solidarité intracommunautaire dans le domaine de l'asile, la Commission européenne a procédé à une évaluation de l'incidence qu'a eue l'EASO sur la coopération pratique en matière d'asile et sur le RAEC. Cette évaluation interne a été finalisée en décembre 2013, et ses conclusions ont été adoptées en 2014.

Parallèlement, le conseil d'administration a adopté le cahier des charges relatif à la première évaluation indépendante de l'EASO, qui aura lieu en 2014 et passera en revue l'influence des activités du Bureau sur la coopération pratique dans le domaine de l'asile et sur le RAEC en général. Cette évaluation tentera d'apprécier les progrès réalisés dans le cadre du mandat de l'EASO et cherchera à déterminer s'il est nécessaire d'adopter des mesures supplémentaires pour renforcer la solidarité et le partage des responsabilités avec les États membres soumis à des pressions particulières. Elle étudiera plus particulièrement l'éventuelle nécessité de modifier le mandat de l'EASO (ainsi que les implications financières de toute modification à cet égard) et déterminera si la structure administrative permet effectivement au Bureau de remplir ses obligations.

Les activités de l'EASO seront évaluées en fonction des objectifs spécifiques suivants, qui constituent également les principaux critères d'évaluation: valeur ajoutée pour l'UE, incidence, efficacité et pratiques de travail. L'évaluation indépendante couvrira la période allant de juin 2011 à juin 2014 et sera réalisée par un contractant externe sélectionné au terme d'une procédure d'adjudication.



## PARTIE II

# 1. Éléments constitutifs de la déclaration d'assurance

## 1.1. Élément constitutif 1: évaluation par la direction

Les standards de contrôle interne pour une gestion efficace ont été adoptés en 2012 pour étayer la légalité et la régularité et ont été appliqués en 2013 au moyen de l'adoption de procédures pour tous les processus financiers. Les membres du personnel statutaire chargés d'exécuter les devoirs des acteurs financiers ont reçu la formation nécessaire sur ces procédures, ainsi que sur les règles connexes.

Bien que la bonne gestion financière soit encouragée comme principe directeur pour l'exécution du budget, le niveau d'économie, d'efficacité et d'efficience atteint, en ce qui concerne les transactions financières, est à la mesure de la disponibilité du personnel affecté à ces tâches dans le contexte du lancement de l'organisation à compter de l'indépendance financière, acquise le 20 septembre 2012.

Le Bureau a continué à développer sa culture de gestion financière en mettant en œuvre les standards de contrôle interne et en appliquant les recommandations des entités d'audit. Il a également dispensé (et dispense toujours) les formations pertinentes à son personnel.

En mars 2013, l'EASO a procédé à une autoévaluation relative à la mise en œuvre des standards de contrôle interne, démontrant par là même sa volonté de comprendre et de mettre en place un environnement de contrôle interne digne de ce nom.

## 1.2. Élément constitutif 2: résultats des audits de 2013

### 1.2.1. Conclusions et suites de l'audit interne

Du 11 au 19 avril 2013, l'EASO a reçu la visite du service d'audit interne (IAS), qui a mené une évaluation complète des risques ainsi qu'un examen limité des standards de contrôle interne.

Lors de l'évaluation complète des risques effectuée en 2013, l'IAS a analysé les principaux processus EASO, tant sur le plan opérationnel (missions) qu'administratif (appui des tâches opérationnelles), puis a élaboré un plan stratégique d'audit interne (SIAP) pour la période 2014-2016, au sein duquel ont été identifiés les domaines dans lesquels l'EASO devrait prendre des mesures ciblées, ainsi que les trois thèmes suivants pour les prochains audits: mise en œuvre de plans opérationnels relatifs à l'aide d'urgence de l'EASO; gestion de la formation; exécution budgétaire et mise en œuvre du plan de passation de marchés.

En ce qui concerne l'examen limité, l'IAS s'est efforcé de fournir au directeur exécutif et au conseil d'administration une évaluation indépendante de l'adéquation et de l'efficacité des standards de contrôle interne mis en place. Cet examen portait sur les 16 standards de contrôle interne adoptés par le conseil d'administration en novembre 2012, qui sont équivalents à ceux que la Commission européenne a appliqué à ses propres division et services.

Au vu des résultats de l'examen limité, l'IAS a émis 18 recommandations, dont six considérées comme «très importantes» et 12 «importantes». Le service n'a émis aucune recommandation critique.

L'IAS a noté que, de manière générale, l'examen montrait que l'EASO avait travaillé à la mise en œuvre des standards de contrôle interne, comme le démontrent les pratiques et procédures déjà en place ainsi que les plans d'amélioration future de l'environnement de contrôle. L'IAS a recommandé de formaliser ces pratiques et procédures.

Qui plus est, l'IAS a considéré comme une bonne pratique le fait que l'EASO ait déjà procédé, en mars 2013, à une autoévaluation relative à la mise en œuvre des standards de contrôle interne, ce qui démontrait sa volonté de comprendre et de mettre en place un environnement de contrôle interne digne de ce nom. L'IAS a estimé que ces efforts méritaient une appréciation positive, d'autant plus que l'EASO n'était encore qu'en phase de démarrage et n'était devenu financièrement indépendant qu'en septembre 2012.

Au terme de l'audit réalisé en avril 2013, l'EASO a préparé le plan d'action suivant, dont les mesures seront mises en œuvre en 2013 et en 2014.

PRIORITÉ	PLAN D'ACTION
Important	Adopter pour chaque unité des définitions de mission conformes à la mission de l'EASO et les communiquer au personnel.
Très important	Faire en sorte que tous les membres du personnel de l'EASO suivent la formation sur l'éthique et que cette formation soit organisée à intervalles réguliers.
Très important	Adopter une procédure de signalisation systématique des irrégularités ou manquements, y compris une procédure de lancement d'alerte.
Très important	Publier des directives/règles internes en matière de lutte contre la fraude, la corruption et toute activité illégale préjudiciable aux intérêts de l'Union. Adopter un règlement d'application pour la décision du conseil d'administration concernant l'OLAF.
Très important	Publier un règlement de gestion des conflits d'intérêts destiné aux membres du conseil d'administration.
Très important	Prévoir, pour les membres du personnel et nouveaux arrivants au sein de l'EASO, un accusé de réception formel du cadre éthique en vigueur au sein du Bureau à signer lors de la formation correspondante.
Souhaitable	Prévoir les éléments de base relatifs à la planification et à la budgétisation des activités afin de faciliter le processus de planification annuelle et le suivi des performances réelles des ressources humaines.
Important	Faire signer, par tous les membres du comité de sélection, des déclarations de confidentialité et d'absence de conflit d'intérêts avant le démarrage du processus de sélection.
Important	Documenter de manière adéquate le processus de recrutement et de sélection, y compris les étapes relatives à la supervision et au contrôle par la direction; cela vaut en particulier pour le travail et les décisions du comité de sélection, qui doivent être documentés de manière suffisamment détaillée.
Important	Conserver dans un dossier centralisé la preuve de l'approbation préalable de l'avis de poste ainsi que de tous les documents concernant le recrutement.
Important	Compléter et formaliser les descriptions de postes et les objectifs de tous les membres du personnel. Ces documents doivent être datés et signés par le titulaire du poste correspondant.
Important	Compléter et adopter les modalités d'application manquantes du statut du personnel comme prévu par l'article 110.
Très important	Prévoir pour chaque employé des objectifs annuels (conformes aux principes SMART) dans la lignée des objectifs globaux applicables au personnel de l'EASO; ceux-ci formeront la base de l'évaluation annuelle des performances.
Très important	Adopter un règlement intérieur concernant la promotion et la reclassification du personnel.
Très important	Adopter une politique de formation et de perfectionnement professionnel, avec directives d'exécution.
Très important	Élaborer un plan de gestion annuel relatif à l'exécution du programme de travail.
Très important	Adopter des indicateurs de performance destinés à appuyer le processus de planification annuelle ainsi que le suivi de l'exécution du plan. Ces indicateurs doivent, dans la mesure du possible, respecter les critères RACER.
Très important	Adopter des objectifs pour chaque unité/service.

PRIORITÉ	PLAN D'ACTION
Très important	Formaliser les systèmes internes de compte-rendu et les procédures correspondantes afin de faciliter le suivi des progrès engrangés par rapport à l'exécution du programme de travail.
Très important	Procéder à une évaluation annuelle des risques et inclure les résultats dans le cycle de planification annuelle.
Très important	Élaborer des plans d'action en matière de gestion des risques en tenant compte du rapport coût-bénéfice et les passer régulièrement en revue afin de garantir leur pertinence.
Très important	Créer un registre des risques répertoriant les risques identifiés, les mesures à prendre et les responsabilités.
Important	Adopter une procédure d'examen régulier ou périodique des droits d'accès au système comptable ABAS afin de faire respecter les actes de délégation et les nominations.
Important	Mettre au point une politique relative aux fonctions sensibles, en prévoyant l'identification des postes concernés; en tenir compte dans les descriptions de postes. Le Bureau doit également mettre au point les contrôles d'atténuation correspondants — instructions de la Commission sur les fonctions sensibles [SEC(2008) 77].
Important	Exécuter un plan de passation de marchés renforcé par une distribution claire des rôles et des responsabilités (y compris la rédaction de spécifications techniques: rôles, responsabilités, calendrier) et qui en assure la surveillance spécifique.
Très important	Mettre en place une structure de gouvernance informatique proportionnée (par exemple, un comité de pilotage en informatique ou un conseil de gouvernance en informatique) ayant pour fonction de superviser les projets informatiques importants.
Très important	Adopter une stratégie et des politiques informatiques capables d'appuyer les activités opérationnelles qui dépendent de l'informatique.
Très important	Renforcer les ressources disponibles et les capacités du service informatique.
Très important	Adopter un cadre de gestion pour les projets informatiques.
Important	Cartographier les processus et procédures afin de s'assurer qu'ils sont complets, à jour et exempts de manques/chevauchements.
Important	Adopter formellement toutes les procédures élaborées.
Important	Utiliser le registre des exceptions comme instrument <i>de prévention</i> (et exceptionnellement pour procéder à l'enregistrement ex post des erreurs) afin de justifier, d'approuver et de signaler toute déviation par rapport aux processus et procédures établis, dans tous les domaines d'activité.
Important	Finaliser les procédures de protection des données (inventaire des processus) et former le personnel dans ce domaine.
Important	Formaliser les politiques et procédures informatiques relatives à la sécurité, à l'élimination, à la classification et à la propriété des données.
Très important	Adopter un cadre de continuité des activités, dont un cadre informatique, afin d'éviter toute perturbation des activités essentielles.
Très important	Conclure des accords qui permettront au service informatique de conserver des copies de sauvegarde hors des locaux de l'EASO.
Important	Règlement complet et directives couvrant tous les domaines relatifs à la gestion des documents, dans le respect des règles adoptées (système de classification des documents, plan de rétention, traitement des informations sensibles, etc.).
Important	Adopter une stratégie de communication en cas de crise.
Important	Établir des lignes de communication claires pour la signalisation des faiblesses liées aux contrôles internes.
Important	Adopter une procédure de traitement des droits de propriété intellectuelle (copyright).
Important	Adopter une procédure de gestion du contenu du site web (approbation, mise en ligne et mise à jour) et de vérification régulière du site.
Important	Valider le système de comptabilité par rapport à l'article 43, paragraphe 1, point e, du règlement financier de l'EASO.
Important	Formaliser et appliquer les procédures financières de l'EASO.
Important	Garantir l'attribution claire des rôles et responsabilités en matières budgétaire, financière et contractuelle, dans le respect de la structure organisationnelle.

PRIORITÉ	PLAN D'ACTION
Important	Compléter le programme de travail de l'EASO par un bref résumé des actions prévues en matière de contrôle interne, et plus particulièrement en ce qui concerne les plans d'amélioration des contrôles existants.
Important	Intégrer au rapport d'activité annuel de l'EASO une description du fonctionnement du système de contrôle interne, des outils de surveillance dont dispose la direction (par exemple, rapports de gestion réguliers tels que le rapport administratif ou le rapport opérationnel, les réunions de politique de gestion, les principaux contrôles relatifs à l'exécution budgétaire (à la fois a priori et a posteriori), le système de gestion du risque ou encore les résultats des audits (de la CCE et de l'IAS).

Il n'existait, au 31 décembre 2013, aucune recommandation critique ouverte; toutes les recommandations formulées avaient été appliquées ou étaient en passe de l'être. L'IAS a indiqué que deux recommandations «très importantes» (relatives à l'évaluation et au perfectionnement du personnel et au plan de gestion annuel) avaient été retardées de moins de six mois par rapport aux échéances fixées dans le plan d'action de l'EASO.

## 1.2.2. Conclusions et suites de l'audit externe

Chaque année, la Cour des comptes européenne (CCE) remet un avis sur la fiabilité des états financiers (comptes annuels) du Bureau ainsi que sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes.

La CCE s'est rendue dans les locaux de l'EASO, du 20 au 24 mai 2013, afin de procéder à l'audit des comptes de l'exercice financier 2012.

Ses principales remarques sont détaillées ci-après, de même que le suivi qu'en a assuré l'EASO.

REMARQUES	STATUT
Le système de comptabilité de l'EASO n'a pas encore été validé par le comptable.	Un rapport de validation du système de comptabilité de l'EASO a été préparé en mai 2013; sa version définitive (fondée sur les premiers mois d'indépendance financière du Bureau) a été signée, le 29 mai 2013.
Les besoins budgétaires de 2012 ont été considérablement surestimés: seuls 4,8 millions d'euros sur les 7 millions transférés en conséquence de l'octroi de l'indépendance financière ont été engagés. 3,2 millions d'euros de crédits engagés ont été reportés, ce qui représente 65,13 % du total des crédits engagés pour la période correspond à l'autonomie financière. [...] Ils sont essentiellement liés à des factures encore non reçues ou payées en fin d'exercice ou à des remboursements en suspens de frais d'experts. En outre, quelque 0,8 million d'euros concernent des travaux de réaménagement des locaux de l'EASO effectués en 2012 et qui seront payés après acceptation définitive. Un tel niveau de report est toutefois incompatible avec le principe budgétaire d'annualité.	L'EASO surveille désormais en permanence la consommation de ses engagements budgétaires et émet un rapport mensuel sur l'exécution du budget qui fait l'objet d'une analyse et d'un suivi. Le Bureau a mis en place un examen du budget à mi-année afin d'apprécier la nécessité éventuelle de le modifier ou d'effectuer des transferts intersegments. En 2013, l'EASO a engagé 87 % de son budget. Les crédits reportés se sont élevés à 24 % du total des crédits engagés et sont essentiellement liés à des factures encore non reçues ou payées en fin d'exercice ou à des remboursements en suspens de frais d'experts.
L'EASO n'a pas effectué d'inventaire physique visant à vérifier que tout le matériel acheté pour aménager ses locaux était effectivement inscrit au registre.	L'EASO a procédé à un inventaire physique à la fin de l'année 2013.

REMARQUES	STATUT
Cinquante paiements, représentant environ 20 % du montant total déboursé, ont été effectués après l'échéance fixée par le règlement financier.	Le taux annuel de retards de paiements est passé à 18 % et sera encore réduit en 2014.
Dix des 16 standards de contrôle interne n'ont pas encore été pleinement appliqués.	En 2013, l'IAS a procédé à un examen limité de l'application des standards de contrôle interne par l'EASO. Il a indiqué que toutes les recommandations avaient été appliquées ou étaient en passe de l'être, en mentionnant les détails suivants: deux recommandations «très importantes» ont été retardées de moins de 6 mois (évaluation et perfectionnement du personnel; objectifs et indicateurs); quatre recommandations «très importantes» sont en passe d'être appliquées (cadre éthique; gestion du risque; gouvernance/structure informatique; cadre de continuité des activités).
La transparence des procédures de recrutement doit être améliorée: aucun élément probant ne permet en effet d'indiquer que les pondérations et les scores minimaux nécessaires pour être invité à un entretien ou placé dans une réserve d'embauche avaient été fixés avant l'examen des candidatures, ni d'ailleurs les questions posées lors des entretiens et des tests écrits.	La transparence des procédures de recrutement a été accrue. Depuis son indépendance administrative et financière, l'EASO a en effet adopté de nouvelles pratiques de sélection et de recrutement, qui sont d'ailleurs mentionnées dans la politique de recrutement du Bureau.

La Cour des comptes européenne a également rendu visite à l'EASO, du 21 au 25 octobre 2013, afin de procéder à sa première mission d'audit des comptes de l'exercice 2013. La deuxième (et dernière) mission a eu lieu du 12 au 16 mai 2014, et les observations préliminaires ont été transmises en juin 2014.

Dans lesdites observations préliminaires, la Cour estime que les données qu'elle a recueillies sont suffisantes et appropriées et peuvent servir de base à sa déclaration d'assurance. Dans son avis, la Cour estime que les comptes annuels de l'EASO présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de celui-ci au 31 décembre 2013, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux dispositions de son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission. En outre, dans ses observations préliminaires, la Cour estime que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'EASO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs.

### 1.3. Élément constitutif 3: suivi des réserves et des plans d'action découlant des audits des années précédentes

Les rapports d'activité des années précédentes ne faisaient état d'aucune réserve.

### 1.4. Élément constitutif 4: assurance donnée par d'autres ordonnateurs en cas de subdélégation croisée

Sans objet.

## 2. Déclaration d'assurance du directeur exécutif

Je soussigné,

directeur exécutif du Bureau européen d'appui en matière d'asile,

en ma qualité d'ordonnateur

des actions et engagements de l'EASO en 2013,

déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables;

déclare disposer de l'assurance raisonnable que les ressources affectées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière, et que les procédures de contrôle mises en place donnent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que, par exemple, les résultats de l'autoévaluation, les contrôles ex post, les observations du service d'audit interne ainsi que les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes européenne relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.

Je confirme en outre n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé pouvant nuire aux intérêts de l'EASO et des institutions en général.

Fait à La Valette, le 10 juin 2014,

*SIGNÉ LE 10.6.2014*

Dr Robert K. Visser

Directeur exécutif

## 3. Comptes définitifs et rapports sur la gestion budgétaire et financière de l'exercice 2013

### 3.1. Introduction

#### 3.1.1. Brève introduction

Le Bureau européen d'appui en matière d'asile (dit «EASO») a été fondé dans le cadre du règlement (UE) n° 439/2010 du Parlement européen et du Conseil portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile <sup>(10)</sup>.

L'EASO contribue à la création d'un régime d'asile européen commun (RAEC). Il a pour objectif de faciliter, coordonner et renforcer la coopération pratique entre les États membres sur les nombreux aspects de la question de l'asile, tels que: apporter un appui pratique et opérationnels aux États membres; apporter un appui opérationnel aux États membres dont les systèmes d'asile subissent des pressions particulières, notamment en coordonnant des équipes d'appui composées d'experts nationaux en la matière; et apporter une aide scientifique et technique aux décideurs politiques et aux législateurs de l'Union européenne dans tous les domaines ayant une incidence directe ou indirecte sur les questions d'asile.

---

<sup>(10)</sup> JO L 132 du 29.5.2010, p. 11.

Les tâches de l'EASO sont les suivantes:

- appui permanent: appuyer et stimuler la qualité commune du processus d'asile par la formation commune, un programme commun en matière d'asile, une gestion commune de la qualité et des COI communes;
- aide spéciale: assistance sur mesure, renforcement des capacités, répartition, aide spécifique et processus spéciaux de contrôle qualité;
- aide d'urgence: organiser la solidarité envers les États membres confrontés à des pressions particulières en leur apportant un appui et une assistance temporaires afin de les aider à réparer ou reconstruire leur système d'asile;
- aide à l'information et à l'analyse: partager et mettre en commun les évaluations et les analyses de données. Non seulement comparer et partager les informations, mais également procéder à l'analyse des tendances et à des évaluations communes;
- aide aux pays tiers: soutenir la dimension extérieure, stimuler les partenariats avec les pays tiers en vue de parvenir à des solutions communes, par exemple au moyen de programmes de renforcement des capacités ou de programmes régionaux de protection, et coordonner les actions des États membres en matière de réinstallation.

Le 25 février 2010, à la suite de la candidature du gouvernement de la République de Malte, les représentants des gouvernements des États membres de l'Union européenne ont pris la décision d'installer le siège de l'EASO à La Valette <sup>(11)</sup>.

Les effectifs de l'EASO se composent d'un conseil d'administration et d'un directeur général, aidés des membres du personnel.

Le conseil d'administration de l'EASO est composé d'un membre de chaque État membre, sauf le Danemark, de deux membres de la Commission européenne et d'un membre sans droit de vote du HCR. Le Danemark est invité à assister aux réunions du conseil d'administration et à d'autres réunions appropriées.

Le conseil d'administration est l'organe de direction et de planification de l'EASO. Parmi ses fonctions essentielles, qui sont définies à l'article 29 du règlement de l'EASO, figurent la nomination du directeur exécutif, l'adoption des programmes de travail et des rapports annuels de l'EASO, ainsi que de son budget. Il est également chargé de veiller globalement à ce que l'EASO remplisse efficacement ses obligations.

Le directeur général, qui exerce ses tâches en toute indépendance, est le représentant légal de l'EASO et est responsable, entre autres, de la gestion administrative du Bureau et de l'exécution du programme de travail et des décisions du conseil d'administration. Le directeur exécutif actuel, Dr Robert K. Visser, est entré en fonctions le 1<sup>er</sup> février 2011 pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois pour une période de 3 ans.

Le comptable est nommé par le conseil d'administration. M. Isaac Jiménez Carvajal a pris ses fonctions le 16 août 2012.

La fonction d'audit interne est assurée par le service d'audit interne de la Commission européenne.

La fonction d'audit externe est exécutée par la Cour des comptes européenne.

L'autorité de décharge est le Parlement européen, agissant sur recommandation du Conseil de l'Union européenne.

Chaque année, l'EASO est tenu de publier un rapport d'activité accompagné de ses états financiers (comptes annuels) et d'un rapport sur son exécution budgétaire.

<sup>(11)</sup> JO L 324 du 9.12.2010, p. 47.

### 3.1.2. Cadre juridique

Le présent rapport a été préparé conformément au règlement financier adopté par le conseil d'administration de l'EASO.

Après avoir reçu les observations préliminaires de la Cour des comptes européenne, le comptable a rédigé les comptes définitifs.

Il les transmet ensuite au conseil d'administration qui rend un avis les concernant.

Les comptes annuels définitifs sont alors transmis, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et accompagnés de l'avis du conseil d'administration, au comptable de la Commission, à la Cour des comptes, au Parlement européen et au Conseil.

Les comptes annuels définitifs sont publiés sur le site web de l'EASO (<http://www.easo.europa.eu>) ainsi que dans le *Journal officiel de l'Union européenne*.

Les états financiers ont pour fonction de fournir des informations sur la situation financière, les performances et la trésorerie de l'EASO.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables adoptés par le comptable de la Commission européenne et respectent les principes de la comptabilité d'exercice en ce qui concerne le solde du compte de résultat économique et les flux de trésorerie.

La comptabilité générale est une comptabilité d'exercice, ce qui signifie que les effets des opérations et autres événements sont enregistrés au moment où lesdits événements et opérations se produisent (et non à la seule réception ou au seul paiement des liquidités ou de leur équivalent). Elle repose sur les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). La comptabilité générale autorise la préparation des états financiers, car elle répertorie l'intégralité des recettes et dépenses de l'exercice et est conçue pour déterminer la situation financière du Bureau sous la forme d'un bilan au 31 décembre.

L'exécution budgétaire est préparée sur la base d'une comptabilité de trésorerie modifiée. Les systèmes de comptabilité de trésorerie enregistrent les paiements effectués et les recettes perçues; la comptabilité de trésorerie modifiée autorise également la comptabilisation des crédits de paiement reportés, qui servent à produire le compte de résultat budgétaire et les rapports relatifs à l'exécution budgétaire.

Ces dispositions entraînent des écarts entre la comptabilité générale et la comptabilité budgétaire.

Les principes comptables ont été appliqués de manière homogène tout au long de la période.

### 3.1.3. Principes comptables

Conformément au règlement financier de l'EASO, les états financiers du Bureau sont établis dans le respect des principes comptables généralement admis, tels que précisés dans les modalités d'exécution du règlement financier général, à savoir:

#### (a) Principe de continuité des activités

Le principe de continuité des activités signifie que, pour l'élaboration des états financiers, l'EASO est présumé avoir une durée de vie illimitée.

**(b) Principe de prudence**

Le principe de prudence signifie que les actifs ou les produits ne sont pas surévalués et que les passifs ou les charges ne sont pas sous-évalués. Cependant, le principe de prudence ne permet pas la création de réserves occultes ou de provisions excessives.

**(c) Principe de permanence des méthodes**

Le principe de permanence des méthodes signifie que la structure des éléments composant les états financiers ainsi que les méthodes de comptabilisation et les règles d'évaluation ne peuvent pas être modifiées d'un exercice à l'autre.

**(d) Principe de comparabilité des informations**

Le principe de comparabilité des informations signifie que chaque poste des états financiers reprend l'indication du montant relatif au poste correspondant de l'exercice précédent.

Lorsque, en application du paragraphe précédent, la présentation ou la classification d'un des éléments des états financiers est modifiée, les montants correspondants de l'exercice précédent sont rendus comparables et reclassés. S'il est impossible de procéder au reclassement, il y a lieu de l'indiquer dans l'annexe.

**(e) Principe de l'importance relative**

Le principe de l'importance relative signifie que toutes les opérations ayant un caractère significatif pour l'information recherchée sont prises en compte dans les états financiers. L'importance relative s'apprécie notamment par rapport à la nature de la transaction ou de son montant.

Des regroupements de transactions peuvent être faits dans la mesure où:

- la nature des transactions est identique même si leur montant est important;
- le montant des transactions est négligeable;
- ces regroupements favorisent la clarté des états financiers.

**(f) Principe de non-compensation**

Le principe de non-compensation signifie qu'aucune compensation ne peut être faite entre les créances et les dettes ou entre les charges et les produits, sauf dans le cas de charges et produits résultant de la même transaction, de transactions similaires ou d'opérations de couverture et pour autant qu'ils ne soient pas individuellement significatifs.

**(g) Principe de prééminence de la réalité sur l'apparence**

Le principe de prééminence de la réalité sur l'apparence signifie que les événements comptables repris dans les états financiers sont présentés en fonction de leur nature économique.

## **(h) Principe de comptabilité d'exercice**

Le principe de la comptabilité d'exercice signifie que les transactions et les événements sont comptabilisés au moment où ils se produisent et non pas lors du paiement ou du recouvrement effectif. Ils sont enregistrés dans les comptes des exercices auxquels ils se rapportent.

## **(i) Devise**

Les états financiers de l'EASO sont préparés en euros.

## **(j) Opérations en devises étrangères**

Les transactions effectuées dans d'autres monnaies que l'euro sont converties en euros au taux officiel de la Commission européenne.

Le nombre de transactions effectuées en devises étrangères au cours de la période a été très limité.

## **(k) Indépendance financière**

L'EASO est devenu financièrement indépendant le 20 septembre 2012.

Les états financiers de l'exercice 2013 font donc référence à la première année d'activité complète, alors que les données de 2012 ne couvrent que la période allant du 20 septembre au 31 décembre.

### **3.1.4. Attestation du comptable**

Les présents états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'EASO ont été préparés conformément aux dispositions du titre IX du règlement financier applicable au budget général de l'Union européenne, au règlement financier de l'EASO et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission que doivent appliquer toutes les institutions, agences et entreprises communes.

Je reconnais être responsable de la préparation et la présentation des comptes annuels de l'EASO, dans le respect du règlement financier du Bureau.

J'ai obtenu de l'ordonnateur, qui en garantit la fiabilité, toutes les informations nécessaires à l'établissement de comptes présentant une image fidèle du patrimoine de l'EASO ainsi que de l'exécution budgétaire.

Je certifie par la présente que, sur la base de ces informations et des vérifications que j'ai jugées nécessaires d'effectuer pour être en mesure de signer les comptes, j'ai obtenu l'assurance raisonnable que lesdits comptes présentent une image fidèle de la situation financière, des résultats des opérations et des flux de trésorerie de l'EASO, dans tous leurs aspects significatifs.

*SIGNÉ LE 10.6.2014*

Isaac Jimenez Carvajal

Comptable

## 3.2. États financiers 2013

### 3.2.1. Bilan

Bilan – Actif	Note	2013	2012	Variations
<b>ACTIF</b>				
IMMOBILISATIONS	3.3.1.1			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.3.1.1.1	<b>107 353,00</b>	<b>4 800,00</b>	<b>102 553,00</b>
<i>Logiciels informatiques</i>		107 353,00	4 800,00	102 553,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.3. 1.1.2	<b>377 053,83</b>	<b>50 523,97</b>	<b>326 529,86</b>
<i>Installations et équipement</i>		0 00	2 011,97	– 2 011,97
<i>Matériel informatique</i>		294 643,27	5 216,00	289 427,27
<i>Mobilier et parc automobile</i>		12 626,56	0,00	12 626,56
<i>Autres aménagements</i>		69 784,00	43 296,00	26 488,00
<b>TOTAL DES IMMOBILISATIONS</b>		<b>484 406,83</b>	<b>55 323,97</b>	<b>429 082,86</b>
ACTIF CIRCULANT	3.3.1.2			
PRÉFINANCEMENT À COURT TERME	3.3.1.2.1	<b>0,00</b>	<b>324 965,40</b>	<b>– 324 965,40</b>
<i>PF — Passations de marchés et subventions</i>		0,00	324 965,40	– 324 965,40
CRÉANCES À COURT TERME	3.3.1.2.2	<b>288 598,67</b>	<b>16 427,53</b>	<b>272 171,14</b>
<i>Créances exigibles</i>		91 502,10	15 025,40	76 476,70
<i>Créances exigibles auprès d'entités consolidées de l'UE</i>		0,00	1 384,94	– 1 384,94
<i>Autres créances à court terme</i>		7 803,84	17,19	7 786,65
<i>Charges reportées</i>		189 292,73		189 292,73
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	3.3.1.2.3	<b>553 156,87</b>	<b>1 754 013,02</b>	<b>– 1 200 856,15</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT</b>		<b>841 755,54</b>	<b>2 095 405,95</b>	<b>– 1 253 650,41</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 326 162,37</b>	<b>2 150 729,92</b>	<b>– 824 567,55</b>

Bilan – Passif	Note	2013	2012	Variations
<b>PASSIF</b>				
CAPITAL				
<b>RÉSULTAT REPORTÉ DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>		<b>– 778 448,81</b>		<b>– 778 448,81</b>
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 171 666,07</b>	<b>– 778 448,81</b>	<b>1 950 114,88</b>
PASSIF EXIGIBLE	3.3.1.3			
Provisions à court terme	3.3.1.3.1	<b>65 313,98</b>	<b>66 790,09</b>	<b>– 1 476,11</b>
Comptes créditeurs	3.3.1.3.2	<b>867 631,13</b>	<b>2 862 388,64</b>	<b>– 1 994 757,51</b>
<i>Dettes courantes</i>		75 065,40	72 191,44	2 873,96
<i>Autres dettes courantes auprès d'entités consolidées de l'UE</i>		0,00	396 513,90	– 396 513,90
<i>Dettes courues</i>		680 635,11	2 220 369,81	– 1 539 734,70
<i>Dettes courues auprès d'entités consolidées de l'UE</i>		105 205,46	34 769,71	70 435,75
<i>Préfinancement reçu d'entités consolidées de l'UE</i>		0,00	138 543,78	– 138 543,78
<i>Autres comptes créditeurs</i>		6 725,16		6 725,16
<b>TOTAL DU PASSIF EXIGIBLE</b>		<b>932 945,11</b>	<b>2 929 178,73</b>	<b>– 1 996 233,62</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 326 162,37</b>	<b>2 150 729,92</b>	<b>– 824 567,55</b>

### 3.2.2. Compte de résultat économique

	Note n°	2013	2012	Variation
RECETTES D'EXPLOITATION — DIVERS		35 361,28	54 832,47	19 471,19
SUBVENTION EUROPÉENNE (COMMISSION)		9 500 000,00	7 108 936,29	2 391 063,71
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>	3.3.2.1	<b>9 535 361,28</b>	<b>7 163 768,76</b>	<b>2 371 592,52</b>
Dépenses administratives		6 599 167,88	6 258 542,79	340 625,09
<i>Total des frais de personnel</i>		<i>– 4 002 363,18</i>	<i>– 989 514,88</i>	<i>– 3 012 848,30</i>
<i>Dépenses liées aux immobilisations</i>		<i>– 79 663,19</i>	<i>– 1 662,02</i>	<i>– 78 001,17</i>
<i>Autres dépenses administratives</i>		<i>– 2 517 141,51</i>	<i>– 5 267 365,89</i>	<i>2 750 224,38</i>
Dépenses d'exploitation		1 764 625,05	1 683 506,59	81 118,46
<b>TOTAL DES DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>	3.3.2.2	<b>– 8 363 792,93</b>	<b>– 7 942 049,38</b>	<b>– 421 743,55</b>
<b>EXCÉDENT/DÉFICIT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		<b>1 171 568,35</b>	<b>– 778 280,62</b>	<b>1 949 848,97</b>
Recettes financières				
Dépenses financières		97,72	168,19	65,91
<b>EXCÉDENT/DÉFICIT DES ACTIVITÉS NON OPÉRATIONNELLES</b>		<b>97,72</b>	<b>– 168,19</b>	<b>265,91</b>
<b>EXCÉDENT/DÉFICIT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>		<b>1 171 666,07</b>	<b>– 778 448,81</b>	<b>1 950 114,88</b>
Bénéfices extraordinaires (+)				
Pertes extraordinaires (–)				
<b>EXCÉDENT/DÉFICIT DES PRODUITS EXTRAORDINAIRES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RÉSULTAT ÉCONOMIQUE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 171 666,07</b>	<b>– 778 448,81</b>	<b>1 950 114,88</b>

### 3.2.3. Flux de trésorerie

Méthode indirecte

	2013	2012
<b>Flux de trésorerie provenant des activités ordinaires</b>		
<b>Excédent/déficit des activités ordinaires</b>	<b>1 171 666,07</b>	<b>– 778 448,81</b>
<b>Activités d'exploitation</b>		
Ajustements		
Amortissement (immobilisations incorporelles) +	10 466,20	1 263,75
Dépréciations (immobilisations corporelles) +	70 496,72	14 503,34
(Augmentation) des provisions pour risques et charges	1 476,11	66 790,09
(Augmentation) du préfinancement à court terme	324 965,40	– 324 965,40
(Augmentation) des créances à court terme	273 563,86	– 15 042,59
(Augmentation) des créances auprès d'entités consolidées de l'UE	1 392,72	– 1 384,94
Augmentation des comptes créditeurs	– 1 530 135,58	2 327 330,96
Augmentation des dettes auprès d'entités consolidées de l'UE	– 464 621,93	535 057,68
<b>Flux de trésorerie nets perçus au titre des activités opérationnelles</b>	<b>– 690 810,37</b>	<b>1 825 104,08</b>

	2013	2012
<b>Flux de trésorerie générés par les activités d'investissement</b>		
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles (-)	- 510 045,78	-71 091,06
<b>Flux de trésorerie nets perçus au titre des activités d'investissement</b>	<b>- 510 045,78</b>	<b>- 71 091,06</b>
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	- 1 200 856,15	1 754 013,02
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice</b>	<b>1 754 013,02</b>	<b>0,00</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice</b>	<b>553 156,87</b>	<b>1 754 013,02</b>

### 3.2.4. Tableau de variations de l'actif net

Actif net	Réserves		Excédent (+) / déficit (-) accumulé	Résultat économique de l'exercice	Actif net (total)
	Réserves en juste valeur	Autres réserves			
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 778 448,81</b>	<b>- 778 448,81</b>
Modifications des normes comptables	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 778 448,81</b>	<b>- 778 448,81</b>
Variation de la juste valeur					0,00
Variation de la réserve du fonds de garantie					0,00
Imputation du résultat économique de l'exercice précédent			778 448,81	778 448,81	0,00
Montant crédité aux États membres					0,00
Résultat économique de l'exercice				1 171 666,07	1 171 666,07
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>- 778 448,81</b>	<b>1 171 666,07</b>	<b>393 217,26</b>

### 3.2.5. Compte de résultat budgétaire

	2013	2012
<b>RECETTES</b>		
Contributions de l'UE (subvention de la Commission — Titres 1 et 3)	9 500 000,00	2 360 169,38
Contributions de pays tiers	0,00	0,00
Autres contributions	0,00	0,00
Opérations administratives et revenus divers	29 493,36	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES (a)</b>	<b>9 529 493,36</b>	<b>2 360 169,38</b>

		2013	2012
<b>DÉPENSES</b>			
<b>Titre 1: personnel</b>			
Paiements		4 465 418,04	
Crédits reportés		150 053,63	936 239,02
<b>Titre II: dépenses administratives</b>			244 237,16
Paiements		1 218 746,33	
Crédits reportés		569 315,11	102 535,21
<b>Titre III: dépenses d'exploitation</b>			1 376 368,40
Paiements		3 469 413,14	
Crédits reportés		0 00	705 178,67
<b>TOTAL DES DÉPENSES (b)</b>		<b>9 872 946,25</b>	0,00
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (a – b)</b>		<b>– 343 452,89</b>	<b>3 364 558,46</b>
Annulation des crédits de paiement non utilisés reportés de l'exercice précédent	+	271 141,14	– 1 004 389,08
Ajustement pour report à partir de l'exercice précédent de crédits disponibles au 31.12 provenant de recettes préaffectées	+	0,00	1 142 983,25
Différences de change pour l'exercice (gain +/- perte –)	+/-	81,58	0,00
<b>SOLDE DU COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE</b>		<b>– 72 393,33</b>	50,39
Solde de l'exercice <i>n</i> – 1	+/-	138 543,78	138 543,78
Solde positif de l'exercice <i>n</i> – 1 remboursé au cours de l'exercice <i>n</i> à la Commission		138 543,78	
<b>Résultat utilisé pour déterminer les montants en comptabilité générale</b>		<b>– 72 393,33</b>	
<b>Subvention de la Commission — Le Bureau comptabilise une recette de régularisation et la Commission une dépense de régularisation</b>		<b>9 500 000,00</b>	138 543,78
<b>Préfinancement restant à rembourser par le Bureau à la Commission au cours de l'exercice <i>n</i> + 1</b>		<b>0,00</b>	

Non inclus dans l'exécution budgétaire:

Intérêts générés par 31.1. <i>n</i> sur la subvention d'équilibre de la Commission et à rembourser à cette dernière (passif)		6 725,16	
--	--	----------	--

### 3.2.6. Rapprochement du compte de résultat économique et du compte de résultat budgétaire

	Signe +/-	Montant
<b>Résultat économique (+ pour surplus et – pour déficit)</b>	<b>+/-</b>	<b>1 171 666,07</b>
<b>Ajustements pour postes de régularisation (postes ne figurant pas dans le résultat budgétaire, mais bien dans le résultat économique)</b>		
Ajustements pour coupure de l'exercice (contre-passation 31.12. <i>n</i> – 1)	–	– 2 642 751,62
Ajustements pour coupure de l'exercice (coupure 31.12. <i>n</i> )	+	785 840, 57
Montant provenant du compte de liaison avec la Commission comptabilisé dans le compte de résultat économique	–	
Facture impayées en fin d'exercice mais comptabilisées dans les dépenses (classe 6)	+	62 021,70
Amortissement des actifs corporels et incorporels	+	79 663,19

	Signe +/-	Montant
Provisions	-	1 476,11
Réductions de valeur	+	0,00
Ordres de recouvrement émis en 2013 en classe 7 et non encore encaissés	-	7,78
Préfinancement accordé au cours de l'exercice précédent et apuré au cours de l'exercice	+	324 965,40
Préfinancement reçu au cours de l'exercice précédent et apuré au cours de l'exercice	-	- 138 543,78
Paiements effectués à partir du report de crédits de paiement	+	1 349 464,42
Autres	+/-	
<b>Ajustements pour postes budgétaires (postes figurant dans le résultat budgétaire, mais pas dans le résultat économique)</b>		
Acquisitions d'actifs (moins montants non payés)	-	- 510 045,78
Nouveau préfinancement payé au cours de l'exercice 2013 et encore ouvert au 31.12.2013	-	0,00
Nouveau préfinancement reçu au cours de l'exercice 2013 et encore ouvert au 31.12.2013	+	0,00
Ordres de recouvrement budgétaire émis avant 2013 et encaissés au cours de l'exercice	+	0,00
Ordres de recouvrement émis en 2013 sur les comptes de bilan (pas sur les comptes de classe 6 et 7) et encaissés	+	1 384,94
Paiements en capital sur leasing financier (paiements figurant dans le résultat budgétaire, mais pas dans le résultat économique)	-	0,00
Crédits de paiement reportés à 2014	-	- 719 368,74
Annulation des crédits de paiement non utilisés reportés de l'exercice précédent	+	271 141,14
Ajustement pour report à partir de l'exercice précédent de crédits disponibles au 31.12 provenant de recettes préaffectées	+	
Paiements de retraites (paiements figurant dans le résultat budgétaire mais comptabilisés dans les provisions)	-	
Paiements pour stocks de jours de congés et heures supplémentaires (paiements figurant dans le résultat budgétaire mais comptabilisés dans les provisions)	-	
Autres	+/-	
<b>Total</b>		<b>33 969,18</b>
<b>Résultat budgétaire (+ pour surplus)</b>		<b>- 72 393,33</b>
Écart non expliqué		106 444,09

### 3.3. Annexe aux états financiers

#### 3.3.1. Commentaire sur le bilan

##### Immobilisations

Les actifs sont les ressources économiques sur lesquelles l'EASO exerce un contrôle par suite d'opérations ou de faits passés, et qui sont susceptibles de lui procurer des avantages économiques ou des services futurs.

Les immobilisations sont des actifs dont la valeur d'acquisition dépasse 420 EUR et qu'il est prévu d'utiliser pendant plusieurs exercices. Les actifs qui ne répondent pas aux critères décrits ci-dessus ont été comptabilisés dans les dépenses et sont repris dans le compte de résultat économique. Les frais de réparation et d'entretien sont comptabilisés dans les frais d'exploitation pendant l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les actifs de l'EASO sont déjà étiquetés à l'aide d'autocollants. Un inventaire complet est disponible; une vérification intégrale des actifs de l'EASO sera effectuée en décembre 2013/janvier 2014 puis au minimum chaque année.

Dans les états financiers, les actifs ont été valorisés à leur prix d'achat diminué de l'amortissement afin de les comptabiliser à leur juste valeur.

L'amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d'un actif sur la durée de vie de celui-ci. Il est calculé selon la méthode linéaire. Les immobilisations de l'EASO sont amorties sur une base mensuelle. Les taux d'amortissement utilisés sont les coefficients employés au sein de la Commission européenne. Les taux annuels d'amortissement appliqués aux différents types d'actifs sont les suivants.

Immobilisations incorporelles	
Logiciels informatiques	25,0 %
Immobilisations corporelles	
Équipement spécifique	25,0 %
Ordinateurs, serveurs, imprimantes, etc.	25,0 %
Matériel de télécommunication et audiovisuel	25,0 %
Mobilier de bureau	10,0 % et 12,5 %

### Immobilisations incorporelles

Sont considérés comme immobilisations incorporelles les actifs non monétaires, identifiables, sans substance physique.

Les immobilisations incorporelles de l'EASO durant la période considérée se composent de logiciels informatiques.

2013		Logiciels informatiques	Total
<b>Valeur comptable brute au 01.01.2013</b>	+	<b>6 063,75</b>	<b>6 063,75</b>
Acquisitions	+	113 019,20	113 019,20
Cessions	-		0,00
Transferts d'une rubrique à une autre	+/-		0,00
Autres changements	+/-		0,00
<b>Valeur comptable brute au 31.12.2013</b>		<b>119 082,95</b>	<b>119 082,95</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés au 01.01.2013</b>	-	<b>- 1 263,75</b>	<b>- 1 263,75</b>
Amortissement	-	- 10 466,20	- 10 466,20
Reprises sur amortissements	+		0,00
Cessions	+		0,00
Perte de valeur	-		0,00
Dépréciation pour perte de valeur	+		0,00
Transferts d'une rubrique à une autre	+/-		0,00
Autres changements	+/-		0,00
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31.12.2013</b>		<b>- 11 729,95</b>	<b>- 11 729,95</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2013</b>		<b>107 353,00</b>	<b>107 353,00</b>

## Immobilisations corporelles

Sont considérés comme immobilisations corporelles les actifs détenus par l'EASO pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services à des tiers ou à des fins administratives et dont l'utilisation est prévue pendant une période couvrant plusieurs exercices.

Les immobilisations corporelles de l'EASO se composent de mobilier de bureau, de matériel d'impression et de copie, d'ordinateurs, de serveurs et d'accessoires, ainsi que d'autres appareils de bureau électroniques.

2013		Installations et équipement	Matériel informatique	Mobilier et parc automobile	Autres aménagements	Total
<b>Valeur comptable brute au 1.1.2013</b>	+	<b>2 194,86</b>	<b>8 142,21</b>	<b>0,00</b>	<b>54 690,24</b>	<b>65 027,31</b>
Acquisitions	+		341 117,29	12 106,71	43 802,58	<b>397 026,58</b>
Cessions	-					<b>0,00</b>
Transferts d'une rubrique à une autre	+/-	- 2 194,86		2 194,86		<b>0,00</b>
Autres changements (1)	+/-					<b>0,00</b>
<b>Valeur comptable brute au 31.12.2013</b>		<b>0,00</b>	<b>349 259,50</b>	<b>14 301,57</b>	<b>98 492,82</b>	<b>462 053,89</b>
						<b>0,00</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés au 1.1.2013</b>	-	<b>- 182,89</b>	<b>- 2 926,21</b>	<b>0,00</b>	<b>- 11 394,24</b>	<b>- 14 503,34</b>
Amortissements	-		- 51 690,02	- 1 675,01	- 17 314,58	<b>- 70 679,61</b>
Reprises sur amortissements	+					<b>0,00</b>
Cessions	+					<b>0,00</b>
Perte de valeur (1)	-					<b>0,00</b>
Dépréciation pour perte de valeur	+					<b>0,00</b>
Transferts d'une rubrique à une autre	+/-	182,89				<b>182,89</b>
Autres changements (1)	+/-					<b>0,00</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31.12.2013</b>		<b>0,00</b>	<b>- 54 616,23</b>	<b>- 1 675,01</b>	<b>- 28 708,82</b>	<b>- 85 000,06</b>
<b>Valeur comptable nette au 31.12.2013</b>		<b>0,00</b>	<b>294 643,27</b>	<b>12 626,56</b>	<b>69 784,00</b>	<b>377 053,83</b>

## Actif circulant

### Préfinancement à court terme

Le préfinancement est un paiement destiné à fournir une avance au bénéficiaire, par exemple, un fond de trésorerie.

En 2013, l'EASO a apuré les préfinancements accordés au cours de l'exercice précédent pour les activités de passation de marché et de subvention, mais n'a prévu aucun montant supplémentaire.

### Créances à court terme

Les créances à recevoir sont comptabilisées à la valeur initiale sur facture diminuée des dépréciations pour perte de valeur. Une dépréciation pour perte de valeur sur créances est constatée en présence d'éléments objectifs

indiquant que l'EASO ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus aux échéances initialement prévues.

Les créances à recevoir par l'EASO se composent principalement de la TVA à récupérer des autorités fiscales maltaises, à savoir un montant de 91 502,10 EUR. En vertu de l'accord de siège et du protocole sur les privilèges et immunités de l'Union européenne, l'EASO peut bénéficier du remboursement de la TVA sur les achats d'une valeur supérieure à 204 EUR.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

L'EASO possède un compte bancaire ouvert auprès d'ING en Belgique, dont le solde en fin de période de déclaration était le suivant.

	<b>31.12.2013</b>	<b>31.12.2012</b>
<b>Compte EUR</b>	<b>560 234,77 EUR</b>	<b>1 754 013,02 EUR</b>

Un versement de 7 077,90 EUR était en attente d'exécution par la banque au 31.12.2013.

### Passif exigible

#### Provisions à court terme

En novembre 2013, la Cour de justice a rendu son jugement sur les propositions d'ajustement des rémunérations de 2011 et de 2012. La Commission européenne devra soumettre au Parlement et au Conseil de nouvelles propositions tenant compte de la détérioration grave et subite de la situation économique et sociale identifiée par le Conseil en 2011. En conséquence de cette décision, la Commission a décidé, en décembre 2013, de soumettre de nouvelles propositions prévoyant un ajustement de 0,9 % pour les salaires de 2011 (date de prise d'effet: 1<sup>er</sup> juillet 2011) et de 0,9 % pour ceux de 2012 (date de prise d'effet: 1<sup>er</sup> juillet 2012). En vertu de ces propositions, les provisions pour ajustements salariaux en souffrance correspondant à la période juillet 2011-décembre 2013 ont été modifiées dans les comptes de provisions.

Ces ajustements salariaux ont finalement été approuvés en avril 2014 et s'élèvent à 0 % pour 2011 et à 0,8 % pour 2012. La provision pour ajustements salariaux en souffrance a été modifiée dans les comptes annuels définitifs sur la base de cette information.

### Comptes créditeurs

Les comptes créditeurs sont des montants dus à un créateur, notamment en vertu de transactions résultant de l'achat de biens ou de services.

Les dettes courantes de l'EASO se composent de montants dus au terme de la période de déclaration et ayant trait à des factures, réclamations et demandes de remboursement reçues par le Bureau.

	<b>31.12.2013</b>
<b>Comptes créditeurs — fournisseurs</b>	<b>68 099,00 EUR</b>
<b>Comptes créditeurs — États membres</b>	<b>0,00 EUR</b>
<b>Comptes créditeurs — organismes publics</b>	<b>0,00 EUR</b>
<b>Actifs — biens réceptionnés encore à payer</b>	<b>6 966,40 EUR</b>

Les charges à payer représentent une estimation du passif n'ayant pas trait à une facture, une déclaration de dépense ou un récapitulatif de dépenses au terme de la période de déclaration. Elles sont estimées sur la base

des informations comptables transmises par les ordonnateurs. Elles incluent les congés annuels non dépensés et reflètent la valeur des congés annuels reportés sur l'exercice suivant par le personnel de l'EASO.

Les autres charges à payer comprennent les intérêts (générés par la contribution de l'Union européenne) à rembourser à la Commission; ceux-ci s'élèvent à 6 725,16 EUR.

### 3.3.2. Commentaire sur le compte de résultat économique

#### Recettes d'exploitation

Selon le principe de la comptabilité d'exercice, les états financiers tiennent compte des produits afférents à l'exercice, sans considération de la date d'encaissement.

Les recettes de l'EASO au cours de l'exercice 2013 se composent principalement d'une subvention de la Commission européenne (contribution de l'Union européenne pour crédits C1).

En 2013, l'EASO a reçu quatre virements bancaires correspondant au montant de la subvention (préfinancement de la contribution de l'UE) de la Commission européenne, pour un montant total de 9 500 000 EUR.

Les autres recettes d'exploitation tiennent compte de la valeur des immobilisations transférées par les Commission, des remboursements de dépenses et des gains de change réalisés ou non.

#### Dépenses d'exploitation

Selon le principe de la comptabilité d'exercice, les états financiers tiennent compte des charges afférentes à l'exercice, sans considération de la date de paiement.

Les dépenses administratives ont trait aux activités administratives de l'EASO (titres budgétaires 1: Dépenses de personnel et 2: Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement).

Les dépenses de personnel comprennent les frais relatifs au personnel de l'EASO (salaires de base, indemnités, agents contractuels, allocations familiales, assurances, cotisations sociales, etc.) prévus par le statut du personnel et le régime applicable aux autres fonctionnaires de l'Union européenne, ainsi que les indemnités des experts nationaux détachés.

Les dépenses pour immobilisations reflètent les frais d'amortissement de l'exercice 2013.

Les dépenses d'infrastructure et de fonctionnement se composent des dépenses administratives encourues dans le cadre des activités quotidiennes de l'EASO: eau, gaz et électricité, fournitures de bureau, frais d'organisation des réunions, etc.

Comme le prévoit l'accord de siège, le gouvernement de la République de Malte prend en charge le loyer des locaux durant les 3 premières années. De janvier à décembre 2013, l'EASO n'a payé que pour le rez-de-chaussée (qui ne faisait pas partie de la proposition initiale de Malte) ainsi que les frais de fonctionnement (eau, gaz, électricité, etc.).

Les provisions pour risques et charges (ajustement des salaires annuels non approuvé par le Conseil) s'élèvent à 52 367,47 EUR.

Les dépenses d'exploitation sont les suivantes:

- pertes de change réalisées ou non (234,62 EUR);
- autres dépenses d'exploitation ayant trait aux activités opérationnelles de l'EASO (titre budgétaire 3: Dépenses opérationnelles) (2 045 265,45 EUR).

### 3.3.3. Passif éventuel

#### Location simple

En vertu de l'accord de siège conclu entre Malte et l'EASO, le gouvernement maltais couvre les 3 premières années de location des locaux de l'EASO à La Valette (trois des quatre étages occupés au 31.12.2013). L'EASO prend en charge un étage, pour un montant de 149 052,35 EUR en 2013.

Location simple	Montant total (EUR)
Échéance à moins d'un an	381 059,21
Échéance comprise entre 1 et 5 ans	2 891 013,50
Échéance à plus de 5 ans	266 131,65

#### Engagements de financement futur

Il n'est à noter aucun engagement contractuel pour lesquels des engagements budgétaires n'avaient pas encore été réalisés au 31.12.2013.

#### Litiges

Aucun dossier juridique impliquant l'EASO n'était à dénoter fin 2013.

### 3.3.4. Parties liées

L'EASO est géré par le directeur exécutif, qui exerce également les fonctions d'ordonnateur sous la supervision du conseil d'administration. Toutefois, en vertu de l'article 40 du règlement financier de l'EASO, le directeur exécutif peut déléguer ses pouvoirs d'exécution budgétaire à un ou plusieurs membres du personnel soumis au statut.

Au 31.12.2013, l'EASO comptait au total un ordonnateur et quatre ordonnateurs délégués, à savoir des agents temporaires possédant les grades suivants:

Grade	Effectifs
AD 14	1
AD 9	4
<b>Total</b>	<b>5</b>

### 3.3.5. Autres informations importantes

Opérations sans contrepartie: location gratuite des locaux pendant 3 ans, prise en charge par le gouvernement maltais.

Les opérations sans contrepartie directe sont des opérations dans lesquelles une entité, soit reçoit une valeur d'une autre entité sans fournir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale, soit donne une valeur à une autre entité sans recevoir directement en retour une contrepartie de valeur à peu près égale.

La divulgation et la comptabilisation des opérations sans contrepartie sont régies par la règle comptable n° 7 de l'UE, laquelle est fondée sur la norme IPSAS 23.

L'EASO déclare donc les prestations en nature suivantes.

En vertu de l'accord de siège conclu entre Malte et l'EASO, le gouvernement maltais prend en charge les 3 premières années de location des locaux de l'EASO à La Valette (trois des quatre étages occupés au 31.12.2013). Les autorités maltaises ont également supervisé et partiellement financé les travaux de construction et d'adaptation de l'infrastructure nécessaires pour rendre les bâtiments de La Valette exploitables conformément aux plans fournis par l'EASO.

### **3.3.6. Événements postérieurs au bilan**

Aucune question d'importance suffisante pour justifier une déclaration distincte dans la présente section n'a été portée à l'attention du comptable.

## **3.4. Rapports relatifs à l'exécution du budget 2013**

### **3.4.1. Principes budgétaires**

Comme le prévoit le titre II du règlement financier de l'EASO, l'établissement et l'exécution du budget du Bureau doivent respecter les principes suivants.

#### **(a) Principes d'unité et de vérité budgétaire**

Aucune recette ni aucune dépense ne peut être effectuée autrement que par imputation à une ligne du budget de l'EASO.

Aucun crédit ne doit être inscrit au budget s'il ne correspond pas à une dépense estimée nécessaire.

Aucune dépense ne peut être engagée ni ordonnancée au-delà des crédits autorisés par le budget.

#### **(b) Principe d'annualité**

Les crédits inscrits au budget sont autorisés pour la durée d'un exercice budgétaire qui commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre.

#### **(c) Principe d'équilibre**

Le budget doit être équilibré en recettes et en crédits de paiement.

#### **(d) Principe d'unité de compte**

Le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition des comptes en euros.

#### **(e) Principe d'universalité**

L'ensemble des recettes couvre l'ensemble des crédits de paiement. Les recettes et les dépenses sont inscrites sans contraction entre elles.

### (f) Principe de spécialité

Les crédits dans leur totalité sont spécialisés par titre et chapitre; les chapitres sont subdivisés en articles et postes.

### (g) Principe de bonne gestion financière

Les crédits sont utilisés conformément au principe de bonne gestion financière, à savoir conformément aux principes d'économie, d'efficacité et d'efficacité.

### (h) Principe de transparence

Le budget est établi, exécuté et fait l'objet d'une reddition de comptes dans le respect du principe de transparence. Le budget et les budgets rectificatifs, tels qu'ils ont été définitivement arrêtés, sont publiés au *Journal officiel de l'Union européenne*.

## 3.4.2. Budget 2013 — initial, modifié et transferts

Conformément à l'article 33 du règlement instituant l'EASO, les recettes et ressources du Bureau se composent spécifiquement des éléments suivants:

- une contribution de l'Union inscrite au budget général de l'Union européenne;
- toute contribution volontaire des États membres;
- rémunération perçue pour les publications et autres services assurés par l'EASO;
- une contribution des pays associés.

En 2013, l'EASO n'a perçu qu'une subvention de la Commission (couvrant les crédits C1).

Les dépenses de l'EASO comprennent la rémunération du personnel, les dépenses administratives et d'infrastructure et les dépenses opérationnelles; elles se répartissent en trois titres, comme suit:

- Titre 1 – Dépenses de personnel;
- Titre 2 – Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement;
- Titre 3 – Dépenses opérationnelles.

En avril 2013, une modification du budget a été proposée afin d'adapter celui-ci aux dépenses réellement encourues par l'EASO durant la première année d'activité complète suivant son indépendance financière. Le budget rectificatif 1/2013 a été adopté par le conseil d'administration en date du 12 avril 2013.

Outre ce budget rectificatif, l'ordonnateur ou les ordonnateurs délégués ont approuvé un total de 21 transferts budgétaires durant l'exercice.

Les tableaux ci-après présentent le budget 2013 en termes de crédits d'engagement et de paiement.

La répartition des crédits par titres et postes du budget 2013 est la suivante.

## Recettes

	Description	Budget 2013 initial	Budget rectificatif 1/2013	Nouveaux crédits 2013
<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Recettes budgétaires</b>	<b>9 000 000,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>
2000	Contributions de l'UE (subvention de la Commission — titres 1, 2 et 3)	9 000 000,00	1 500 000,00	10 500 000,00
3000	Contributions de pays tiers			
4000	Autres contributions			
5000	Opérations administratives et revenus divers			

## Dépenses

	Budget	Budget 2013 initial de l'EASO		Budget 2013 de l'EASO après transferts et budget rectificatif 1/2013	
		Engagements	Paiements	Engagements	Paiements
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>5 044 000,00</b>	<b>5 044 000,00</b>	<b>5 044 000,00</b>	<b>5 044 000,00</b>
11	Salaires et indemnités	4 087 542,00	4 087 542,00	3 982 000,00	3 982 000,00
1101	Traitements de base	2 253 780,00	2 253 780,00	2 063 450,00	2 063 450,00
1102	Allocations familiales	157 094,00	157 094,00	325 000,00	325 000,00
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	540 521,00	540 521,00	375 000,00	375 000,00
1104	Indemnités de secrétariat				
1105	Agents contractuels	260 329,00	260 329,00	466 300,00	466 300,00
1106	Experts nationaux détachés	638 000,00	638 000,00	525 000,00	525 000,00
1107	Stagiaires				
1108	Assurance maladie	96 130,00	96 130,00	86 000,00	86 000,00
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	14 487,00	14 487,00	15 000,00	15 000,00
1110	Assurance-chômage	36 201,00	36 201,00	35 000,00	35 000,00
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension				
1112	Allocations de naissance et de décès	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
1113	Frais de voyage pour le congé annuel	90 000,00	90 000,00	90 250,00	90 250,00
1114	Indemnités de réception fixes				
1115	Autres indemnités				
1116	Pondérations				
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel	194 000,00	194 000,00	370 000,00	370 000,00
1201	Dépenses de recrutement	45 000,00	45 000,00	150 000,00	150 000,00
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières	149 000,00	149 000,00	220 000,00	220 000,00
1203	Services d'assistance à la sélection				

	Budget	Budget 2013 initial de l'EASO		Budget 2013 de l'EASO après transferts et budget rectificatif 1/2013	
13	Frais de missions	473 375,00	473 375,00	310 509,00	310 509,00
1301	Frais de missions	473 375,00	473 375,00	310 509,00	310 509,00
14	Infrastructure à caractère socio-médical	69 000,00	69 000,00	35 000,00	35 000,00
1401	Restaurants et cantines				
1402	Service médical	6 000,00	6 000,00	30 000,00	30 000,00
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel	14 000,00	14 000,00	5 000,00	5 000,00
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation	49 000,00	49 000,00		
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées				
15	Formation du personnel	70 000,00	70 000,00	100 000,00	100 000,00
1501	Formation et cours de langues pour le personnel	70 000,00	70 000,00	100 000,00	100 000,00
16	Prestations externes	145 083,00	145 083,00	241 491,00	241 491,00
1601	Services d'intérim	145 083,00	145 083,00	241 491,00	241 491,00
1602	Autres services externes				
17	Réceptions et événements	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
1701	Frais de réception et de représentation	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>1 956 000,00</b>	<b>1 956 000,00</b>	<b>1 956 000,00</b>	<b>1 956 000,00</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	380 000,00	380 000,00	398 100,00	398 100,00
2001	Dépenses de location	200 000,00	200 000,00	150 000,00	150 000,00
2002	Assurances	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2003	Nettoyage et entretien	40 000,00	40 000,00	29 100,00	29 100,00
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble	50 000,00	50 000,00	106 000,00	106 000,00
2005	Aménagement des locaux	-	-	23 000,00	23 000,00
2006	Travaux de construction et d'infrastructure	-	-	-	-
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage	85 000,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
21	Technologies de l'information et de la communication	680 000,00	680 000,00	684 400,00	684 400,00
2101	Matériel informatique	320 500,00	320 500,00	458 000,00	458 000,00
2102	Maintenance informatique	65 000,00	65 000,00	48 400,00	48 400,00
2103	Services d'assistance informatique	294 500,00	294 500,00	178 000,00	178 000,00
22	Biens meubles et frais accessoires	150 000,00	150 000,00	79 500,00	79 500,00
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)	50 000,00	50 000,00	-	-
2202	Matériel bureautique	-	-	15 000,00	15 000,00
2203	Mobilier	75 000,00	75 000,00	64 500,00	64 500,00
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque	25 000,00	25 000,00	-	-

	Budget	Budget 2013 initial de l'EASO		Budget 2013 de l'EASO après transferts et budget rectificatif 1/2013	
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	656 000,00	656 000,00	720 000,00	720 000,00
2301	Papeterie et fournitures de bureau	25 000,00	25 000,00	38 000,00	38 000,00
2302	Consommables bureautiques	35 000,00	35 000,00	14 000,00	14 000,00
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
2304	Frais juridiques	5 000,00	5 000,00	14 000,00	14 000,00
2305	Assurances diverses	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes	280 000,00	280 000,00	175 000,00	175 000,00
2307	Services de transport et de déménagement	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2308	Consultance professionnelle	-	-	41 000,00	41 000,00
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation	185 000,00	185 000,00	252 000,00	252 000,00
2310	Publications	85 000,00	85 000,00	46 800,00	46 800,00
2311	Communication	30 000,00	30 000,00	44 200,00	44 200,00
2312	Gestion	-	-	-	-
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE	-	-	84 000,00	84 000,00
24	Poste/Télécommunications	90 000,00	90 000,00	74 000,00	74 000,00
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port	5 000,00	5 000,00	1 000,00	1 000,00
2402	Matériel de télécommunication	3 500,00	3 500,00	-	-
2403	Dépenses de télécommunication	81 500,00	81 500,00	73 000,00	73 000,00
<b>3</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>3 500 000,00</b>
31	Assistance à la mise en œuvre du RAEC	800 000,00	100 000,00	720 000,00	612 221,89
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC	100 000,00		20 000,00	-
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile	300 000,00	65 000,00	203 000,00	258 000,00
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données	400 000,00	35 000,00	497 000,00	354 221,89
32	Assistance à la coopération pratique avec les États membres	2 800 000,00	1 305 000,00	2 699 736,50	2 113 673,59
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres	100 000,00	100 000,00	100 000,00	28 278,11
3202	Formations de l'EASO	1 200 000,00	600 000,00	1 175 000,00	1 147 110,40
3203	Processus de qualité	450 000,00	300 000,00	425 000,00	317 069,32
3204	Informations sur les pays d'origine	900 000,00	250 000,00	900 000,00	549 320,28
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure	150 000,00	55 000,00	99 736,50	71 895,48
33	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières	1 250 000,00	549 000,00	1 430 263,50	745 165,03

	Budget	Budget 2013 initial de l'EASO		Budget 2013 de l'EASO après transferts et budget rectificatif 1/2013	
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières	50 000,00		50 265,03	38 919,73
3302	Aide d'urgence	1 200 000,00	549 000,00	1 379 998,47	706 245,30
34	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	150 000,00	46 000,00	150 000,00	28 939,49
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	150 000,00	46 000,00	150 000,00	28 939,49
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>12 000 000,00</b>	<b>9 000 000,00</b>	<b>12 000 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>

### 3.4.3. Budget 2013 — exécution

Le présent rapport d'exécution budgétaire couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013.

Celle-ci comporte des crédits C1 (crédits pour l'exercice en cours), C8 (crédits et engagements reportés de l'exercice précédent) et C4 (crédits et engagements affectés internes).

Les engagements de crédits sont comptabilisés sur la base des engagements juridiques effectués jusqu'au 31 décembre. Les paiements sont comptabilisés sur la base des paiements exécutés par le comptable au plus tard le 31 décembre de cet exercice.

L'EASO bénéficie de crédits non dissociés aux titres 1 et 2 (les crédits d'engagement et de paiement sont identiques) et de crédits différenciés dissociés au titre 3.

#### Exécution budgétaire des crédits IC1 (budget 2013) — revenus

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Recettes perçues	Solde restant	Ratio (%)
	<b>Recettes budgétaires</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>9 500 000,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>90,48 %</b>
2000	Contributions de l'UE (subvention de la Commission — titres 1, 2 et 3)	10 500 000,00	9 500 000,00	1 000 000,00	90,48 %
3000	Contributions de pays tiers				
4000	Autres contributions				
5000	Opérations administratives et revenus divers				

**Exécution budgétaire des crédits IC4 (recettes affectées internes) — revenus**

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Recettes perçues	Solde restant	Ratio (%)
	<b>Recettes budgétaires</b>	-	<b>29 485,58</b>	<b>-29 485,58</b>	
2000	Contributions de l'UE (subvention de la Commission — titres 1, 2 et 3)			-	
3000	Contributions de pays tiers			-	
4000	Autres contributions			-	
5000	Opérations administratives et revenus divers	-	29 485,58	- 29 485,58	

**Exécution budgétaire des crédits C1 (budget 2013) — engagements**

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>5 044 000,00</b>	<b>4 615 024,22</b>	<b>428 975,78</b>	<b>91,50 %</b>
11	Salaires et indemnités	3 982 000,00	3 714 830,61	267 169,39	93,29 %
1101	Traitements de base	2 063 450,00	1 923 403,85	140 046,15	93,21 %
1102	Allocations familiales	325 000,00	272 628,14	52 371,86	83,89 %
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	375 000,00	365 874,97	9 125,03	97,57 %
1104	Indemnités de secrétariat	-	-	-	-
1105	Agents contractuels	466 300,00	466 123,81	176,19	99,96 %
1106	Experts nationaux détachés	525 000,00	471 337,04	53 662,96	89,78 %
1107	Stagiaires	-	-	-	-
1108	Assurance maladie	86 000,00	82 445,92	3 554,08	95,87 %
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	15 000,00	12 188,24	2 811,76	81,25 %
1110	Assurance-chômage	35 000,00	30 212,57	4 787,43	86,32 %
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension	-	-	-	-
1112	Allocations de naissance et de décès	1 000,00	396,62	603,38	39,66 %
1113	Frais de voyage pour le congé annuel	90 250,00	90 219,45	30,55	99,97 %
1114	Indemnités de réception fixes	-	-	-	-
1115	Autres indemnités	-	-	-	-
1116	Pondérations	-	-	-	-
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel	370 000,00	328 203,06	41 796,94	88,70 %
1201	Dépenses de recrutement	150 000,00	118 181,79	31 818,21	78,79 %
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières	220 000,00	210 021,27	9 978,73	95,46 %
1203	Services d'assistance à la sélection	-	-	-	-

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
13	Frais de missions	310 509,00	310 509,00	-	100,00 %
1301	Frais de missions	310 509,00	310 509,00	-	100,00 %
14	Infrastructure à caractère socio-médical	35 000,00	14 680,46	20 319,54	41,94 %
1401	Restaurants et cantines	-	-	-	-
1402	Service médical	30 000,00	10 680,46	19 319,54	35,60 %
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel	5 000,00	4 000,00	1 000,00	80,00 %
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation	-	-	-	-
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées	-	-	-	-
15	Formation du personnel	100 000,00	64 652,84	35 347,16	64,65 %
1501	Formation et cours de langues pour le personnel	100 000,00	64 652,84	35 347,16	64,65 %
16	Prestations externes	241 491,00	180 955,98	60 535,02	74,93 %
1601	Services d'intérim	241 491,00	180 955,98	60 535,02	74,93 %
1602	Autres services externes	-	-	-	-
17	Réceptions et événements	5 000,00	1 192,27	3 807,73	23,85 %
1701	Frais de réception et de représentation	5 000,00	1 192,27	3 807,73	23,85 %
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>1 956 000,00</b>	<b>1 759 015,53</b>	<b>196 984,47</b>	<b>89,93 %</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	398 100,00	385 617,68	12 482,32	96,86 %
2001	Dépenses de location	150 000,00	149 904,00	96,00	99,94 %
2002	Assurances	5 000,00	3 745,50	1 254,50	74,91 %
2003	Nettoyage et entretien	29 100,00	26 304,40	2 795,60	90,39 %
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble	106 000,00	100 749,34	5 250,66	95,05 %
2005	Aménagement des locaux	23 000,00	19 914,44	3 085,56	86,58 %
2006	Travaux de construction et d'infrastructure	-	-	-	-
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage	85 000,00	85 000,00	-	100,00 %
21	Technologies de l'information et de la communication	684 400,00	631 302,36	53 097,64	92,24 %
2101	Matériel informatique	458 000,00	454 964,63	3 035,37	99,34 %
2102	Maintenance informatique	48 400,00	11 206,00	37 194,00	23,15 %
2103	Services d'assistance informatique	178 000,00	165 131,73	12 868,27	92,77 %
22	Biens meubles et frais accessoires	79 500,00	65 329,10	14 170,90	82,17 %
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)	-	-	-	-
2202	Matériel bureautique	15 000,00	12 865,05	2 134,95	85,77 %
2203	Mobilier	64 500,00	52 464,05	12 035,95	81,34 %

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque	-	-	-	-
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	720 000,00	608 379,14	111 620,86	84,50 %
2301	Papeterie et fournitures de bureau	38 000,00	20 885,00	17 115,00	54,96 %
2302	Consommables bureautiques	14 000,00	10 822,68	3 177,32	77,30 %
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers	1 000,00	1 000,00	-	100,00 %
2304	Frais juridiques	14 000,00	-	14 000,00	0,00 %
2305	Assurances diverses	5 000,00	-	5 000,00	0,00 %
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes	175 000,00	134 318,01	40 681,99	76,75 %
2307	Services de transport et de déménagement	5 000,00	4 000,00	1 000,00	80,00 %
2308	Consultance professionnelle	41 000,00	38 715,00	2 285,00	94,43 %
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation	252 000,00	239 000,00	13 000,00	94,84 %
2310	Publications	46 800,00	35 572,10	11 227,90	76,01 %
2311	Communication	44 200,00	43 082,89	1 117,11	97,47 %
2312	Gestion	-	-	-	-
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE	84 000,00	80 983,46	3 016,54	96,41 %
24	Poste/Télécommunications	74 000,00	68 387,25	5 612,75	92,42 %
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port	1 000,00	1 000,00	-	100,00 %
2402	Matériel de télécommunication	-	-	-	-
2403	Dépenses de télécommunication	73 000,00	67 387,25	5 612,75	92,31 %
<b>3</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>4 106 445,80</b>	<b>893 554,20</b>	<b>82,13 %</b>
31	Assistance à la mise en œuvre du RAEC	720 000,00	593 316,70	126 683,30	82,41 %
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC	20 000,00	-	20 000,00	0,00 %
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile	203 000,00	122 602,57	80 397,43	60,40 %
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données	497 000,00	470 714,13	26 285,87	94,71 %
32	Assistance à la coopération pratique avec les États membres	2 699 736,50	2 110 041,70	589 694,80	78,16 %
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres	100 000,00	68 851,45	31 148,55	68,85 %
3202	Formations de l'EASO	1 175 000,00	1 031 715,45	143 284,55	87,81 %
3203	Processus de qualité	425 000,00	337 781,90	87 218,10	79,48 %
3204	Informations sur les pays d'origine	900 000,00	603 447,40	296 552,60	67,05 %
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure	99 736,50	68 245,50	31 491,00	68,43 %

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
33	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières	1 430 263,50	1 357 761,24	72 502,26	94,93 %
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières	50 265,03	47 419,73	2 845,30	94,34 %
3302	Aide d'urgence	1 379 998,47	1 310 341,51	69 656,96	94,95 %
34	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	150 000,00	45 326,16	104 673,84	30,22 %
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	150 000,00	45 326,16	104 673,84	30,22 %
	<b>Total des dépenses:</b>	<b>12 000 000,00</b>	<b>10 480 485,55</b>	<b>1 519 514,45</b>	<b>87,34 %</b>

### Exécution budgétaire des crédits C1 (budget 2013) — paiements

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>5 044 000,00</b>	<b>4 465 418,04</b>	<b>578 581,96</b>	<b>88,53 %</b>
11	Salaires et indemnités	3 982 000,00	3 714 830,61	267 169,39	93,29 %
1101	Traitements de base	2 063 450,00	1 923 403,85	140 046,15	93,21 %
1102	Allocations familiales	325 000,00	272 628,14	52 371,86	83,89 %
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	375 000,00	365 874,97	9 125,03	97,57 %
1104	Indemnités de secrétariat	-	-	-	-
1105	Agents contractuels	466 300,00	466 123,81	176,19	99,96 %
1106	Experts nationaux détachés	525 000,00	471 337,04	53 662,96	89,78 %
1107	Stagiaires				
1108	Assurance maladie	86 000,00	82 445,92	3 554,08	95,87 %
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	15 000,00	12 188,24	2 811,76	81,25 %
1110	Assurance-chômage	35 000,00	30 212,57	4 787,43	86,32 %
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension				
1112	Allocations de naissance et de décès	1 000,00	396,62	603,38	39,66 %
1113	Frais de voyage pour le congé annuel	90 250,00	90 219,45	30,55	99,97 %
1114	Indemnités de réception fixes				
1115	Autres indemnités				
1116	Pondérations				
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel	370 000,00	313 203,06	56 796,94	84,65 %
1201	Dépenses de recrutement	150 000,00	103 181,79	46 818,21	68,79 %
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières	220 000,00	210 021,27	9 978,73	95,46 %

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
1203	Services d'assistance à la sélection	-	-	-	-
13	Frais de missions	310 509,00	275 423,18	35 085,82	88,70 %
1301	Frais de missions	310 509,00	275 423,18	35 085,82	88,70 %
14	Infrastructure à caractère socio-médical	35 000,00	3 680,46	31 319,54	10,52 %
1401	Restaurants et cantines	-	-	-	-
1402	Service médical	30 000,00	3 680,46	26 319,54	12,27 %
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel	5 000,00	-	5 000,00	0,00%
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation	-	-	-	-
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées	-	-	-	-
15	Formation du personnel	100 000,00	37 225,01	62 774,99	37,23 %
1501	Formation et cours de langues pour le personnel	100 000,00	37 225,01	62 774,99	37,23 %
16	Prestations externes	241 491,00	119 863,45	121 627,55	49,63 %
1601	Services d'intérim	241 491,00	119 863,45	121 627,55	49,63 %
1602	Autres services externes	-	-	-	-
17	Réceptions et événements	5 000,00	1 192,27	3 807,73	23,85 %
1701	Frais de réception et de représentation	5 000,00	1 192,27	3 807,73	23,85 %
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>1 956 000,00</b>	<b>1 218 746,33</b>	<b>737 253,67</b>	<b>62,31 %</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	398 100,00	322 723,66	75 376,34	81,07 %
2001	Dépenses de location	150 000,00	142 807,14	7 192,86	95,20 %
2002	Assurances	5 000,00	3 745,50	1 254,50	74,91 %
2003	Nettoyage et entretien	29 100,00	23 704,40	5 395,60	81,46 %
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble	106 000,00	66 310,53	39 689,47	62,56 %
2005	Aménagement des locaux	23 000,00	19 914,44	3 085,56	86,58 %
2006	Travaux de construction et d'infrastructure	-	-	-	-
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage	85 000,00	66 241,65	18 758,35	77,93 %
21	Technologies de l'information et de la communication	684 400,00	342 872,86	341 527,14	50,10 %
2101	Matériel informatique	458 000,00	262 024,47	195 975,53	57,21 %
2102	Maintenance informatique	48 400,00	10 116,66	38 283,34	20,90 %
2103	Services d'assistance informatique	178 000,00	70 731,73	107 268,27	39,74 %
22	Biens meubles et frais accessoires	79 500,00	61 873,35	17 626,65	77,83 %
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)	-	-	-	-
2202	Matériel bureautique	15 000,00	12 865,05	2 134,95	85,77 %

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
2203	Mobilier	64 500,00	49 008,30	15 491,70	75,98 %
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque	-	-	-	-
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	720 000,00	450 830,63	269 169,37	62,62 %
2301	Papeterie et fournitures de bureau	38 000,00	14 521,83	23 478,17	38,22 %
2302	Consommables bureautiques	14 000,00	10 522,68	3 477,32	75,16 %
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers	1 000,00	-	1 000,00	0,00 %
2304	Frais juridiques	14 000,00	-	14 000,00	0,00 %
2305	Assurances diverses	5 000,00	-	5 000,00	0,00 %
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes	175 000,00	113 543,56	61 456,44	64,88 %
2307	Services de transport et de déménagement	5 000,00	2 447,54	2 552,46	48,95 %
2308	Consultance professionnelle	41 000,00	-	41 000,00	0,00 %
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation	252 000,00	232 856,85	19 143,15	92,40 %
2310	Publications	46 800,00	16 061,71	30 738,29	34,32 %
2311	Communication	44 200,00	9 789,89	34 410,11	22,15 %
2312	Gestion	-	-	-	-
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE	84 000,00	51 086,57	32 913,43	60,82 %
24	Poste/Télécommunications	74 000,00	40 445,83	33 554,17	54,66 %
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port	1 000,00	163,89	836,11	16,39 %
2402	Matériel de télécommunication	-	-	-	-
2403	Dépenses de télécommunication	73 000,00	40 281,94	32 718,06	55,18 %
<b>3</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>3 500 000,00</b>	<b>3 469 413,14</b>	<b>30 586,86</b>	<b>99,13 %</b>
31	Assistance à la mise en œuvre du RAEC	612 221,89	611 307,12	914,77	99,85 %
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC	-	-	-	-
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile	258 000,00	257 085,23	914,77	99,65 %
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données	354 221,89	354 221,89	-	100,00 %
32	Assistance à la coopération pratique avec les États membres	2 113 673,59	2 084 010,77	29 662,82	98,60 %
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres	28 278,11	25 351,45	2 926,66	89,65 %
3202	Formations de l'EASO	1 147 110,40	1 129 506,29	17 604,11	98,47 %
3203	Processus de qualité	317 069,32	308 494,32	8 575,00	97,30 %
3204	Informations sur les pays d'origine	549 320,28	549 320,28	-	100,00 %

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure	71 895,48	71 338,43	557,05	99,23 %
33	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières	745 165,03	745 155,76	9,27	100,00 %
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières	38 919,73	38 919,73	-	100,00 %
3302	Aide d'urgence	706 245,30	706 236,03	9,27	100,00 %
34	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	28 939,49	28 939,49	-	100,00 %
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	28 939,49	28 939,49	-	100,00 %
	<b>Total des dépenses:</b>	<b>10 500 000,00</b>	<b>9 153 577,51</b>	<b>1 346 422,49</b>	<b>87,18 %</b>

### Exécution budgétaire des crédits C8 (exercices précédents reportés à l'exercice 2013) — engagements

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>244 237,16</b>	<b>169 120,32</b>	<b>75 116,84</b>	<b>69 %</b>
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel	13 667,17	13 667,17	-	100 %
1201	Dépenses de recrutement	13 667,17	13 667,17	-	100 %
13	Frais de missions	143 540,30	72 308,36	71 231,94	50 %
1301	Frais de missions	143 540,30	72 308,36	71 231,94	50 %
14	Infrastructure à caractère socio-médical	2 620,00	2 620,00	-	100 %
1402	Service médical	1 000,00	1 000,00	-	100 %
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel	1 620,00	1 620,00	-	100 %
15	Formation du personnel	13 989,35	13 989,35	-	100 %
1501	Formation et cours de langues pour le personnel	13 989,35	13 989,35	-	100 %
16	Prestations externes	65 959,60	65 899,46	60,14	100 %
1601	Services d'intérim	65 959,60	65 899,46	60,14	100 %
17	Réceptions et événements	4 460,74	635,98	3 824,76	14 %
1701	Frais de réception et de représentation	4 460,74	635,98	3 824,76	14 %
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>1 376 368,40</b>	<b>1 180 344,10</b>	<b>196 024,30</b>	<b>86 %</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	865 758,39	816 100,93	49 657,46	94 %
2001	Dépenses de location	21 850,00	12 490,42	9 359,58	57 %
2003	Nettoyage et entretien	14 156,00	4 805,00	9 351,00	34 %
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble	41 608,94	14 653,78	26 955,16	35 %
2005	Aménagement des locaux	761 838,00	761 838,00	-	100 %

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage	26 305,45	22 313,73	3 991,72	85 %
21	Technologies de l'information et de la communication	147 620,30	126 843,26	20 777,04	86 %
2101	Matériel informatique	107 595,06	104 936,41	2 658,65	98 %
2103	Services d'assistance informatique	40 025,24	21 906,85	18 118,39	55 %
22	Biens meubles et frais accessoires	39 380,79	423,68	38 957,11	1 %
2203	Mobilier	39 380,79	423,68	38 957,11	1 %
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	323 608,92	236 976,23	86 632,69	73 %
2301	Papeterie et fournitures de bureau	9 893,71	940,36	8 953,35	10 %
2302	Consommables bureautiques	4 868,00	4 868,00	-	100 %
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers	100,00	47,19	52,81	47 %
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes	145 147,93	83 529,71	61 618,22	58 %
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation	120 000,00	117 237,75	2 762,25	98 %
2310	Publications	38 789,41	26 490,77	12 298,64	68 %
2311	Communication	4 032,87	3 862,45	170,42	0 %
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE	777,00	-	777,00	0 %
<b>3</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>1 827 624,52</b>	<b>1 285 506,87</b>	<b>542 117,65</b>	<b>70 %</b>
31	Assistance à la mise en œuvre du RAEC	199 489,02	199 489,02	-	0 %
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile	199 489,02	199 489,02	-	
32	Assistance à la coopération pratique avec les États membres	1 315 629,98	914 194,55	401 435,43	69 %
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres	14 270,02	-	14 270,02	0 %
3202	Formations de l'EASO	583 600,52	387 984,76	195 615,76	66 %
3203	Processus de qualité	222 215,80	114 687,87	107 527,93	52 %
3204	Informations sur les pays d'origine	441 069,16	381 908,99	59 160,17	87 %
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure	54 474,48	29 612,93	24 861,55	54 %
33	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières	266 581,67	146 879,65	119 702,02	55 %
3302	Aide d'urgence	266 581,67	146 879,65	119 702,02	55 %
34	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	45 923,85	24 943,65	20 980,20	54 %
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	45 923,85	24 943,65	20 980,20	54 %
	<b>Total des dépenses:</b>	<b>3 448 230,08</b>	<b>2 634 971,29</b>	<b>813 258,79</b>	<b>76 %</b>

## Exécution budgétaire des crédits C8 (exercices précédents reportés à l'exercice 2013) — paiements

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>244 237,16</b>	<b>169 120,32</b>	<b>75 116,84</b>	<b>69%</b>
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel	13 667,17	13 667,17	-	100%
1201	Dépenses de recrutement	13 667,17	13 667,17	-	100%
13	Frais de missions	143 540,30	72 308,36	71 231,94	50%
1301	Frais de missions	143 540,30	72 308,36	71 231,94	50%
14	Infrastructure à caractère socio-médical	2 620,00	2 620,00	-	200%
1402	Service médical	1 000,00	1 000,00	-	100%
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel	1 620,00	1 620,00	-	100%
15	Formation du personnel	13 989,35	13 989,35	-	100%
1501	Formation et cours de langues pour le personnel	13 989,35	13 989,35	-	100%
16	Prestations externes	65 959,60	65 899,46	60,14	100%
1601	Services d'intérim	65 959,60	65 899,46	60,14	100%
17	Réceptions et événements	4 460,74	635,98	3 824,76	14%
1701	Frais de réception et de représentation	4 460,74	635,98	3 824,76	14%
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>1 376 368,40</b>	<b>1 180 344,10</b>	<b>196 024,30</b>	<b>86%</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	865 758,39	816 100,93	49 657,46	94%
2001	Dépenses de location	21 850,00	12 490,42	9 359,58	57%
2003	Nettoyage et entretien	14 156,00	4 805,00	9 351,00	34%
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble	41 608,94	14 653,78	26 955,16	35%
2005	Aménagement des locaux	761 838,00	761 838,00	-	100%
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage	26 305,45	22 313,73	3 991,72	85%
21	Technologies de l'information et de la communication	147 620,30	126 843,26	20 777,04	86%
2101	Matériel informatique	107 595,06	104 936,41	2 658,65	98%
2103	Services d'assistance informatique	40 025,24	21 906,85	18 118,39	55%
22	Biens meubles et frais accessoires	39 380,79	423,68	38 957,11	1%
2203	Mobilier	39 380,79	423,68	38 957,11	1%
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	323 608,92	236 976,23	86 632,69	73%
2301	Papeterie et fournitures de bureau	9 893,71	940,36	8 953,35	10%
2302	Consommables bureautiques	4 868,00	4 868,00	-	100%
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers	100,00	47,19	52,81	47%
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes	145 147,93	83 529,71	61 618,22	58%
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation	120 000,00	117 237,75	2 762,25	98%
2310	Publications	38 789,41	26 490,77	12 298,64	68%

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
2311	Communication	4 032,87	3 862,45	170,42	96%
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE	777,00	-	777,00	0 %
	<b>Total des dépenses:</b>	<b>1 620 605,56</b>	<b>1 349 464,42</b>	<b>271 141,14</b>	<b>83 %</b>

### Exécution budgétaire des crédits d'engagement C4 (affectés internes) — engagements

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>447,45</b>	<b>-</b>	<b>447,45</b>	<b>0 %</b>
13	Frais de missions	447,45	-	447,45	0 %
1301	Frais de missions	447,45	-	447,45	0 %
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>29 045,91</b>	<b>-</b>	<b>29 045,91</b>	<b>0 %</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	29 045,91	-	29 045,91	0 %
2001	Dépenses de location	29 045,91	-	29 045,91	0 %
	<b>Total des dépenses:</b>	<b>29 493,36</b>	<b>-</b>	<b>29 493,36</b>	<b>0 %</b>

### Exécution budgétaire des crédits d'engagement C4 (affectés internes) — paiements

Ligne budgétaire	Description	Budget de fonctionnement	Exécution actuelle	Solde restant	Ratio (%)
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>447,45</b>	<b>-</b>	<b>447,45</b>	<b>0 %</b>
13	Frais de missions	447,45	-	447,45	0 %
1301	Frais de missions	447,45	-	447,45	
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>29 045,91</b>	<b>-</b>	<b>29 045,91</b>	<b>0 %</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	29 045,91	-	29 045,91	0 %
2001	Dépenses de location	29 045,91	-	29 045,91	0 %
	<b>Total des dépenses:</b>	<b>29 493,36</b>	<b>-</b>	<b>29 493,36</b>	<b>0 %</b>

### 3.4.4. Exécution budgétaire — report de 2013 à 2014

Le report vise à couvrir les dépenses en attente en fin d'exercice, plusieurs factures et notes de crédit de contractants et d'institutions ou agences de l'UE n'ayant pas encore été reçues.

Les reports de crédits ont trait aux éléments suivants:

- Titre 1 — dépenses de personnel (notamment missions), examens médicaux (ANS avec le service médical de la Commission), formation (contractants externes et ANS avec la Commission) et frais de représentation/divers;
- Titre 2 — dépenses d'infrastructure et de fonctionnement (eau, gaz, électricité pour les locaux, matériel informatique, logiciels et services connexes, etc.), assistance administrative de la part d'autres institutions (par exemple, ANS avec l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels ou la DG Budget), traductions et

- publications, frais d'organisation des réunions du conseil d'administration;
- Titre 3 — dépenses opérationnelles telles que traductions et publications, organisation d'événements, défraiement des participants/experts conviés aux réunions organisées par l'EASO, etc.

### Crédits C1 non dissociés reportés de 2013 à 2014

Les crédits C1 non dissociés (titres 1 et 2) correspondant à des obligations régulièrement contractées à la clôture de l'exercice sont reportés de droit au seul exercice suivant, de même que les crédits de paiement correspondants.

Ligne budgétaire	Description	Exécution des crédits 2013	Exécution des paiements 2013	Crédits d'engagement et de paiement RAL reportés à 2014	Ratio reports / engagements
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>4 615 024,22</b>	<b>4 465 418,04</b>	<b>149 606,18</b>	<b>3,24 %</b>
11	Salaires et indemnités	3 714 830,61	3 714 830,61	-	0,00%
1101	Traitements de base	1 923 403,85	1 923 403,85	-	0,00%
1102	Allocations familiales	272 628,14	272 628,14	-	0,00%
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	365 874,97	365 874,97	-	0,00%
1104	Indemnités de secrétariat	-	-	-	0,00%
1105	Agents contractuels	466 123,81	466 123,81	-	0,00%
1106	Experts nationaux détachés	471 337,04	471 337,04	-	0,00%
1107	Stagiaires	-	-	-	0,00%
1108	Assurance maladie	82 445,92	82 445,92	-	0,00%
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	12 188,24	12 188,24	-	0,00%
1110	Assurance-chômage	30 212,57	30 212,57	-	0,00%
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension	-	-	-	0,00%
1112	Allocations de naissance et de décès	396,62	396,62	-	0,00%
1113	Frais de voyage pour le congé annuel	90 219,45	90 219,45	-	0,00%
1114	Indemnités de réception fixes	-	-	-	0,00%
1115	Autres indemnités	-	-	-	0,00%
1116	Pondérations	-	-	-	0,00%
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel	328 203,06	313 203,06	15 000,00	4,57%
1201	Dépenses de recrutement	118 181,79	103 181,79	15 000,00	12,69%
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières	210 021,27	210 021,27	-	0,00%
1203	Services d'assistance à la sélection	-	-	-	0,00%
13	Frais de missions	310 509,00	275 423,18	35 085,82	11,30%
1301	Frais de missions	310 509,00	275 423,18	35 085,82	11,30%
14	Infrastructure à caractère socio-médical	14 680,46	3 680,46	11 000,00	74,93 %
1401	Restaurants et cantines	-	-	-	0,00%

Ligne budgétaire	Description	Exécution des crédits 2013	Exécution des paiements 2013	Crédits d'engagement et de paiement RAL reportés à 2014	Ratio reports / engagements
1402	Service médical	10 680,46	3 680,46	7 000,00	65,54 %
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel	4 000,00	-	4 000,00	100,00%
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation	-	-	-	0,00%
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées	-	-	-	0,00%
15	Formation du personnel	64 652,84	37 225,01	27 427,83	42,42 %
1501	Formation et cours de langues pour le personnel	64 652,84	37 225,01	27 427,83	42,42%
16	Prestations externes	180 955,98	119 863,45	61 092,53	33,76 %
1601	Services d'intérim	180 955,98	119 863,45	61 092,53	33,76%
1602	Autres services externes	-	-	-	0,00%
17	Réceptions et événements	1 192,27	1 192,27	-	0,00%
1701	Frais de réception et de représentation	1 192,27	1 192,27	-	0,00%
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>1 759 015,53</b>	<b>1 218 746,33</b>	<b>540 269,20</b>	<b>30,71 %</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	385 617,68	322 723,66	62 894,02	16,31 %
2001	Dépenses de location	149 904,00	142 807,14	7 096,86	4,73 %
2002	Assurances	3 745,50	3 745,50	-	0,00%
2003	Nettoyage et entretien	26 304,40	23 704,40	2 600,00	9,88 %
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble	100 749,34	66 310,53	34 438,81	34,18 %
2005	Aménagement des locaux	19 914,44	19 914,44	-	0,00%
2006	Travaux de construction et d'infrastructure	-	-	-	0,00%
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage	85 000,00	66 241,65	18 758,35	22,07%
21	Technologies de l'information et de la communication	631 302,36	342 872,86	288 429,50	45,69 %
2101	Matériel informatique	454 964,63	262 024,47	192 940,16	42,41 %
2102	Maintenance informatique	11 206,00	10 116,66	1 089,34	9,72 %
2103	Services d'assistance informatique	165 131,73	70 731,73	94 400,00	57,17 %
22	Biens meubles et frais accessoires	65 329,10	61 873,35	3 455,75	5,29 %
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)	-	-	-	0,00%
2202	Matériel bureautique	12 865,05	12 865,05	-	0,00%
2203	Mobilier	52 464,05	49 008,30	3 455,75	6,59%
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque	-	-	-	0,00%
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	608 379,14	450 830,63	157 548,51	25,90 %
2301	Papeterie et fournitures de bureau	20 885,00	14 521,83	6 363,17	30,47 %

Ligne budgétaire	Description	Exécution des crédits 2013	Exécution des paiements 2013	Crédits d'engagement et de paiement RAL reportés à 2014	Ratio reports / engagements
2302	Consommables bureautiques	10 822,68	10 522,68	300,00	2,77 %
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers	1 000,00	-	1 000,00	100,00%
2304	Frais juridiques	-	-	-	0,00%
2305	Assurances diverses	-	-	-	0,00%
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes	134 318,01	113 543,56	20 774,45	15,47 %
2307	Services de transport et de déménagement	4 000,00	2 447,54	1 552,46	38,81 %
2308	Consultance professionnelle	38 715,00	-	38 715,00	100,00%
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation	239 000,00	232 856,85	6 143,15	2,57 %
2310	Publications	35 572,10	16 061,71	19 510,39	54,85 %
2311	Communication	43 082,89	9 789,89	33 293,00	77,28 %
2312	Gestion	-	-	-	0,00%
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE	80 983,46	51 086,57	29 896,89	36,92 %
24	Poste/Télécommunications	68 387,25	40 445,83	27 941,42	40,86 %
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port	1 000,00	163,89	836,11	83,61%
2402	Matériel de télécommunication	-	-	-	0,00%
2403	Dépenses de télécommunication	67 387,25	40 281,94	27 105,31	40,22 %

### Crédits C4 non dissociés reportés de 2013 à 2014

Les crédits C4 non dissociés (fonds affectés internes) sont reportés de droit au seul exercice suivant, de même que les crédits de paiement correspondants.

Ligne budgétaire	Description	Exécution des crédits 2013	Exécution des paiements 2013		Ratio reports / engagements
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>447,45</b>	-	<b>447,45</b>	<b>100%</b>
13	Frais de missions	447,45	-	447,45	100%
1301	Frais de missions	447,45	-	447,45	100%
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>29 045,91</b>	-	<b>29 045,91</b>	<b>100%</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires	29 045,91	-	29 045,91	100%
2001	Dépenses de location	29 045,91	-	29 045,91	100%
<b>Total des dépenses</b>		<b>29 493,36</b>	-	<b>29 493,36</b>	<b>100%</b>

## Crédits dissociés reportés de 2013 à 2014

Les crédits C1 dissociés (titre 3) correspondant à des obligations régulièrement contractées à la clôture de l'exercice sont reportés de droit à l'exercice suivant en tant que crédits C8, sans les crédits de paiement correspondants.

Ligne budgétaire	Description	Exécution des crédits	Exécution des paiements (C1 uniquement)	Crédits d'engagement RAL reportés	Ratio reports / engagements
<b>3</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>4 106 445,80</b>	<b>2 264 647,27</b>	<b>1 841 798,53</b>	<b>44,85 %</b>
31	Assistance à la mise en œuvre du RAEC	593 316,70	446 532,46	146 784,24	24,74 %
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC	-	-	-	0,00 %
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile	122 602,57	92 310,57	30 292,00	24,71 %
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données	470 714,13	354 221,89	116 492,24	24,75 %
32	Assistance à la coopération pratique avec les États membres	2 110 041,70	1 215 842,86	894 198,84	42,38 %
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres	68 851,45	25 351,45	43 500,00	63,18 %
3202	Formations de l'EASO	1 031 715,45	759 096,36	272 619,09	26,42 %
3203	Processus de qualité	337 781,90	196 356,45	141 425,45	41,87 %
3204	Informations sur les pays d'origine	603 447,40	193 313,10	410 134,30	67,97 %
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure	68 245,50	41 725,50	26 520,00	38,86 %
33	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières	1 357 761,24	598 276,11	759 485,13	55,94 %
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières	47 419,73	38 919,73	8 500,00	17,93 %
3302	Aide d'urgence	1 310 341,51	559 356,38	750 985,13	57,31 %
34	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	45 326,16	3 995,84	41 330,32	91,18 %
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	45 326,16	3 995,84	41 330,32	91,18 %

Les crédits C8 dissociés (titre 3) de l'exercice précédent sont reportés de droit à l'exercice suivant en tant que crédits C8, sans les crédits de paiement correspondants.

Ligne budgétaire	Description	Exécution des crédits	Exécution des paiements (en C1)	Crédits d'engagement RAL reportés	Ratio reports / engagements
<b>3</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>1 285 506,87</b>	<b>1 204 765,87</b>	<b>80 741,00</b>	<b>6,28 %</b>
31	Assistance à la mise en œuvre du RAEC	199 489,02	164 774,66	34 714,36	17,40 %
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC	-	-	-	0,00 %
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile	199 489,02	164 774,66	34 714,36	17,40 %

Ligne budgétaire	Description	Exécution des crédits	Exécution des paiements (en C1)	Crédits d'engagement RAL reportés	Ratio reports / engagements
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données	-		-	0,00 %
32	Assistance à la coopération pratique avec les États membres	914 194,55	868 167,91	46 026,64	5,03 %
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres	-		-	0,00 %
3202	Formations de l'EASO	387 984,76	370 409,93	17 574,83	4,53 %
3203	Processus de qualité	114 687,87	112 137,87	2 550,00	2,22 %
3204	Informations sur les pays d'origine	381 908,99	356 007,18	25 901,81	6,78 %
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure	29 612,93	29 612,93	-	0,00 %
33	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières	146 879,65	146 879,65	-	0,00 %
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières	-		-	0,00 %
3302	Aide d'urgence	146 879,65	146 879,65	-	0,00 %
34	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	24 943,65	24 943,65	-	0,00 %
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	24 943,65	24 943,65	-	0,00 %

### 3.5. Rapport sur la gestion budgétaire et financière de l'exercice 2013

#### 3.5.1. Cadre juridique

L'article 93 du règlement financier de l'EASO prévoit l'établissement d'un rapport sur la gestion budgétaire et financière de l'exercice. Le directeur exécutif transmet ce rapport au Parlement européen, au Conseil, à la Commission et à la Cour des comptes pour le 31 mars suivant l'exercice clos.

Ce rapport rend compte, à la fois en termes absolus et en pourcentage, au moins du taux d'exécution des crédits et fournit une information synthétique sur les virements de crédits entre les différents postes budgétaires.

Comme le prévoit l'article 47 du règlement financier de l'EASO, ce rapport est inclus dans le rapport d'activité annuel consolidé et comporte deux annexes relatives aux activités de passation de marché menées en 2013 et à la mise en œuvre des ressources de personnel.

#### 3.5.2. Exécution du budget 2013

L'exécution du budget se trouve à la section 3.4.3.

### 3.5.3. Transferts approuvés par l'ordonnateur

Les tableaux des pages suivantes répertorient les transferts budgétaires approuvés par l'ordonnateur ou les ordonnateurs délégués en termes d'engagements et de paiements (article 27, paragraphe 4, du règlement financier de l'EASO).

Titre Chapitre Ligne	Description du budget	Budget 2013 initial de l'EASO		Transfert du 20.2.2013 ASO.140		Transfert du 22.2.2013 ASO.142	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>	<b>5 044 000,00</b>	<b>5 044 000,00</b>				
11	Salaires et indemnités	4 087 542,00	4 087 542,00			- 50 000,00	- 50 000,00
1101	Traitements de base	2 253 780,00	2 253 780,00			- 50 000,00	- 50 000,00
1102	Allocations familiales	157 094,00	157 094,00				
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	540 521,00	540 521,00				
1104	Indemnités de secrétariat						
1105	Agents contractuels	260 329,00	260 329,00				
1106	Experts nationaux détachés	638 000,00	638 000,00				
1107	Stagiaires						
1108	Assurance maladie	96 130,00	96 130,00				
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident	14 487,00	14 487,00				
1110	Assurance-chômage	36 201,00	36 201,00				
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension						
1112	Allocations de naissance et de décès	1 000,00	1 000,00				
1113	Frais de voyage pour le congé annuel	90 000,00	90 000,00				
1114	Indemnités de réception fixes						
1115	Autres indemnités						
1116	Pondérations						
<b>12</b>	<b>Dépenses relatives au recrutement de personnel</b>	<b>194 000,00</b>	<b>194 000,00</b>			<b>50 000,00</b>	<b>50 000,00</b>
1201	Dépenses de recrutement	45 000,00	45 000,00			50 000,00	50 000,00
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières	149 000,00	149 000,00				
1203	Services d'assistance à la sélection						
<b>13</b>	<b>Frais de missions</b>	<b>473 375,00</b>	<b>473 375,00</b>				
1301	Frais de missions	473 375,00	473 375,00				
<b>14</b>	<b>Infrastructure à caractère socio-médical</b>	<b>69 000,00</b>	<b>69 000,00</b>				
1401	Restaurants et cantines						
1402	Service médical	6 000,00	6 000,00				
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel	14 000,00	14 000,00				
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation	49 000,00	49 000,00				
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées						
<b>15</b>	<b>Formation du personnel</b>	<b>70 000,00</b>	<b>70 000,00</b>				
1501	Formation et cours de langues pour le personnel	70 000,00	70 000,00				
<b>16</b>	<b>Prestations externes</b>	<b>145 083,00</b>	<b>145 083,00</b>				
1601	Services d'intérim	145 083,00	145 083,00				
1602	Autres services externes						
<b>17</b>	<b>Réceptions et événements</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>				
1701	Frais de réception et de représentation	5 000,00	5 000,00				
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>	<b>1 956 000,00</b>	<b>1 956 000,00</b>				
<b>20</b>	<b>Location d'immeubles et frais accessoires</b>	<b>380 000,00</b>	<b>380 000,00</b>				
2001	Dépenses de location	200 000,00	200 000,00				
2002	Assurances	5 000,00	5 000,00				
2003	Nettoyage et entretien	40 000,00	40 000,00				
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble	50 000,00	50 000,00				
2005	Aménagement des locaux						
2006	Travaux de construction et d'infrastructure						
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage	85 000,00	85 000,00				
<b>21</b>	<b>Technologies de l'information et de la communication</b>	<b>680 000,00</b>	<b>680 000,00</b>				
2101	Matériel informatique	320 500,00	320 500,00				
2102	Maintenance informatique	65 000,00	65 000,00				
2103	Services d'assistance informatique	294 500,00	294 500,00				
<b>22</b>	<b>Biens meubles et frais accessoires</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>				
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)	50 000,00	50 000,00				
2202	Matériel bureautique						
2203	Mobilier	75 000,00	75 000,00				
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque	25 000,00	25 000,00				
<b>23</b>	<b>Dépenses de fonctionnement administratif courant</b>	<b>656 000,00</b>	<b>656 000,00</b>				
2301	Papeterie et fournitures de bureau	25 000,00	25 000,00				
2302	Consommables bureautiques	35 000,00	35 000,00				
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers	1 000,00	1 000,00				
2304	Frais juridiques	5 000,00	5 000,00				
2305	Assurances diverses	5 000,00	5 000,00				
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes	280 000,00	280 000,00				
2307	Services de transport et de déménagement	5 000,00	5 000,00				
2308	Consultance professionnelle						
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation	185 000,00	185 000,00				
2310	Publications	85 000,00	85 000,00				
2311	Communication	30 000,00	30 000,00				
2312	Gestion						
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE						
<b>24</b>	<b>Poste/Télécommunications</b>	<b>90 000,00</b>	<b>90 000,00</b>				
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port	5 000,00	5 000,00				
2402	Matériel de télécommunication	3 500,00	3 500,00				
2403	Dépenses de télécommunication	81 500,00	81 500,00				
<b>3</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>	<b>5 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>				
<b>31</b>	<b>Assistance à la mise en œuvre du RAEC</b>	<b>800 000,00</b>	<b>100 000,00</b>		115 000,00		
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC	100 000,00					
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile	300 000,00	65 000,00		115 000,00		
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données	400 000,00	35 000,00				
<b>32</b>	<b>Assistance à la coopération pratique avec les États membres</b>	<b>2 800 000,00</b>	<b>1 305 000,00</b>				
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres	100 000,00	100 000,00				
3202	Formations de l'EASO	1 200 000,00	600 000,00				
3203	Processus de qualité	450 000,00	300 000,00				
3204	Informations sur les pays d'origine	900 000,00	250 000,00				
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure	150 000,00	65 000,00				
<b>33</b>	<b>Assistance aux États membres subissant des pressions particulières</b>	<b>1 250 000,00</b>	<b>549 000,00</b>			- 115 000,00	
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières	50 000,00					
3302	Aide d'urgence	1 200 000,00	549 000,00			- 115 000,00	
<b>34</b>	<b>Coopération avec les partenaires et parties prenantes</b>	<b>150 000,00</b>	<b>46 000,00</b>				
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes	150 000,00	46 000,00				
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>12 000 000,00</b>	<b>9 000 000,00</b>				

Titre Chapitre Ligne	Description du budget	Transfert du 26.2.2013 ASO.145		Rectificatif 1.2013 12.4.2013		Transfert du 15.4.2013 ASO.147	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>						
11	Salaires et indemnités						
1101	Traitements de base						
1102	Allocations familiales						
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation						
1104	Indemnités de secrétariat						
1105	Agents contractuels						
1106	Experts nationaux détachés						
1107	Stagiaires						
1108	Assurance maladie						
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident						
1110	Assurance-chômage						
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension						
1112	Allocations de naissance et de décès						
1113	Frais de voyage pour le congé annuel						
1114	Indemnités de réception fixes						
1115	Autres indemnités						
1116	Fondérations						
<b>12</b>	<b>Dépenses relatives au recrutement de personnel</b>						
1201	Dépenses de recrutement						
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières						
1203	Services d'assistance à la sélection						
13	Frais de missions						
1301	Frais de missions						
<b>14</b>	<b>Infrastructure à caractère socio-médical</b>						
1401	Restaurants et cantines						
1402	Service médical						
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel						
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation						
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées						
<b>15</b>	<b>Formation du personnel</b>						
1501	Formation et cours de langues pour le personnel						
<b>16</b>	<b>Prestations externes</b>						
1601	Services d'intérim						
1602	Autres services externes						
<b>17</b>	<b>Réceptions et événements</b>						
1701	Frais de réception et de représentation						
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>						
20	Location d'immeubles et frais accessoires	50 000,00	50 000,00				
2001	Dépenses de location						
2002	Assurances						
2003	Nettoyage et entretien						
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble	50 000,00	50 000,00				
2005	Aménagement des locaux						
2006	Travaux de construction et d'infrastructure						
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage						
<b>21</b>	<b>Technologies de l'information et de la communication</b>					-45 000,00	-45 000,00
2101	Matériel informatique					-25 000,00	-25 000,00
2102	Maintenance informatique					-5 000,00	-5 000,00
2103	Services d'assistance informatique					-15 000,00	-15 000,00
<b>22</b>	<b>Biens meubles et frais accessoires</b>	-50 000,00	-50 000,00			-10 000,00	-10 000,00
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)	50 000,00	-50 000,00				
2202	Matériel bureautique						
2203	Mobilier						
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque					-10 000,00	-10 000,00
<b>23</b>	<b>Dépenses de fonctionnement administratif courant</b>					55 000,00	55 000,00
2301	Papeterie et fournitures de bureau						
2302	Consommables bureautiques						
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers						
2304	Frais juridiques						
2305	Assurances diverses						
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes					-26 000,00	-26 000,00
2307	Services de transport et de déménagement						
2308	Consultance professionnelle						
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation						
2310	Publications						
2311	Communication						
2312	Gestion						
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE					81 000,00	81 000,00
<b>24</b>	<b>Poste/Télécommunications</b>						
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port						
2402	Matériel de télécommunication						
2403	Dépenses de télécommunication						
<b>8</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>				1 500 000,00		
81	Assistance à la mise en œuvre du RAEC				358 000,00		
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC						
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile				163 000,00		
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données				195 000,00		
82	Assistance à la coopération pratique avec les États membres				694 000,00		
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres				55 000,00		
3202	Formations de l'EASO				300 000,00		
3203	Processus de qualité				125 000,00		
3204	Informations sur les pays d'origine				135 000,00		
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure				79 000,00		
83	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières				427 000,00		
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières				20 000,00		
3302	Aide d'urgence				407 000,00		
<b>84</b>	<b>Coopération avec les partenaires et parties prenantes</b>				21 000,00		
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes				21 000,00		
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>					1 500 000,00		

Titre Chapitre Ligne	Description du budget	Transfert du 19.4.2013 ASO.149		Transfert du 28.5.2013 ASO.154		Transfert du 6.6.2013 ASO.156	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>						
11	Salaires et indemnités					-60 000,00	-60 000,00
1101	Traitements de base					-23 328,43	-23 328,43
1102	Allocations familiales					105 828,43	105 828,43
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation					-105 000,00	-105 000,00
1104	Indemnités de secrétariat						
1105	Agents contractuels					80 000,00	80 000,00
1106	Experts nationaux détachés					-100 000,00	-100 000,00
1107	Stagiaires						
1108	Assurance maladie					-15 000,00	-15 000,00
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident					2 500,00	2 500,00
1110	Assurance-chômage						
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension						
1112	Allocations de naissance et de décès						
1113	Frais de voyage pour le congé annuel						
1114	Indemnités de réception fixes						
1115	Autres indemnités						
1116	Pondérations						
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel					60 000,00	60 000,00
1201	Dépenses de recrutement						
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières					60 000,00	60 000,00
1203	Services d'assistance à la sélection						
13	Frais de missions	-9 000,00	-9 000,00				
1301	Frais de missions	-9 000,00	-9 000,00				
14	Infrastructure à caractère socio-médical	9 000,00	9 000,00				
1401	Restaurants et cantines						
1402	Service médical	24 000,00	24 000,00				
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel	-5 000,00	-5 000,00				
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation	-10 000,00	-10 000,00				
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées						
15	Formation du personnel						
1501	Formation et cours de langues pour le personnel						
16	Prestations externes						
1601	Services d'intérim						
1602	Autres services externes						
17	Réceptions et événements						
1701	Frais de réception et de représentation						
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>						
20	Location d'immeubles et frais accessoires						
2001	Dépenses de location	-38 000,00	-38 000,00				
2002	Assurances						
2003	Nettoyage et entretien						
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble						
2005	Aménagement des locaux	38 000,00	38 000,00				
2006	Travaux de construction et d'infrastructure						
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage						
21	Technologies de l'information et de la communication						
2101	Matériel informatique						
2102	Maintenance informatique						
2103	Services d'assistance informatique						
22	Biens meubles et frais accessoires						
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)						
2202	Matériel bureautique						
2203	Mobilier						
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque						
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant						
2301	Papeterie et fournitures de bureau						
2302	Consommables bureautiques						
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers						
2304	Frais juridiques						
2305	Assurances diverses						
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes						
2307	Services de transport et de déménagement						
2308	Consultance professionnelle						
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation						
2310	Publications						
2311	Communication						
2312	Gestion						
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE						
24	Poste/Télécommunications						
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port						
2402	Matériel de télécommunication						
2403	Dépenses de télécommunication						
<b>8</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>						
81	Assistance à la mise en œuvre du RAEC						
8101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC						
8102	Rapport annuel sur la situation de l'asile						
8103	Système d'alerte précoce et analyse de données						
82	Assistance à la coopération pratique avec les États membres						
8201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres						
8202	Formations de l'EASO						
8203	Processus de qualité						
8204	Informations sur les pays d'origine						
8205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure						
83	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières						
8301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières					29 976,15	
8302	Aide d'urgence					-29 976,15	
84	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						
8401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>							

Titre Chapitre Ligne	Description du budget	Transfert du 9.7.2013 ASO.160		Transfert du 16.7.2013 ASO.158		Transfert après EBME 2013 T1 – 19.7.2013 ASO.162 T2 – 25.7.2013 ASO.163 T3 – 26.7.2013 ASO.166	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>					-0,00	-0,00
11	Salaires et indemnités					4 458,00	4 458,00
1101	Traitements de base					-110 451,57	-110 451,57
1102	Allocations familiales					62 077,57	62 077,57
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation					-60 521,00	-60 521,00
1104	Indemnités de secrétariat						
1105	Agents contractuels					119 671,00	119 671,00
1106	Experts nationaux détachés					-13 000,00	-13 000,00
1107	Stagiaires						
1108	Assurance maladie					4 870,00	4 870,00
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident					3 013,00	3 013,00
1110	Assurance-chômage					-1 201,00	-1 201,00
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension						
1112	Allocations de naissance et de décès						
1113	Frais de voyage pour le congé annuel						
1114	Indemnités de réception fixes						
1115	Autres indemnités						
1116	Pondérations						
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel					66 000,00	66 000,00
1201	Dépenses de recrutement					55 000,00	55 000,00
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières					11 000,00	11 000,00
1203	Services d'assistance à la sélection						
13	Frais de missions	-96 408,35	-96 408,35			-57 457,65	-57 457,65
1301	Frais de missions	-96 408,35	-96 408,35			-57 457,65	-57 457,65
14	Infrastructure à caractère socio-médical					-43 000,00	-43 000,00
1401	Restaurants et cantines						
1402	Service médical						
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel					-4 000,00	-4 000,00
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation					-39 000,00	-39 000,00
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées						
15	Formation du personnel					30 000,00	30 000,00
1501	Formation et cours de langues pour le personnel					30 000,00	30 000,00
16	Prestations externes	96 408,35	96 408,35			-0,35	-0,35
1601	Services d'intérim	96 408,35	96 408,35			-0,35	-0,35
1602	Autres services externes						
17	Réceptions et événements						
1701	Frais de réception et de représentation						
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>						
20	Location d'immeubles et frais accessoires					-35 900,00	-35 900,00
2001	Dépenses de location					-12 000,00	-12 000,00
2002	Assurances						
2003	Nettoyage et entretien					-10 900,00	-10 900,00
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble						
2005	Aménagement des locaux						
2006	Travaux de construction et d'infrastructure						
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage					-13 000,00	-13 000,00
21	Technologies de l'information et de la communication					62 400,00	62 400,00
2101	Matériel informatique					100 500,00	100 500,00
2102	Maintenance informatique					1 400,00	1 400,00
2103	Services d'assistance informatique					-39 500,00	-39 500,00
22	Biens meubles et frais accessoires					-10 500,00	-10 500,00
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)						
2202	Matériel bureautique					15 000,00	15 000,00
2203	Mobilier					-10 500,00	-10 500,00
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque					-15 000,00	-15 000,00
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant					-13 000,00	-13 000,00
2301	Papeterie et fournitures de bureau					13 000,00	13 000,00
2302	Consommables bureautiques					-21 000,00	-21 000,00
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers						
2304	Frais juridiques					15 000,00	15 000,00
2305	Assurances diverses						
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes					-79 000,00	-79 000,00
2307	Services de transport et de déménagement						
2308	Consultance professionnelle						
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation					35 000,00	35 000,00
2310	Publications					17 000,00	17 000,00
2311	Communication					4 000,00	4 000,00
2312	Gestion						
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE					3 000,00	3 000,00
24	Poste/Télécommunications					-3 000,00	-3 000,00
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port					-4 000,00	-4 000,00
2402	Matériel de télécommunication					9 500,00	9 500,00
2403	Dépenses de télécommunication					-8 500,00	-8 500,00
<b>6</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>						
61	Assistance à la mise en œuvre du RAEC					-52 000,00	-80 000,00
6101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC						50 000,00
6102	Rapport annuel sur la situation de l'asile					-80 000,00	-24 000,00
6103	Système d'alerte précoce et analyse de données					-52 000,00	-40 000,00
62	Assistance à la coopération pratique avec les États membres					52 000,00	3 000,00
6201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres					-80 664,00	664,00
6202	Formations de l'EASO						-79 000,00
6203	Processus de qualité						-174 000,00
6204	Informations sur les pays d'origine					132 664,00	206 836,00
6205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure					3 000,00	48 000,00
63	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières					77 000,00	13 500,00
6301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières						-11 321,45
6302	Aide d'urgence					77 000,00	24 821,45
64	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						-2 000,00
6401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						-2 000,00
	<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>					-0,00	-0,00

Titre Chapitre Ligne	Description du budget	Transfert du 6.9.2013 ASO.168 17.9.2013 ASO.170 (suppl.)		Transfert du 2.10.2013 ASO.172		Transfert du 21.10.2013 ASO.174	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP
1	Dépenses de personnel						
11	Salaires et indemnités						
1101	Traitements de base						
1102	Allocations familiales						
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation						
1104	Indemnités de secrétariat						
1105	Agents contractuels						
1106	Experts nationaux détachés						
1107	Stagiaires						
1108	Assurance maladie						
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident						
1110	Assurance-chômage						
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension						
1112	Allocations de naissance et de décès						
1113	Frais de voyage pour le congé annuel						
1114	Indemnités de réception fixes						
1115	Autres indemnités						
1116	Pondérations						
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel						
1201	Dépenses de recrutement						
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières						
1203	Services d'assistance à la sélection						
13	Frais de missions						
1301	Frais de missions						
14	Infrastructure à caractère socio-médical						
1401	Restaurants et cantines						
1402	Service médical						
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel						
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation						
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées						
15	Formation du personnel						
1501	Formation et cours de langues pour le personnel						
16	Prestations externes						
1601	Services d'intérim						
1602	Autres services externes						
17	Réceptions et événements						
1701	Frais de réception et de représentation						
2	Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement						
20	Location d'immeubles et frais accessoires						
2001	Dépenses de location						
2002	Assurances						
2003	Nettoyage et entretien						
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble						
2005	Aménagement des locaux						
2006	Travaux de construction et d'infrastructure						
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage						
21	Technologies de l'information et de la communication						
2101	Matériel informatique					80 000,00	80 000,00
2102	Maintenance informatique						
2103	Services d'assistance informatique					- 80 000,00	- 80 000,00
22	Biens meubles et frais accessoires						
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)						
2202	Matériel bureautique						
2203	Mobilier						
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque						
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant						
2301	Papeterie et fournitures de bureau						
2302	Consommables bureautiques						
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers						
2304	Frais juridiques						
2305	Assurances diverses						
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes						
2307	Services de transport et de déménagement						
2308	Consultance professionnelle						
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation			32 000,00	32 000,00		
2310	Publications			- 40 000,00	- 40 000,00		
2311	Communication			8 000,00	8 000,00		
2312	Gestion						
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE						
24	Poste/Télécommunications						
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port						
2402	Matériel de télécommunication						
2403	Dépenses de télécommunication						
3	Dépenses d'exploitation						
31	Assistance à la mise en œuvre du RAEC						
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC						
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile						
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données						
32	Assistance à la coopération pratique avec les États membres	- 265,03	- 265,03				
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres						
3202	Formations de l'EASO						
3203	Processus de qualité						
3204	Informations sur les pays d'origine						
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure	- 265,03	- 265,03				
33	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières	265,03	265,03				
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières	265,03	265,03				
3302	Aide d'urgence						
34	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						
	TOTAL DES DEPENSES						

Titre Chapitre Ligne	Description du budget	Transfert du 19.11.2013 ASO.176		Transfert du 20.11.2013 ASO.178		Transfert du 20.11.2013 ASO.180	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>						
11	Salaires et indemnités						
1101	Traitements de base						
1102	Allocations familiales						
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation						
1104	Indemnités de secrétariat						
1105	Agents contractuels						
1106	Experts nationaux détachés						
1107	Stagiaires						
1108	Assurance maladie						
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident						
1110	Assurance-chômage						
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension						
1112	Allocations de naissance et de décès						
1113	Frais de voyage pour le congé annuel						
1114	Indemnités de réception fixes						
1115	Autres indemnités						
1116	Pondérations						
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel						
1201	Dépenses de recrutement						
	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières						
1202	Services d'assistance à la sélection						
13	Frais de missions						
1301	Frais de missions						
14	Infrastructure à caractère socio-médical						
1401	Restaurants et cantines						
1402	Service médical						
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel						
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation						
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées						
15	Formation du personnel						
1501	Formation et cours de langues pour le personnel						
16	Prestations externes						
1601	Services d'intérim						
1602	Autres services externes						
17	Réceptions et événements						
1701	Frais de réception et de représentation						
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>						
20	Location d'immeubles et frais accessoires	- 15 000,00	- 15 000,00	13 000,00	13 000,00		
2001	Dépenses de location						
2002	Assurances						
2003	Nettoyage et entretien						
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble						
2005	Aménagement des locaux	- 15 000,00	- 15 000,00				
2006	Travaux de construction et d'infrastructure						
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage			13 000,00	13 000,00		
21	Technologies de l'information et de la communication	- 13 000,00	- 13 000,00				
2101	Matériel informatique						
2102	Maintenance informatique	- 13 000,00	- 13 000,00				
2103	Services d'assistance informatique						
22	Biens meubles et frais accessoires						
	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)						
2201	Matériel bureautique						
2203	Mobilier						
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque						
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	41 000,00	41 000,00	- 13 000,00	- 13 000,00		
2301	Papeterie et fournitures de bureau						
2302	Consommables bureautiques						
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers						
2304	Frais juridiques						
2305	Assurances diverses						
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes						
2307	Services de transport et de déménagement						
2308	Consultance professionnelle	41 000,00	41 000,00				
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation						
2310	Publications			- 15 200,00	- 15 200,00		
2311	Communication			2 200,00	2 200,00		
2312	Gestion						
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE						
24	Poste/Télécommunications	- 13 000,00	- 13 000,00				
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port						
2402	Matériel de télécommunication	- 13 000,00	- 13 000,00				
2403	Dépenses de télécommunication						
<b>3</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>						
31	Assistance à la mise en œuvre du RAEC						191 000,00
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC					- 80 000,00	- 30 000,00
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile					- 17 000,00	- 66 000,00
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données					97 000,00	287 000,00
32	Assistance à la coopération pratique avec les États membres						- 191 000,00
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres						- 41 000,00
3202	Formations de l'EASO						
3203	Processus de qualité						
3204	Informations sur les pays d'origine						- 150 000,00
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure						
33	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières						
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières						
3302	Aide d'urgence						
34	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>						

Titre Chapitre Ligne	Description du budget	Transfert du 6.12.2013 ASO.183		Transfert du 6.12.2013 ASO.187		Transfert du 17.12.2013 ASO.189	
		CE	CP	CE	CP	CE	CP
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>						
11	Salaires et indemnités						
1101	Traitements de base			- 6 550,00	- 6 550,00		
1102	Allocations familiales						
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation						
1104	Indemnités de secrétariat						
1105	Agents contractuels			6 300,00	6 300,00		
1106	Experts nationaux détachés						
1107	Stagiaires						
1108	Assurance maladie						
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident						
1110	Assurance-chômage						
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension						
1112	Allocations de naissance et de décès						
1113	Frais de voyage pour le congé annuel			250,00	250,00		
1114	Indemnités de réception fixes						
1115	Autres indemnités						
1116	Fondérations						
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel						
1201	Dépenses de recrutement						
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières						
1203	Services d'assistance à la sélection						
13	Frais de missions						
1301	Frais de missions						
14	Infrastructure à caractère socio-médical						
1401	Restaurants et cantines						
1402	Service médical						
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel						
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation						
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées						
15	Formation du personnel						
1501	Formation et cours de langues pour le personnel						
16	Prestations externes						
1601	Services d'intérim						
1602	Autres services externes						
17	Réceptions et événements						
1701	Frais de réception et de représentation						
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>						
20	Location d'immeubles et frais accessoires	6 000,00	6 000,00				
2001	Dépenses de location						
2002	Assurances						
2003	Nettoyage et entretien						
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble	6 000,00	6 000,00				
2005	Aménagement des locaux						
2006	Travaux de construction et d'infrastructure						
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage						
21	Technologies de l'information et de la communication						
2101	Matériel informatique					- 18 000,00	- 18 000,00
2102	Maintenance informatique						
2103	Services d'assistance informatique					18 000,00	18 000,00
22	Biens meubles et frais accessoires						
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)						
2202	Matériel bureautique						
2203	Mobilier						
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque						
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	- 6 000,00	- 6 000,00				
2301	Papeterie et fournitures de bureau						
2302	Consommables bureautiques						
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers						
2304	Frais juridiques	- 6 000,00	- 6 000,00				
2305	Assurances diverses						
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes						
2307	Services de transport et de déménagement						
2308	Consultance professionnelle						
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation						
2310	Publications						
2311	Communication						
2312	Gestion						
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE						
24	Poste/Télécommunications						
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port						
2402	Matériel de télécommunication						
2403	Dépenses de télécommunication						
<b>6</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>						
61	Assistance à la mise en œuvre du RAEC						
6101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC						
6102	Rapport annuel sur la situation de l'asile						
6103	Système d'alerte précoce et analyse de données						
62	Assistance à la coopération pratique avec les États membres						
6201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres						
6202	Formations de TEASO						
6203	Processus de qualité						
6204	Informations sur les pays d'origine						
6205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure						
63	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières						
6301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières						
6302	Aide d'urgence						
64	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						
6401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes						

Titre Chapitre Ligne	Description du budget	Transfert du 17.12.2013 ASO.191	Transfert du 19.12.2013 ASO.193	Budget 2013 de l'EASO après transferts et budget rectificatif 1.2013	
				CE	CP
<b>1</b>	<b>Dépenses de personnel</b>			<b>5 044 000,00</b>	<b>5 044 000,00</b>
11	Salaires et indemnités			3 982 000,00	3 982 000,00
1101	Traitements de base			2 063 450,00	2 063 450,00
1102	Allocations familiales			325 000,00	325 000,00
1103	Indemnités de dépaysement et d'expatriation			375 000,00	375 000,00
1104	Indemnités de secrétariat				
1105	Agents contractuels			466 300,00	466 300,00
1106	Experts nationaux détachés			525 000,00	525 000,00
1107	Stagiaires				
1108	Assurance maladie			86 000,00	86 000,00
1109	Assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident			15 000,00	15 000,00
1110	Assurance-chômage			35 000,00	35 000,00
1111	Constitution ou maintien des prestations de pension				
1112	Allocations de naissance et de décès			1 000,00	1 000,00
1113	Frais de voyage pour le congé annuel			90 250,00	90 250,00
1114	Indemnités de réception fixes				
1115	Autres indemnités				
1116	Fondateurs				
12	Dépenses relatives au recrutement de personnel			370 000,00	370 000,00
1201	Dépenses de recrutement			150 000,00	150 000,00
1202	Dépenses de voyage, d'installation, de déménagement et indemnités journalières			220 000,00	220 000,00
1203	Services d'assistance à la sélection				
13	Frais de missions			310 509,00	310 509,00
1301	Frais de missions			310 509,00	310 509,00
14	Infrastructure à caractère socio-médical			35 000,00	35 000,00
1401	Restaurants et cantines				
1402	Service médical			30 000,00	30 000,00
1403	Contacts à caractères social entre membres du personnel			5 000,00	5 000,00
1404	Centres de la petite enfance et scolarisation				
1405	Indemnités spéciales pour personnes handicapées				
15	Formation du personnel			100 000,00	100 000,00
1501	Formation et cours de langues pour le personnel			100 000,00	100 000,00
16	Prestations externes			241 491,00	241 491,00
1601	Services d'intérim			241 491,00	241 491,00
1602	Autres services externes				
17	Réceptions et événements			5 000,00	5 000,00
1701	Frais de réception et de représentation			5 000,00	5 000,00
<b>2</b>	<b>Dépenses d'infrastructure et de fonctionnement</b>			<b>1 956 000,00</b>	<b>1 956 000,00</b>
20	Location d'immeubles et frais accessoires			398 100,00	398 100,00
2001	Dépenses de location			150 000,00	150 000,00
2002	Assurances			5 000,00	5 000,00
2003	Nettoyage et entretien			29 100,00	29 100,00
2004	Sécurité et surveillance de l'immeuble			106 000,00	106 000,00
2005	Aménagement des locaux			23 000,00	23 000,00
2006	Travaux de construction et d'infrastructure				
2007	Eau, gaz, électricité, chauffage			85 000,00	85 000,00
21	Technologies de l'information et de la communication			684 400,00	684 400,00
2101	Matériel informatique			458 000,00	458 000,00
2102	Maintenance informatique			48 400,00	48 400,00
2103	Services d'assistance informatique			178 000,00	178 000,00
22	Biens meubles et frais accessoires			79 500,00	79 500,00
2201	Équipement et installations techniques (acquisition, remplacement, location, entretien)				
2202	Matériel bureautique			15 000,00	15 000,00
2203	Mobilier			64 500,00	64 500,00
2204	Dépenses de documentation et de bibliothèque				
23	Dépenses de fonctionnement administratif courant			720 000,00	720 000,00
2301	Papeterie et fournitures de bureau			38 000,00	38 000,00
2302	Consommables bureautiques			14 000,00	14 000,00
2303	Dépenses bancaires et autres frais financiers			1 000,00	1 000,00
2304	Frais juridiques			14 000,00	14 000,00
2305	Assurances diverses			5 000,00	5 000,00
2306	Frais administratifs liés aux réunions internes et externes			175 000,00	175 000,00
2307	Services de transport et de déménagement			5 000,00	5 000,00
2308	Consultance professionnelle			41 000,00	41 000,00
2309	Frais administratifs de traduction et d'interprétation			252 000,00	252 000,00
2310	Publications			46 800,00	46 800,00
2311	Communication			44 200,00	44 200,00
2312	Gestion				
2313	Services administratifs de soutien de la part des institutions et organes de l'UE			84 000,00	84 000,00
24	Poste/Télécommunications			74 000,00	74 000,00
2401	Affranchissement de correspondance et frais de port			1 000,00	1 000,00
2402	Matériel de télécommunication				
2403	Dépenses de télécommunication			73 000,00	73 000,00
<b>3</b>	<b>Dépenses d'exploitation</b>			<b>5 000 000,00</b>	<b>3 500 000,00</b>
31	Assistance à la mise en œuvre du RAEC	- 83 000,00	- 2 778,11	720 000,00	612 221,89
3101	Assistance horizontale à la mise en œuvre du RAEC	- 20 000,00		20 000,00	
3102	Rapport annuel sur la situation de l'asile	5 000,00		203 000,00	258 000,00
3103	Système d'alerte précoce et analyse de données	68 000,00	2 778,11	497 000,00	354 221,89
32	Assistance à la coopération pratique avec les États membres	- 102 998,47	238 000,00	13 438,62	2 899 736,50
3201	Assistance horizontale à la coopération pratique avec les États membres		8 500,00	2 778,11	100 000,00
3202	Formations de l'EASO	- 25 000,00	296 000,00	30 110,40	1 147 110,40
3203	Processus de qualité	- 25 000,00	79 000,00	- 12 930,68	425 000,00
3204	Informations sur les pays d'origine			- 25 179,72	900 000,00
3205	Répartition, réinstallation et dimension extérieure	- 52 998,47	- 128 500,00	18 660,51	99 736,50
33	Assistance aux États membres subissant des pressions particulières	102 998,47	- 155 000,00	25 400,00	1 430 263,50
3301	Assistance horizontale aux États membres subissant des pressions particulières				50 265,03
3302	Aide d'urgence	102 998,47	155 000,00	25 400,00	1 379 998,47
34	Coopération avec les partenaires et parties prenantes			- 36 060,51	150 000,00
3401	Coopération avec les partenaires et parties prenantes			- 36 060,51	150 000,00
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>				<b>12 000 000,00</b>	<b>10 500 000,00</b>

### 3.5.4. Gestion financière

Les principales améliorations apportées à la gestion financière en 2013 sont les suivantes:

- amélioration des ratios d'exécution budgétaire;
- rationalisation des circuits financiers;
- poursuite de l'accompagnement des acteurs impliqués dans les circuits financiers;
- mise en place d'un système de soumission en masse des paiements ayant permis de réduire les délais de paiement.

### 3.5.5. Annexes

#### Annexe I — activités d'achat

- Le tableau ci-dessous répertorie les activités ayant trait aux passations de marchés et aux contrats conclus par l'EASO en 2013.

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Service direct Procédure négociée < 60 000 EUR	Hébergement du portail de l'EAC	EASO/2012/26	Ingenious Solutions Ltd	19.2.2013	41 337,28
Service direct Procédure négociée < 60 000 EUR	Services d'agence d'intérim	EASO/2012/68	HR Outsourcing and Temping c/o Misco	23.1.2013	52 595,76
Service direct Procédure négociée < 60 000 EUR	Services de nettoyage	EASO/2013/98	Clentec Limited	1.7.2013	15 600,00
Service direct Procédure négociée < 60 000 EUR	Services de sécurité	EASO/2013/80	JF Security and Consultancy Services	1.3.2013	20 100,00
Service direct Procédure négociée < 25 000 EUR	Services de nettoyage	EASO/2012/70	GAFSA SAVEWAY LTD	17.2.2013	7 776,00
Service direct Procédure négociée < 60 000 EUR	Assurance du bâtiment de l'EASO	EASO/2013/118	Gasamamo Insurance Ltd	23.10.2013	14 982,00
Fourniture directe Procédure négociée < 60 000 EUR	Matériel informatique – serveurs	EASO/2012/69	FGL Information Technology LTD	27.2.2013	38 070,34
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07190	Matériel informatique	0149/2013	Bechtle	17.9.2013	50 510,20
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07190	Matériel informatique	0191/2013	Bechtle	19.9.2013	13 600,02
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07190	Matériel informatique	0192/2013	Bechtle	19.9.2013	28 777,28
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07210-00	Matériel informatique	0013/2013	Bechtle	18.10.2013	77 556,90

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07210-00	Matériel informatique	0048/2013	Bechtle	18.10.2013	61 247,15
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07210-00	Matériel informatique	0049/2013	Bechtle	18.10.2013	16 594,26
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07190	Matériel informatique	0276/2013	Bechtle	24.10.2013	15 066,60
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07210-00	Matériel informatique	0149/2013	Bechtle	11.11.2013	47 135,04
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07190	Matériel informatique	0266/2013	Bechtle	29.11.2013	9 878,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/101	Maintenance	01/2013	Bilbomatica S.A.	4.10.2013	180 000,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	02/2013	Comparex Nederland	13.6.2013	34 792,36
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	03/2013	Comparex Nederland	13.6.2013	49 577,11
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	06/2013	Comparex Nederland	2.8.2013	183,29
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	07/2013	Comparex Nederland	1.10.2013	195 264,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	05/2013	Comparex Nederland	2.10.2013	124 502,95
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	10/2013	Comparex Nederland	5.11.2013	23 659,14
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	9/2013	Comparex Nederland	21.11.2013	50 112,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	11/2013	Comparex Nederland	21.11.2013	16 454,94
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	12/2013	Comparex Nederland	9.12.2013	8 865,70
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	14/2013	Comparex Nederland	18.12.2013	16 279,48
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06820	Logiciels	13/2013	Comparex Nederland	18.12.2013	813,60

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre BUDG11/PO/005	Formations de l'ABAC	EASO/2013/01	Deloitte Consulting	7.3.2013	8 780,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre BUDG11/PO/005	Formations de l'ABAC	EASO/2013/SC02	Deloitte Consulting	3.7.2013	6 145,54
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre BUDG11/PO/005	Formations de l'ABAC	EASO/2013/SC03	Deloitte Consulting	23.9.2013	6 145,54
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre BUDG11/PO/005	Formations de l'ABAC	EASO/2013/SC04	Deloitte Consulting	7.11.2013	8 115,32
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre OIB10/PR/2007/014/054/co/Lot 1	Mobilier	EASO/2013/01	DROMEAs ABEEA	30.4.2013	18 285,39
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/127	Désodorisants de locaux	01/2013	GDL Trading and Services Ltd	29.10.2013	343,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06940	Matériel informatique – toner	0742	GetSys Luxembourg	15.4.2013	1 323,93
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06940	Matériel informatique – rubans	0846	GetSys Luxembourg	13.6.2013	703,20
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06940	Matériel informatique – imprimantes	895	GetSys Luxembourg	26.7.2013	9 083,84
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06940	Matériel informatique – toner	1112	GetSys Luxembourg	23.10.2013	5 803,42
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06940	Matériel informatique – imprimantes	1102	GetSys Luxembourg	23.10.2013	5 382,17
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/116	Forum consultatif 2013	02/2013	Grand Hotel Excelsior	27.11.2013	1 918,80
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/121	Forum consultatif 2013	01/2013	Grand Hotel Excelsior	27.11.2013	7 058,36
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/116	13 <sup>e</sup> réunion du CA de l'EASO	01/2013	Grand Hotel Excelsior	28.11.2013	6 345,60
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/07020	Licences Microsoft	2012-MP-0075	Hewlett Packard Belgium	15.2.2013	38 108,07
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/29	Services d'agence d'intérim	SC 1/2013 FWC EASO/2013/29	HR Outsourcing and Temping Solution	11.7.2013	52 266,15

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/29	Services d'agence d'intérim	SC 2/2013 FWC EASO/2013/29	HR Outsourcing and Temping Solution	9.9.2013	13 332,60
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/29	Services d'agence d'intérim	SC 3/2013 FWC EASO/2013/29	HR Outsourcing and Temping Solution	24.9.2013	13 801,20
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/29	Services d'agence d'intérim	SC 4/2013 FWC EASO/2013/29	HR Outsourcing and Temping Solution	10.10.2013	5 526,53
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/29	Services d'agence d'intérim	SC 5/2013 FWC EASO/2013/29	HR Outsourcing and Temping Solution	22.10.2013	1 935,53
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/29	Services d'agence d'intérim	SC 6/2013 FWC EASO/2013/29	HR Outsourcing and Temping Solution	4.12.2013	2 416,73
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Restauration CA EASO – 4 et 5 février	01/2013	Island Catering Ltd	1.2.2013	3 830,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Restauration 7 et 8 février	02/2013	Island Catering Ltd	7.2.2013	1 134,40
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Réunion recherche de la famille – 11 et 12 mars	09/2013	Island Catering Ltd	7.2.2013	1 680,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Restauration atelier Syrie 18 et 19 mars	05/2013	Island Catering Ltd	28.2.2013	1 680,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Restauration atelier Balkans occidentaux – 21 et 22 mars	06/2013	Island Catering Ltd	28.2.2013	1 175,25
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Curriculum tribunaux – 7 et 8 mars	08/2013	Island Catering Ltd	28.2.2013	365,40
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Restauration 4-6 mars – développement module EAC	04/2013	Island Catering Ltd	4.3.2013	270,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Formation informations pays d'origine (COI) – 11 avril	07/2013	Island Catering Ltd	4.3.2013	924,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Restauration 27 février-1 <sup>er</sup> mars – développement module EAC	03/2013	Island Catering Ltd	6.3.2013	270,00

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Réunion EAC et qualité – 25-28 mars	10/2013	Island Catering Ltd	18.3.2013	2 998,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Réunion GPS 9-10 avril 2013	11/2013	Island Catering Ltd	4.4.2013	1 340,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Sessions de formation EAC – 16-19 avril 2013	13/2013	Island Catering Ltd	13.4.2013	1 609,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Actualisation modules IVP et IC – 22-23 avril 2013	12/2013	Island Catering Ltd	16.4.2013	295,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Développement module RAEC – 24-26 avril 2013	14/2013	Island Catering Ltd	16.4.2013	340,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Réunion stratégique réseau COI 22-23 avril 2013	15/2013	Island Catering Ltd	16.4.2013	1 855,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Réunion COS 14 mai 2013	18/2013	Island Catering Ltd	2.5.2013	352,30
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Développement module EAC 6-8 mai 2013	16/2013	Island Catering Ltd	3.5.2013	291,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Réunion PCN RIA 4 juin 2013	21/2013	Island Catering Ltd	7.5.2013	1 576,10
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Réunion de formation PCN	17/2013	Island Catering Ltd	8.5.2013	1 290,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Curriculum tribunaux – 16-17 mai 2013	19/2013	Island Catering Ltd	8.5.2013	399,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Sessions de formation EAC – 21-24 mai 2013	20/2013	Island Catering Ltd	8.5.2013	1 197,60
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/79	Réunion actualisation module inclusion et manuel EAC	22/2013	Island Catering Ltd	23.5.2013	334,20
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Restauration CA EASO 3-4 juin	01/2013	Island Catering Ltd	3.6.2013	2 764,40
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Réunion COS 5-6 juin 2013	02/2013	Island Catering Ltd	5.6.2013	2 160,00

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Événement CTQE 10-11 juin 2013	04/2013	Island Catering Ltd	10.6.2013	368,60
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Sessions de formation EAC – 11-14 juin 2013	03/2013	Island Catering Ltd	11.6.2013	1 607,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Événement CTQE 17-21 juin 2013	08/2013	Island Catering Ltd	17.6.2013	3 820,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Réunion CTQE 17-19 juin 2013	05/2013	Island Catering Ltd	17.6.2013	620,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Événement COS 18-19 juin 2013	06/2013	Island Catering Ltd	18.6.2013	1 047,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	2 <sup>e</sup> anniversaire de l'EASO	09/2013	Island Catering Ltd	19.6.2013	2 045,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Événement CIDA 27-28 juin 2013	07/2013	Island Catering Ltd	27.6.2013	2 281,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Atelier CIDA 17-18 juillet 2013	10/2013	Island Catering Ltd	17.7.2013	1 433,25
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Réunion des réseaux de spécialistes COI – Somalie	11/2013	Island Catering Ltd	5.9.2013	2 281,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Réunion EASO d'évaluation de l'aide d'urgence	13/2013	Island Catering Ltd	9.9.2013	1 125,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Réunion tribunaux	14/2013	Island Catering Ltd	9.9.2013	288,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	12 <sup>e</sup> réunion du CA de l'EASO	16/2013	Island Catering Ltd	16.9.2013	2 730,40
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Réunion de développement de modules	15/2013	Island Catering Ltd	17.9.2013	618,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Événement CTQE 24-25 septembre 2013	17/2013	Island Catering Ltd	24.9.2013	2 070,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Réunion de développement de modules	12/2013	Island Catering Ltd	26.9.2013	2 281,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Événement COS 30 septembre – 1 <sup>er</sup> octobre 2013	18/2013	Island Catering Ltd	30.9.2013	2 114,00

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Événement CTQE 3-4 octobre 2013	19/2013	Island Catering Ltd	3.10.2013	2 070,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Événement CTQE 8-11 octobre 2013	20/2013	Island Catering Ltd	8.10.2013	1 530,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Réunions Frontex et crédibilité et EA	22/2013	Island Catering Ltd	16.10.2013	1 537,80
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Événement CTQE 22-25 octobre 2013	21/2013	Island Catering Ltd	22.10.2013	2 974,35
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Atelier EXO 25 octobre 2013	23/2013	Island Catering Ltd	25.10.2013	904,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Lunch ED pour la commission LIBE 29-30 octobre 2013	05/2013	Island Catering Ltd	29.10.2013	2 202,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Module gestion 29-30 octobre 2013	06/2013	Island Catering Ltd	29.10.2013	436,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Développement module de formation ADP	08/2013	Island Catering Ltd	5.11.2013	1 848,40
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Réunion qualité et exclusion	12/2013	Island Catering Ltd	11.11.2013	1 216,80
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Réunions réinstallation/ répartition	10/2013	Island Catering Ltd	12.11.2013	1 485,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Réunion tribunaux	11/2013	Island Catering Ltd	13.11.2013	360,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Réunion du réseau de spécialistes COI	01/2013	Island Catering Ltd	14.11.2013	1 425,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Réunion ANPC	02/2013	Island Catering Ltd	19.11.2013	702,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/94	Réunion recherche de la famille	24/2013	Island Catering Ltd	21.11.2013	796,40
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Réunion GPS	03/2013	Island Catering Ltd	25.11.2013	1 960,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Séminaire COI pour les juges italiens	9/2013	Island Catering Ltd	25.11.2013	131,40

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	Forum consultatif (pré-événement)	13/2013	Island Catering Ltd	27.11.2013	275,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/134	13 <sup>e</sup> réunion du CA de l'EASO	04/2013	Island Catering Ltd	29.11.2013	2 027,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/113	Réunions PCN et RIA	1/2013	Island Catering Ltd	2.12.2013	2 505,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/113	Réunion tribunaux	2/2013	Island Catering Ltd	5.12.2013	1 905,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/113	Techniques d'interrogation pour les juges italiens	3/2013	Island Catering Ltd	9.12.2013	1 297,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/113	Réunion qualité et mineurs non accompagnés	4/2013	Island Catering Ltd	9.12.2013	3 578,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/113	Réunions formation et module EASO	5/2013	Island Catering Ltd	16.12.2013	1 934,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/80	Services d'agents de sécurité supplémentaires	01/2013	J.F. Security & Consultancy Services Limited	31.5.2013	1 400,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/106	Services d'agents de sécurité supplémentaires	01/2013	J.F. Security & Consultancy Services Limited	29.11.2013	77,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/106	Services de sécurité	01/2013	JF Security and Consultancy Services	1.9.2013	25 329,20
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/104	Interprétation CA EASO 3-4 juin	01/2013	Malta Online Dictionary Ltd	3.6.2013	5 440,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre DI/06900	Consultance Microsoft	01/2013	Microsoft	19.12.2013	94 400,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/140	Cartes de vœux Noël et cartes de visite	01/2013	Outlook Ltd	4.12.2013	1 005,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/99	Lignes téléphoniques fixes	01/2013	Ozone Ltd	10.9.2013	2 887,25
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/99	Lignes téléphoniques fixes	01/2014	Ozone Ltd	19.12.2013	6 344,27
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/96	Transport CA EASO 3-4 juin	01/2013	Peppin Garage Ltd	31.5.2013	2 935,00

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/96	Transport CA EASO 13-19 septembre	02/2013	Peppin Garage Ltd	11.9.2013	3 106,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/96	Transport de la délégation de l'EASO en visite à la commission LIBE 29-30 octobre	03/2013	Peppin Garage Ltd	28.10.2013	586,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/96	Forum consultatif 2013	05/2013	Peppin Garage Ltd	28.11.2013	556,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/96	13 <sup>e</sup> réunion du CA de l'EASO	04/2013	Peppin Garage Ltd	29.11.2013	2 878,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2013/89	Merchandising EASO	01/2013	Print Options Co Limited	28.10.2013	30 088,50
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2012/66	Portail COI: modification page d'accueil et visuel	01/2013	Unisys Belgium SA	28.5.2013	12 159,23
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2012/66	Portail COI: modification page d'accueil et visuel	02/2013	Unisys Belgium SA	4.10.2013	1 566,57
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre ADMIN/D1/PR/2009/036	Police d'assurance-accident et décès	EASO/2013/01	VANBREDA	15.10.2013	2 000,00
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre ADMIN/D1/PR/2009/036	Police d'assurance-accident et décès	EASO/2013/01 - ADMIN/D1/PR/2009/036	Vanbreda International N.V.	18.12.2013	0,23 EUR par jour de couverture par an
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2011/ICT 002/Lot2	Téléphonie mobile	01/2013	Vodafone Malta Ltd	24.1.2013	1 802,54
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2011/ICT 002/Lot2	Téléphones mobiles	02/2013	Vodafone Malta Ltd	24.6.2013	8 421,22
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2011/ICT 002/Lot2	Téléphonie mobile	03/2013	Vodafone Malta Ltd	15.11.2013	800,85
Contrat spécifique ou BDC en application du contrat-cadre EASO/2011/ICT 002/Lot2	Téléphonie mobile	04/2013	Vodafone Malta Ltd	13.12.2013	40 000,00
Bon de commande Procédure négociée < 5 000 EUR	Appareils de contrôle de sécurité (exemple, modèle Olympic)	EASO/2012/12	J. GRIMA & CO Ltd	11.1.2013	24 900,00

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Services d'interprétation pour réunion du CA février 2013	EASO/2013/85	Malta Online Dictionary	2.1.2013	3 614,29
Bon de commande Procédure négociée < 5 000 EUR	Conception de la future infrastructure Microsoft de l'EASO	EASO/2013/91	Chorus Ltd	12.4.2013	12 400,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Buffet pour réunion du CA février 2013	EASO/2013/86	Food Inspirations Ltd	2.1.2013	2 125,40
Bon de commande Procédure négociée < 5 000 EUR	Nettoyage industriel des locaux de l'EASO	EASO/2012/81	CLENTEC Limited	18.1.2013	1 932,00
Bon de commande Procédure négociée < 25 000 EUR	Logement pour réunion du CA février 2013	EASO/2013/82	Grand Hotel Excelsior	24.1.2013	10 760,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Panneau extérieur EASO	EASO/2013/83	Sign It Holdings Ltd	25.1.2013	570,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Fournitures informatiques électroniques	EASO/2013/97	FGL Information Technology - Forestals	24.4.2013	14 995,75
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Architecte: spécifications techniques des stores de l'EASO	EASO/2013/87	Martin Farrugua	30.4.2013	1 800,00
Bon de commande Procédure négociée < 25 000 EUR	Mobilier de bureau urgent	EASO/2013/64	Oxford House Limited	31.1.2013	17 883,38
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Services de transport pour réunion du CA février 2013	EASO/2013/84	Peppin Garage Ltd	1.2.2013	2 843,80
Bon de commande Procédure négociée < 25 000 EUR	Système de gestion des clés électroniques	EASO/2013/65	J. GRIMA & CO Ltd	12.2.2013	7 744,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Écrans	EASO/2013/88	Astral Enterprises LTD	22.3.2013	8 638,68
Bon de commande Procédure négociée < 5 000 EUR	Équipement de cuisine	EASO/2012/OFR/CT/0033	Inspirations Limited	30.8.2013	2 262,72
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Percius car hire Limited	EASO/2013/92	Services de taxi	30.4.2013	3 525,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	5 assistants administratifs intérimaires	EASO/2013/95	HR Outsourcing and Temping Services	21.5.2013	14 590,13

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Services d'interprétation pour réunion du CA	EASO/2013/108	Astral Enterprises LTD	30.5.2013	4 876,20
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Location de chaises	EASO/2013/107	Nexos & CO Limited	31.5.2013	4 950,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Logement/ Services de restauration	EASO/2013/102	Grand Hotel Excelsior	2.6.2013	11 072,00
Bon de commande Procédure négociée < 5 000 EUR	Rayonnages	EASO/2013/90	Storage Systems Ltd	6.6.2013	1 359,36
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Produits de premiers secours	EASO/2013/105	Europharma Ltd	6.7.2013	7 242,64
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Fournitures de bureau	EASO/2013/111	Barbantini Ltd	11.7.2013	12 386,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Plantes	EASO/2013/109	Piscopo Gardens	15.7.2013	1 716,09
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Matériel bureautique	EASO/2013/115	Barbantini Ltd	26.7.2013	12 865,05
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Mobilier de bureau	EASO/2013/119	Vivendo Project Ltd (DEX)	13.8.2013	11 079,76
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Logement CA septembre	EASO/2013/120	Grand Hotel Excelsior	14.8.2013	8 439,35
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Lignes téléphoniques fixes	EASO/2013/110	Go Group	10.6.2013	4 541,61
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Repas CA	EASO/2013/128	Barracuda Ltd	12.9.2013	2 803,50
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Services informatiques modules EAC	EASO/2013/125	PSG MALTA Ltd.	10.9.2013	15 000,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Repas COS	EASO/2013/137	Fine Style Catering Co Ltd	23.10.2013	750,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Équipement de voyage COS	EASO/2013/133	Airmode Limited	11.11.2013	15 000,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Repas 13 <sup>e</sup> CA	EASO/2013/141	Xara Palace	29.11.2013	2 879,10

TYPE DE PROCÉDURE ET DE CONTRAT	DESCRIPTION	NUMÉRO DE CONTRAT	NOM DU FOURNISSEUR	DATE DE SIGNATURE DU CONTRAT	MONTANT NET DU CONTRAT (EUR)
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Services d'interprétation pour 13 <sup>e</sup> réunion du CA	EASO/2013/142	Malta Online Dictionary	29.11.2013	4 760,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Inspection extincteurs incendie	EASO/2013/136	Alberta	2.12.2013	486,25
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Fournitures de bureau COS	EASO/2013/144	MB Distribution Ltd	9.12.2013	9 435,08
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Sofas une place	EASO/2013/131	Ideacasa Co Ltd	10.12.2013	1 101,72
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Timbres	EASO/2013/147	Barbantini Ltd	17.12.2013	3 500,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 001 EUR	Fêtes de Noël de l'EASO	EASO/2013/152	Lava Lounge	17.12.2013	3 000,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Centrales incendie	EASO/2013/149	Alberta	20.12.2013	9 108,00
Bon de commande Procédure négociée < 15 000 EUR	Location de chaises de conférence	EASO/2013/107	Nexos & CO Limited	31.5.2013	4 950,00

## Annexe II — Personnel 2013

Groupe de fonctions et grade	2013			
	Autorisés dans le cadre du budget européen		Pourvus au 31.12.2013	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	0
AD 14	0	1	0	1
AD 13	0	0	0	0
AD 12	0	0	0	0
AD 11	0	0	0	0
AD 10	0	2	0	2
AD 9	0	6	0	6
AD 8	0	5	0	5
AD 7	0	9	0	8
AD 6	0	2	0	2
AD 5	0	7	0	7
<b>Total AD</b>	0	<b>32</b>	0	<b>31</b>
AST 11	0	0	0	0

Groupe de fonctions et grade	2013			
	Autorisés dans le cadre du budget européen		Pourvus au 31.12.2013	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AST 10	0	0	0	0
AST 9	0	0	0	0
AST 8	0	0	0	0
AST 7	0	0	0	0
AST 6	0	0	0	0
AST 5	0	0	0	0
AST 4	0	1	0	1
AST 3	0	6	0	6
AST 2	0	1	0	1
AST 1	0	5	0	5
<b>Total AST</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>13</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>0</b>	<b>44 <sup>(12)</sup></b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>45</b>		<b>44</b>	

Agents contractuels	Autorisés pour 2013	Recrutés au 31.12.2013
Groupe de fonctions IV	6	5
Groupe de fonctions III	8	7
Groupe de fonctions II	1	1
Groupe de fonctions I	2	2
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>15 <sup>(13)</sup></b>

Experts nationaux détachés (END)	Autorisés pour 2013	Recrutés au 31.12.2013
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>12 <sup>(14)</sup></b>

## 4. Rapport de l'EASO sur l'accès aux documents, en 2013

Dans la société de l'information et de la connaissance qui est la nôtre, les informations du secteur public peuvent jouer un rôle économique, politique et social considérable en apportant une valeur ajoutée aux processus de décision et en facilitant le développement des organisations, des particuliers et de la société dans son ensemble.

L'ouverture et la disponibilité des informations de l'UE permettent aux citoyens de participer plus étroitement aux processus de décision européens. La transparence rend les institutions et les organes de l'UE plus efficaces et les responsabilise vis-à-vis des citoyens. Elle contribue également à renforcer les principes de la démocratie et du respect des droits fondamentaux.

<sup>(12)</sup> Y compris offres d'emploi.

<sup>(13)</sup> Y compris offres d'emploi.

<sup>(14)</sup> Y compris offres d'emploi.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le droit à l'accès aux documents, que reconnaît l'article 15, paragraphe 4, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et c'est pour le garantir à tous et promouvoir la bonne gouvernance que l'EASO travaille de la manière la plus ouverte possible.

L'article 17, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1049/2001 du Parlement européen et du Conseil du 30 mai 2001 relatif à l'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission prévoit que chaque institution publie un rapport annuel portant sur l'année écoulée, mentionnant le nombre de refus d'accès aux documents opposés par l'institution.

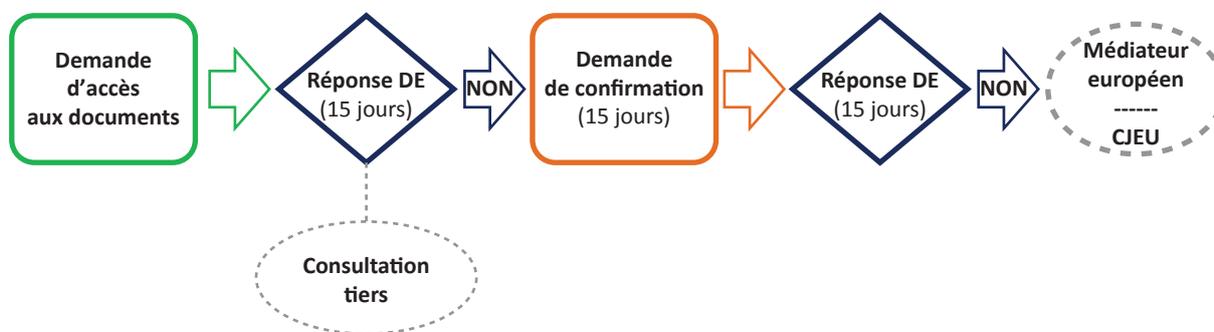
Le règlement précité s'applique également à l'EASO, comme le stipule le règlement (UE) n° 439/2010 du Parlement européen et du Conseil du 19 mai 2010 portant création d'un Bureau européen d'appui en matière d'asile.

Qui plus est, la décision n° 6 du conseil d'administration de l'EASO du 20 septembre 2011 établit les modalités pratiques de l'accès du public aux documents du Bureau et stipule que celui-ci doit annexer son rapport relatif à l'accès aux documents à son rapport annuel (article 17).

## 4.1. Procédure de l'EASO concernant l'accès aux documents

Toute personne peut exercer son droit d'accès aux documents détenus par l'EASO en en formulant la demande par écrit. Si le document demandé émane d'un tiers ou est cosigné par un tiers, l'EASO consulte le tiers en question. Le directeur exécutif de l'EASO répond à la demande initiale dans les 15 jours ouvrables. Tout refus d'accorder l'accès aux documents demandés ne peut être justifié que par référence à des exceptions spécifiques. En cas de refus, le requérant peut soumettre, dans les 15 jours ouvrables, une demande confirmative à laquelle le directeur exécutif de l'EASO répond dans les 15 jours ouvrables. Si la demande confirmative est également refusée, le requérant peut porter un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne ou soumettre une plainte au Médiateur européen.

Le diagramme ci-dessous illustre le processus de l'EASO relatif à l'accès aux documents.



## 4.2. Principales évolutions en matière d'accès aux documents, en 2013

En 2013, l'EASO a poursuivi la mise en œuvre de sa stratégie de communication <sup>(15)</sup>, confirmant par là même son engagement envers l'ouverture et la transparence ainsi que sa volonté de communiquer sur ses activités au moyen d'un flux d'informations cohérent.

L'EASO a en outre continué à développer son site web (<http://easo.europa.eu/>), lequel sert de plate-forme facilitant l'accès à ses documents.

<sup>(15)</sup> Disponible à l'adresse: <http://easo.europa.eu/wp-content/uploads/communication%20strategy%20final.pdf>

Durant la période de référence, l'EASO a rendu les décisions détaillées ci-après concernant les demandes d'accès initiales et confirmatives.

#### 4.2.1. Demandes initiales d'accès aux documents, en 2013

En 2013, l'EASO a reçu huit demandes initiales d'accès à 12 documents.

Le Bureau a refusé l'accès à deux de ces documents. Pour le premier, le motif a été le refus d'un État membre ayant cosigné le document; pour le second, l'EASO a invoqué la protection de son processus de décision [article 4 du règlement (CE) n° 1049/2001 et article 3 de la décision n° 6 du conseil d'administration].

#### 4.2.2. Demandes confirmatives d'accès aux documents, en 2013

L'EASO n'a reçu aucune demande confirmative en 2013.

#### 4.2.3. Plaintes soumises au Médiateur européen et recours portés devant la Cour de justice de l'Union européenne

Aucun recours n'a été porté devant la Cour de justice de l'Union européenne ni aucune plainte soumise au Médiateur européen concernant les décisions de l'EASO en matière d'accès aux documents.

## 5. Publications de l'EASO, en 2013

Publication	Nombre de langues
Neuf numéros de la newsletter de l'EASO	1
<i>Programme de travail 2014 de l'EASO</i>	24
<i>Rapport d'activité annuel 2014 de l'EASO</i>	24
<i>Rapport annuel sur la situation en matière d'asile dans l'Union européenne 2012</i>	5
<i>Analyse comparative sur les Balkans occidentaux</i>	5
<i>Pratiques en matière de détermination de l'âge en Europe</i>	5
<i>Manuel de l'EASO</i>	1
Quatre rapports trimestriels sur la situation en matière d'asile	1

## COMMENT VOUS PROCURER LES PUBLICATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE?

### Publications gratuites:

- un seul exemplaire:  
sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>);
- exemplaires multiples/posters/cartes:  
auprès des représentations de l'Union européenne ([http://ec.europa.eu/represent\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/represent_fr.htm)),  
des délégations dans les pays hors UE ([http://eeas.europa.eu/delegations/index\\_fr.htm](http://eeas.europa.eu/delegations/index_fr.htm)), en  
contactant le réseau Europe Direct ([http://europa.eu/europedirect/index\\_fr.htm](http://europa.eu/europedirect/index_fr.htm))  
ou le numéro 00 800 6 7 8 9 10 11 (gratuit dans toute l'UE) (\*).

(\* ) Les informations sont fournies à titre gracieux et les appels sont généralement gratuits (sauf certains opérateurs, hôtels ou cabines téléphoniques).

### Publications payantes:

- sur le site EU Bookshop (<http://bookshop.europa.eu>).

### Abonnements:

- auprès des bureaux de vente de l'Office des publications de l'Union européenne ([http://publications.europa.eu/others/agents/index\\_fr.htm](http://publications.europa.eu/others/agents/index_fr.htm)).

